

RAPPORT ANNUEL 2024

SERVICE D'EAU POTABLE — ANDERNOS-LES-BAINS, MIOS, AUDENGE, LANTON ET BIGANOS

Synthèse
de l'année
P. 4

Service
Patrimoine
P. 10

Bilan technique
du service
P. 37

Gestion
clientèle
P. 73

Economie
de la délégation
P. 77



LE SERVICE
PUBLIC DE L'
EAU
PAR AGUR

LE RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE CONCERNE LA GESTION 2024 DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE DÉLÉGUÉE À AGUR PAR COBAN DANS LE CADRE DU CONTRAT DE CONCESSION AVEC PRISE D'EFFET LE 1^{ER} JANVIER 2022.

Le présent rapport a pour objet, non seulement de satisfaire aux obligations contractuelles d'informations annuelles mais aussi de répondre aux exigences du décret n° 2007-675 du 2 mai 2007.

Ce décret concerne le rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau potable et d'assainissement et les indicateurs de performance permettant d'évaluer la qualité du service tout au long du contrat d'exploitation.

En adéquation avec le décret 2007-675, le rapport du délégataire ci-dessous traite :

> **des variations du patrimoine immobilier** de la collectivité au cours du dernier exercice.

> **de l'état des lieux** des installations de traitement et d'adduction de l'eau potable du syndicat d'eau potable. L'accent est porté sur l'état de fonctionnement des ouvrages et leur conformité en vue de la sécurité du personnel.

> **de l'inventaire des travaux de renouvellement** contractuels réalisés par le délégataire ainsi que leurs charges financières.

> **des biens de retour restitués à la collectivité** en fin de contrat et les biens de reprise appartenant à AGUR et devant être vendus à la collectivité à l'issue du contrat.

> **des engagements à incidence financière** d'une durée non égale à celle du contrat (conventions) mais nécessaire à la continuité du service et reconduits en fin de service.

Le rapport suivant visera à présenter l'activité du service au cours de l'année **2024** et les différents moyens humains et techniques mis en œuvre en vue de sa bonne réalisation. Nos actions en vue d'un développement durable sont détaillées tout au long de ce descriptif. Un bilan financier annuel de ce service est également présenté. Enfin, ce rapport tâchera également de proposer des améliorations techniques nécessaires au bon fonctionnement des ouvrages.

04-09

SYNTHÈSE DE L'ANNÉE

Chiffres clés
Indicateurs de performance
Faits marquants
Propositions d'amélioration



10-36

SERVICE - PATRIMOINE

Le contrat
Organisation du service par Agur
Patrimoine



37-72

BILAN TECHNIQUE DU SERVICE

Volumes / Rendements
Qualité de l'eau
Énergie / Réactifs
Interventions d'exploitation
Renouvellement contractuel
Investissement contractuel
Travaux divers



73-76

GESTION CLIENTÈLE

Les branchements
Les abonnements
Les volumes factures
Paiement des factures
Réclamations clients



77-84

ÉCONOMIE DE LA DÉLÉGATION

Tarification du service
Compte rendu financier
Compte d'exploitation
Compte de renouvellement



85-122

ANNEXES





SYNTHÈSE DE L'ANNÉE

1. Chiffres clés
2. Indicateurs de performance du service
3. Faits marquants
4. Propositions d'amélioration

1 - Chiffres clés

29 543

abonnés du service
d'eau potable
au 31/12/2024

2 916 933 M³

volumes consommés
comptabilisés au
31/12/2024

617.7 KM

de canalisations

81.12 %

de rendement
réglementaire

186.86 €

Montant d'une
facture type de
120 m³ à l'année

10

Unités de
production

15

Réservoirs de
stockage d'eau
potable

2 - Indicateurs de performance du service

2.1 INDICATEURS RÉGLEMENTAIRES

L'ACTIVITÉ CLIENTÈLE		2022	2023	2024	
	Nombre d'abonnés du service eau potable	Délégataire	14 588	19 416	29 543
[D101.0]	Nombre d'habitants desservis total	Collectivité	/	/	/
QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER					
[P101.1]	Taux de conformité des prélèvements microbiologiques	ARS	100 %	100 %	100 %
[P102.1]	Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques	ARS	100 %	100 %	98.89 %
[P151.1]	Taux d'occurrence des interruptions de services non programmées (pour 1000 abonnés)	Délégataire	0.48 ‰	1.18 ‰	0.95 ‰
[P151.0]	Délai maximal d'ouverture des Branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Délégataire	1 J	1 J	1 J
[P152.1]	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Délégataire	100 %	100 %	100 %
[P155.1]	Taux de réclamations pour 1000 abonnés	Délégataire	15.8 ‰	3.04 ‰	3.79 ‰
[P154.0]	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Délégataire	/	3.01 %	1.56 %
[P109.0]	Abandons de créance et versements à un fond de solidarité	Délégataire	0.002 €/M ³	0.002 €/M ³	0.00203 €/M ³
PRIX DU SERVICE DE L'EAU					
[D102.0]	Prix du service de l'eau au m ³ TTC	Délégataire	1.39 €	1.41 €	1.56 €

GESTION PATRIMONIALE		2022	2023	2024	
	Nombre d'installations de production	Délégataire	4	5	10
	Nombre de réservoirs de stockage	Délégataire	6	9	15
[P103.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Collectivité	110	110	110
[P107.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Collectivité	/	/	/
	Linéaire de réseau	Délégataire	387.68 km	392.51	617.73 km
PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE					
[P108.3]	Indice d'avancement de protection de la ressource en eau	Collectivité	/	/	/
[P104.3]	Rendement du réseau de distribution	Délégataire	77.58 %	80.30 %	81.12%
[P105.3]	Indice linéaire des volumes non comptés	Délégataire	4.65	3.80	3.44
[P106.3]	Indice linéaire de perte en réseau	Délégataire	4.41	3.53	3.10

2.2 INDICATEURS SPÉCIFIQUES

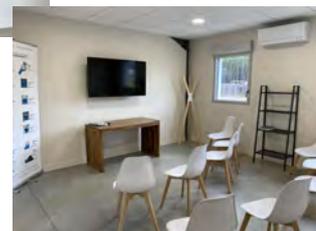
Sans objet

3 - Faits marquants

Aménagement de l'agence d'Andernos et préparation des visites aux scolaires :

Dans le cadre du contrat nous avons mis en place une salle pédagogique dédiée aux écoles sur le site opérationnel d'Agur à Andernos-les-Bains dans le parc d'activités du CAASI.

Ce lieu a été imaginé pour faire découvrir aux enfants le monde de l'eau sous différents angles. L'accès à cet espace est entièrement gratuit mais nécessite cependant de savoir comment utiliser les supports sur place, définir les modalités de réservation, etc. C'est pourquoi les équipes d'Agur ont également conçu un livret pédagogique visant à donner à l'enseignant un outil clé en main pour une visite optimale de cette salle pédagogique.



Déploiement de la télérelève

Nous avons équipés 100% des compteurs sur lesquels nous avons pu avoir un accès après plusieurs passages et campagnes de communication.

Il reste environ 9% d'abonnés à équiper qui feront l'objet d'une nouvelle campagne de communication ciblée.

L'infrastructure a également été finalisée et en cours d'optimisation en fonction des taux de remontées dans les cas les plus défavorables.



Finalisation du Géoréférencement

Nous avons finalisé et présenté les résultats du géoréférencement.

Nous avons levé tous les affleurants et amélioré l'accessibilité aux vannes dans la mesure du possible. Cette connaissance patrimoniale facilite les arrêts d'eau les nuisances associées.

Il nous reste à mener des investigations (hors affleurants) sur des zones ciblées afin de réduire encore les zones de coupures en cas de fuite.



Reprise du service de Biganos et Lanton le 01/01/2024

Diagnostic complet du réseau

- Modélisation hydraulique
- Essais terrains, et ouvertures/fermeture de vannes

Géoréférencement du réseau

- Nous avons profité de ce géoréférencement pour mettre à jour et signaler l'état des vannes
- Beaucoup de vannes ont été rendus accessibles

Renouvellement du traitement au chlore liquide par du chlore gazeux sur les sites de Blagon, Cassy et Tagon

Comme pour les autres communes les productions de Blagon et Cassy à Audenge et Tagon à Biganos ont été équipées d'un traitement au chlore gazeux permettant une meilleure maîtrise du taux de désinfectant dans le réseau.

Mise en sectorisation des réseaux d'Audenge et d'Andernos

Il a été posé 10 débitmètres de sectorisation sur la commune d'Audenge et 15 sur la commune d'Andernos.

Ces travaux ont été finalisés et les équations finalisées.

Réhabilitation du Château d'eau de Biganos

Jusqu'à la fin des travaux de réhabilitation et dès la reprise du service, le réservoir sur tour de Biganos a été by-passé. La distribution de l'eau se faisait par les deux stations de production et suivant une consigne de pression. Comme sur LEGE Cap Ferret, ce mode de régulation a eu un impact direct sur le débit de fuite.

Equipement des forages de sondes de niveau

Dans un souci de préservation de la ressource, les forages ne disposant pas de sonde de niveau ont été équipés:

- Forage de Blagon
- Forage de Peyot

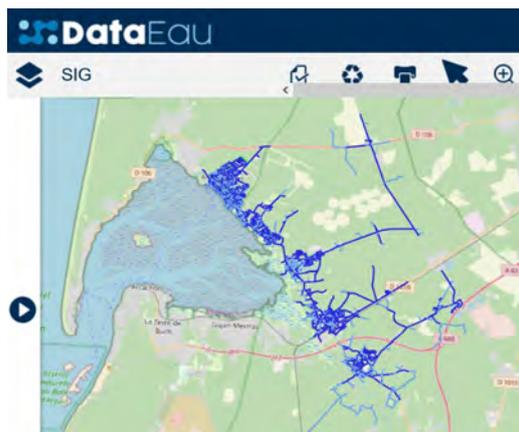
Renouvellement de la pompe de forage de Tagon

Cette pompe a été renouvelée suite à un défaut d'isolement moteur.

Suivi des risques CVM

A partir de la corrélation des données patrimoniales du réseau de distribution et de la modélisation des temps de contact de l'eau avec les canalisations, AGUR a réalisé une carte présentant la localisation des tronçons sensibles au risque de présence de CVM.

Nous avons identifié 24 points de prélèvements prioritaires.



4 - Propositions d'amélioration du service

Dans le but d'améliorer le fonctionnement du service public de l'eau potable, un programme de travaux d'amélioration a été établi en coordination avec la collectivité en 2024. Ils comprennent les travaux suivants :

4.1 SUR LES STATIONS

LOCALISATION TRAVAUX	NATURE TRAVAUX	PRIORITÉ
Château d'eau de Mauret	Evacuation des tuyaux AMC dans la cuve	1
Production de Bruyère	Remplacement des démarreurs par des variateurs	1
	Reprise des tuyauteries intérieures du réservoir	1
Production de Sablière	Remplacement des démarreurs par des variateurs	1
Production de Peyot	Reprise des tuyauteries intérieures du réservoir	1
Sites en communication 2G	Renouvellement des télégestions boquées sur une communi-	1
Château d'eau de Lacanau de Mios	Reprise de la conduite de distribution	2
Sites ciblés	Mise en place de poires de niveau sur les bâches non équipés	2
Château d'eau Capsus	Sécurisation de l'accès de la cuve (en attente du schéma di-	2
Ensembles des sites	Autres travaux de sécurisation des sites proposés en 2023	3

Le PGSSE et le schéma directeur engagé cibleront certaines opérations visant à la sécurisation du service.

4.2 SUR LES RÉSEAUX

- > Pose des vannes de sectionnement proposées et commandées
- > Mise en place de purges CVM sur les points identifiés et validés
- > Mise en place d'un stabilisateur de pression au niveau de l'interconnexion Blagon-Audenge



SERVICE - PATRIMOINE

1. Le contrat
2. Organisation du service par AGUR
3. Patrimoine

1 - Le Contrat

1.1 LA COLLECTIVITÉ

Président de la COBAN
Monsieur Bruno Lafon

Directeur Général Adjoint des Services Techniques
Frédéric Lapuyade

Présidente du bureau des Maires
Madame Nathalie Le Yondre

Directeur Eau Potable
Monsieur Cédric Airaudo

Directrice générale des Services
Madame Emmanuelle Giraud Heraud

Adjointe au Directeur de L'Eau Potable
Madame Aurélie Sarhy

46 avenue des colonies
33510 ANDERNOS LES BAINS
05.57.76.17.17

1.2 LE CONTRAT

Nature du contrat : Concession

Date d'effet : 01/01/2022

Durée du contrat : 9 ans

Date d'échéance (intégrant les avenants éventuels) :
31/12/2030

1.3 LES AVENANTS AU CONTRAT

Avenant N°1 : Signé en juillet 2024, pour actualiser les indices de l'énergie.

2 - Organisation du service par Agur

2.1 L'ORGANISATION LOCALE DU SERVICE

La société AGUR met à la disposition des communes suivantes : Andernos-les-Bains, Mios, Audenge, Biganos et Lanton, une organisation spécifique dédiée au service ainsi que tous les moyens matériels humains nécessaires à la qualité du service. La société AGUR met donc à disposition de la collectivité une infrastructure locale et propre à la gestion des ouvrages de ces communes, composée des différentes compétences des métiers de l'eau.

AGUR est représenté localement par son directeur de zone. Il assure les missions telles que :

- > Les relations avec les élus et les services
- > Le management de l'encadrement local
- > L'expertise technique
- > Le respect des engagements
- > Assurer le relai entre le siège et le terrain
- > Être votre interlocuteur unique

Le responsable de centre attiré et a une fonction d'encadrement et la gestion du service.

Les missions principales sont :

- > Le relationnel avec la collectivité
- > La gestion des interventions
- > L'organisation et la planification des missions des agents
- > Le suivi de la clientèle

Il s'entoure de son équipe d'agents affectés au service d'eau potable de ces communes. Ils sont les garants de la continuité du service au quotidien.

2.2 LES COORDONNÉES DU SERVICE

Siège : **Agur**
Adresse : **2B, rue de Lestandau**
64 600 ANGLET

Agence : **Andernos-les-Bains**
Adresse : **6 rue Nicéphore Niépce**
33 510 ANDERNOS-LES-BAINS

Un service d'accueil téléphonique est également proposé dans les heures d'ouvertures de la société. Une équipe de téléconseillers spécialisés basée à Bayonne répond aux demandes des abonnés du service.

09 69 39 40 00

du lundi au vendredi de 8 h à 12 h
et de 14h à 18h

Un numéro d'astreinte vous permettant de joindre l'agent d'astreinte sur votre secteur est également mis à disposition **24h/24**.

09 69 39 40 00

2.3 LES MOYENS TECHNIQUES GÉNÉRAUX

De nombreux moyens humains et techniques sont mis à la disposition de la COBAN. Nous présentons entre autres les outils suivants :

Appel en masse AMA

Le système d'appel téléphonique AMA permettant une information en masse très rapide (1500 appels téléphoniques, SMS, mail envoyés par heure) en cas de problème sur le réseau de distribution par exemple.



Groupe Electrogène en secours

Des groupes électrogènes sont aussi disponibles en permanence prennent le relais des alimentations électriques des usines et autres ouvrages de suppression. La réactivité maximale permise par ces groupes constitue l'une de nos forces en cas de tempêtes.



3 - Patrimoine

3.1 CAPTAGES ET PRODUCTION

> 3.1.1 Les captages

Le réseau d'adduction d'eau potable de la commune d'Andernos-Les-Bains est alimenté par trois forages situés sur la commune (Les Bruyères, Canadiens et St Hubert).

ANDERNOS-LES-BAINS

NATURE	NOM	ANNÉE DE CRÉATION	VOLUME MAXIMAL ANNUEL AUTORISÉ	DÉBIT AUTORISÉ	NAPPE CAPTÉE
Forage	Les Bruyères	1971	510 000 m ³	150 m ³ /h	EOCENE
Forage	Canadiens	1976	345 000 m ³	100 m ³ /h	OLIGOCENE
Forage	St Hubert	1965	345 000 m ³	100 m ³ /h	OLIGOCENE et EOCENE SUPERIEUR

Le réseau d'adduction d'eau potable de la commune de Mios est alimenté par deux forages situés sur la commune (Peyot (Pujeau) et Lacanau de Mios (Le Bouchon)).

MIOS

NATURE	NOM	ANNÉE DE CRÉATION	VOLUME MAXIMAL ANNUEL AUTORISÉ	DÉBIT AUTORISÉ	NAPPE CAPTÉE
Forage	Peyot (Pujeau)	1990	700 000 m ³	130 m ³ /h	OLIGOCENE
Forage	Lacanau de Mios (Le Bouchon)	2016	400 000 m ³	120 m ³ /h	OLIGOCENE

Le forage de Peyot est exploité à 70 m³/h suite à des recommandations issues d'un diagnostic du forage.

Le réseau d'adduction d'eau potable de la commune de Audenge est alimenté par un forage situé sur la commune (Lubec).

AUDENGE

NATURE	NOM	ANNÉE DE CRÉATION	VOLUME MAXIMAL ANNUEL AUTORISÉ	DÉBIT AUTORISÉ	NAPPE CAPTÉE
Forage	Lubec	1974	410 000 m ³	150 m ³ /h	OLIGOCENE

Le réseau d'adduction d'eau potable de la commune de Lanton est alimenté par trois forages situés sur la commune (Blagon, Sablières et Cassy)

LANTON

NATURE	NOM	ANNÉE DE CRÉATION	VOLUME MAXIMAL ANNUEL AUTORISÉ	DÉBIT AUTORISÉ	NAPPE CAPTÉE
Forage	Blagon	1979	438 000 m ³	60 m ³ /h	OLIGOCENE
Forage	Sablières	1985	450 000 m ³	200 m ³ /h	OLIGOCENE
Forage	Cassy	1967	400 000 m ³	55 m ³ /h	EOCENE

Le réseau d'adduction d'eau potable de la commune de Biganos est alimenté par un forage situé sur la commune.

BIGANOS

NATURE	NOM	VOLUME MAXIMAL ANNUEL AUTORISÉ	DÉBIT AUTORISÉ	NAPPE CAPTÉE
Forage	Tagon	205 000 m ³	90 m ³ /h	OLIGOCENE
Forage	Tuilerie	615 000 m ³	150 m ³ /h	OLIGOCENE

> 3.1.2 Les usines de production

Usine de Production des Bruyères (Andernos-les-Bains)**Désinfection**

> Chlore gazeux

Stockage> Bâche de 200 m³**Capacité production journalière**3 000 m³/jour**Groupe électrogène**

Non

Usine de Production de Canadiens (Andernos-les-Bains)**Désinfection**

> Chlore gazeux

Stockage> Réservoir de 1 000 m³**Capacité production journalière**3 000 m³/jour**Groupe électrogène**

Non

Usine de Production de Lacanau de Mios (Mios)

Désinfection

> Chlore gazeux

Stockage

> Réservoir de 250 m³



Capacité production journalière

2 000 m³/jour

Groupe électrogène

Non

Usine de Production de Peyot (Mios)

Désinfection

> Chlore gazeux

Stockage

> Bâche de 350 m³



Capacité production journalière

1 600 m³/jour

Groupe électrogène

Non

Usine de Production de Lubec (Audenge)

Désinfection

> Chlore gazeux

Stockage

> Réservoir de 750 m³



Capacité production journalière

2 500 m³/jour

Groupe électrogène

Non

Usine de Production de Tuilerie (Biganos)

Désinfection

> Chlore gazeux

Stockage

> Réservoir de 1 000 m³



Capacité production journalière	4 333 m ³ /jour
Groupe électrogène	Oui

Usine de Production de Tagon (Biganos)

Désinfection

> Chlore gazeux

Stockage

> Réservoir de 100 m³



Capacité production journalière	1 564 m ³ /jour
Groupe électrogène	Non

Château d'eau Facture (Biganos)

Stockage

> Réservoir de 500 m³



Groupe électrogène

Non

Usine de Production de Cassy (Lanton)

Désinfection

> Chlore gazeux

Stockage

> Réservoir de 1 500 m³



Capacité production journalière

1 500 m³/jour

Groupe électrogène

Non

Usine de Production de Sablière (Lanton)

Désinfection

> Chlore gazeux

Stockage

> Réservoir de 500 m³



Capacité production journalière

3 000 m³/jour

Groupe électrogène

Non

Usine de Production de Blagon(Lanton)

Désinfection

> Chlore gazeux

Stockage

> Réservoir de 200 m³



Capacité production journalière

1 400 m³/jour

Groupe électrogène

Non

3.2 LES OUVRAGES DE STOCKAGE ET DE SURPRESSION D'EAU

> 3.2.1 Les réservoirs de stockage

Le tableau ci-dessous dresse la liste des réservoirs d'adduction d'eau potable sur les communes d'Andernos-les-Bains, Mios, Audenge, Biganos et Lanton.

CODE	NATURE	CAPACITÉ (M ³)	TÉLÉ -SURVEILLANCE
Andernos-les-Bains			
Capsus	Sur tour	300	Oui
Le Mauret	Sur tour	1500	Oui
Canadiens	Sur tour	1500	Oui
Bruyère	Semi-enterré	200	Oui
Mios			
Lacanau de Mios	Sur tour	250	Oui
Peyot	Semi-enterré	350	Oui
Craque	Au sol	100	Oui
Audenge			
Lubec	Sur tour	750	Oui
Crabitère	Au sol	1 000	Oui
Biganos			
Tagon	Semi-enterré	100	Oui
Tuileries	Semi-enterré	1 000	Oui
Facture	Sur tour	500	Oui
Lanton			
Sableries	Semi-enterré	500	Oui
Cassy	Sur tour	1500	Oui
Blagon	Semi-enterré	200	Oui

> 3.2.2 Les surpresseurs

Le tableau suivant recense les différentes stations de surpression du territoire de la COBAN :

DÉSIGNATION	DÉBIT NOMINAL EN M ³ /H	HMT EN MCE	TÉLÉ -SURVEILLANCE	GROUPE ÉLECTROGÈNE	DESCRIPTION
Mios					
Surpresseur Craque	18.6	58.6	Oui	Non	2 pompes de 18.6 m ³ /h
Audenge					
Surpresseur Crabitère	60	61	Oui	Non	4 pompes de 60 m ³ /h

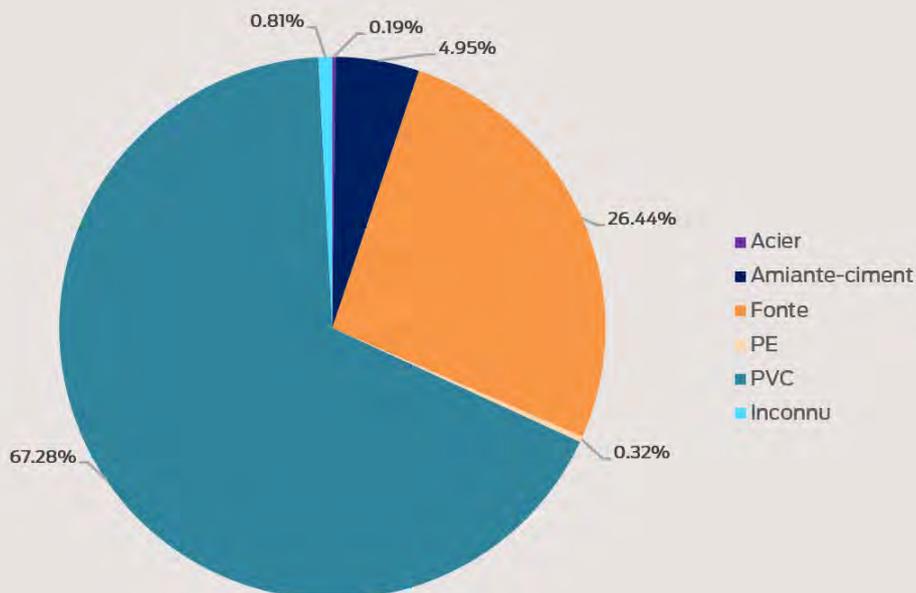
3.3 LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION

> 3.3.1 Le réseau principal de distribution

Le linéaire du réseau de distribution d'adduction d'eau potable se répartit de la manière suivante :

MATÉRIAUX	2024	%
Acier	1 173	0.19%
Amiante-ciment	30 571	4.95%
Fonte	163 348	26.44%
PE	1 998	0.32%
PVC	415 591	67.28%
Inconnu	5 029	0.81%
TOTAL (ml)	617 710	100,00%

Composition du réseau de canalisations de distribution d'eau potable



Les plans du réseau sont numérisés et utilisés sous informatique à l'aide d'un logiciel SIG (Système d'Information Géographique).

> Le linéaire d'Andernos-les-Bains

Matériaux	Diamètre	2022	2023	2024
Acier	80	422	422	422
Total Acier		422	422	
	50	83	83	83
	60	18 636	18 414	18 170
Amiante-ciment	80	2 083	2 056	2 077
	100	3 523	3 595	3 594
	150	673	690	579
	200	6 805	6 808	5 955
Total Amiante-ciment		31 802	31 646	30 458
	60	7 732	7 719	7 719
	63	7	5	5
	80	7 350	7 340	7 569
	100	3 675	3 664	2 371
Fonte	110	1	1	1
	125	1 170	1 170	1 170
	150	18 905	18 871	18 874
	175	1 299	1 299	1 299
	200	5 784	5 765	5 799
	250	-	-	927
Total Fonte		45 923	45 834	45 735
	32	41	41	41
PE	40	-	27	27
	50	38	37	37
	63	249	186	186
Total PE		328	291	291
Plomb	40	57	-	-
Total Plomb		57	-	-
	40	133	131	131
	50	2 309	2 326	2 326
	60	160	140	140
	63	21 171	21 138	20 641
	75	126	125	125
	90	2 753	2 876	2 756
	100	31	30	29
PVC	110	18 454	18 786	18 780
	125	76	3	3
	140	587	589	589
	150	1	1	1
	160	23 744	24 430	24 458
	200	4 290	4 304	3 769
	225	2 815	2 715	2 106
Total PVC		76 650	77 595	75 854
Inconnu	ND	293	868	2 204
TOTAL Inconnu		293	868	2 204
TOTAL Linéaire		155 475	156 656	154 964

> Le linéaire de Mios

Matériaux	Diamètre	2022	2023	2024
Acier	125	-	149	-
	200	622	622	639
Total Acier		622	770	639
Fonte	60	1151	1144	1393
	100	7	7	5
	125	4 275	4 012	4 138
	150	623	620	617
	200	12 297	12 297	11 947
	300	48	48	53
Total Fonte		18 401	18 128	18 153
PE	32	58	58	58
	50	79	79	-
	63	443	443	434
	100	7	7	10
	125	715	715	722
	160	194	194	191
	300	37	37	37
	Total PE		1 533	1 533
PVC	32	43	43	42
	40	3 266	3 267	3 377
	50	12 108	12 378	13 215
	63	42 164	42 144	41 795
	75	5 331	5 331	5 389
	90	17 733	17 746	16 979
	110	8 515	8 531	8 599
	125	3 634	3 633	3 651
	140	17 968	17 997	18 040
	160	10 308	10 314	10 253
	200	5 279	5 279	5 500
ND	2	3	-	
Total PVC		126 351	126 667	126 840
Inconnu		293	84	1 010
TOTAL Inconnu		293	84	1 010
TOTAL Linéaire		146 907	147 182	148 096

> Le linéaire de Audenge

Matériaux	Diamètre	2022	2023	2024
Fonte	60	5 018	5 023	4 858
	100	15 286	12 248	12 397
	150		3 095	3 079
	200	18 516	19 691	19 517
Total Fonte		38 819	40 057	39 851
PE	50	79	63	63
Total PE		79	63	63
PVC	32	370	65	65
	40		252	233
	50	13 372	806	725
	60		-	54
	63		12 013	9 987
	75		10	-
	90		2 026	1 978
	110	27 954	-	61
	125		11 230	11 569
	140		748	1 098
	160		5 353	5 350
	200		11 229	11 330
	225	4 613	4 113	4 546
	ND	134	574	564
	Total PVC		46 442	48 553
Inconnu		-	-	935
TOTAL Inconnu		-	-	935
TOTAL Linéaire		85 341	88 673	88 543

> Le linéaire de Lanton

Matériaux	Diamètre	2024
Fonte	60	268
	100	5 256
	125	22
	150	4 512
	200	6 546
	250	4 464
Total Fonte		21 068
Acier	60	55
Total Acier		55
Amiante	200	113
Total Amiante		113
PE	63	108
Total PE		108
PVC	40	1 058
	50	2 315
	63	34 443
	75	2
	90	550
	110	25 126
	125	707
	140	2 364
	150	104
	160	17 684
	200	1 563
	225	1 211
	250	12
Total PVC		87 140
Inconnu		63
TOTAL Inconnu		63
TOTAL Linéaire		108 547

> Le linéaire de Biganos

Matériaux	Diamètre	2024
Fonte	60	3 073
	100	10 692
	125	1 661
	150	13 293
	200	4 985
	250	192
	300	1 260
Total Fonte		38 382
Acier	160	58
Total Acier		58
PE	225	82
Total PE		82
PVC	40	100
	50	2 352
	63	18 707
	75	344
	90	964
	100	89
	110	25 700
	125	4 459
	140	1 874
	160	18 786
	200	2 707
225	1 211	
Total PVC		77 291
Inconnu		816
Total Inconnu		816
TOTAL Linéaire		116 620

> 3.3.2 Sectorisation

La sectorisation consiste à diviser le réseau d'eau potable en plusieurs secteurs homogènes pour lesquels le suivi des débits mis en distribution est effectué par le comptage des débits entrants et sortants. Ces secteurs sont télé-gérés et permettent une mesure en continu.

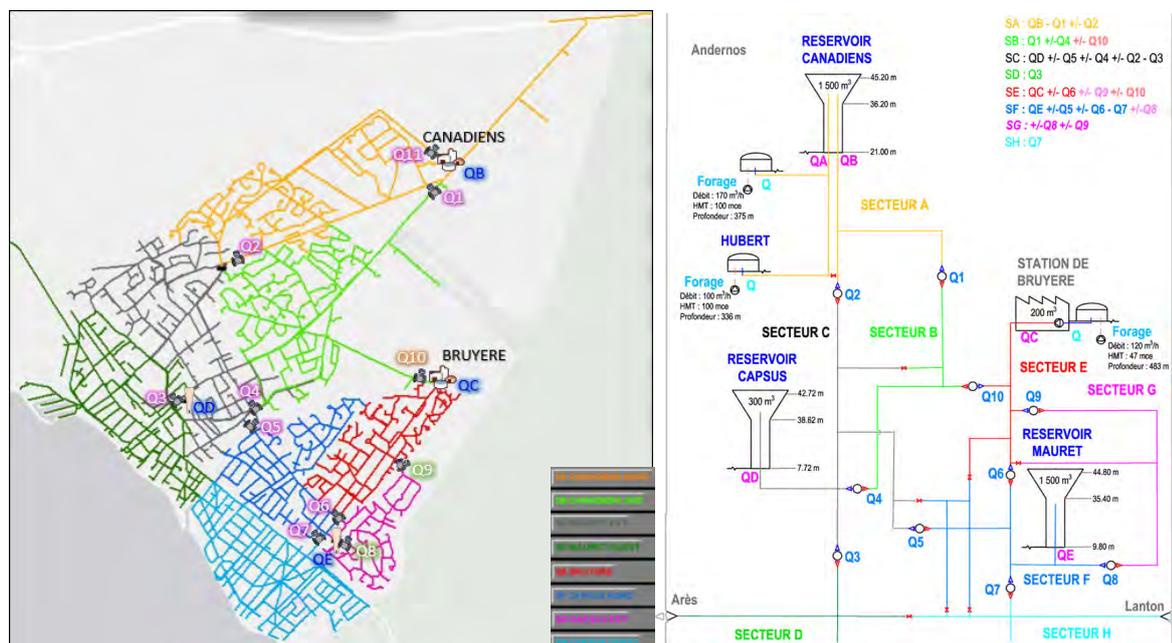
Pour rappel, la répartition des fuites évaluée par le biais des indices linéaires de perte sont des indicateurs précis d'évaluation de la « santé » d'un réseau d'eau potable.

La liste des compteurs mis en place est la suivante

Andernos

LIBELLÉ	TYPE DE COMPTAGE	ALIMENTATION	TYPE DE TÉLÉGESTION
Q1	Débitmètre électromagnétique	Autonome	Sofrel LS42
Q2	Débitmètre électromagnétique	Autonome	Sofrel LS42
Q3	Débitmètre électromagnétique	Autonome	Sofrel LS42
Q4	Débitmètre électromagnétique	Autonome	Sofrel LS42
Q5	Débitmètre électromagnétique	Autonome	Sofrel LS42
Q6	Débitmètre électromagnétique	Autonome	Sofrel LS42
Q7	Débitmètre électromagnétique	Autonome	Sofrel LS42
Q8	Débitmètre électromagnétique	Autonome	Sofrel LS42
Q9	Débitmètre électromagnétique	Autonome	Sofrel LS42
Q10	Débitmètre électromagnétique	Autonome	Sofrel LS42
Q11	Débitmètre électromagnétique	Electrique	Sofrel S500
Q12	Débitmètre électromagnétique	Electrique	Sofrel S500
Q13	Débitmètre électromagnétique	Electrique	Sofrel S500
Q14	Débitmètre électromagnétique	Electrique	Sofrel S500
Q17	Débitmètre électromagnétique	Autonome	Sofrel LS42

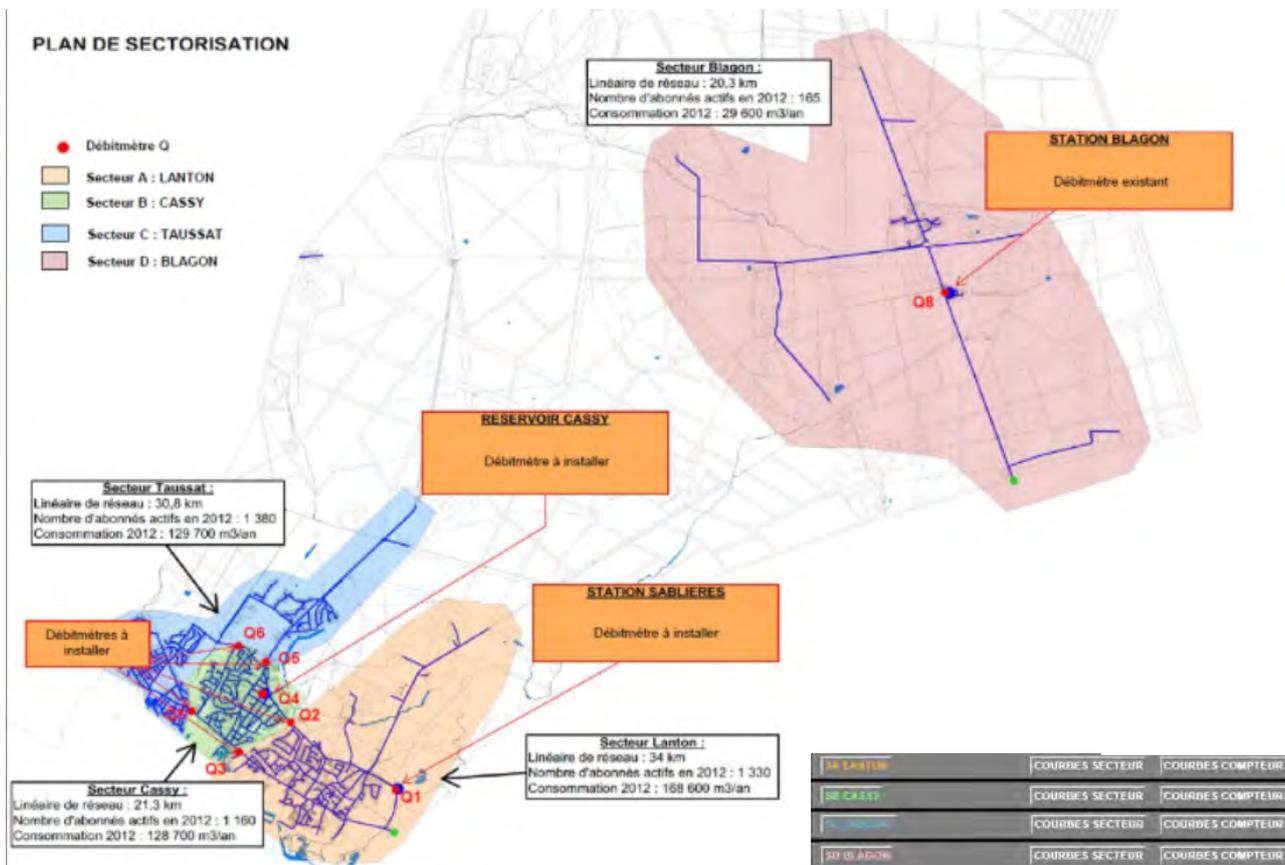
Une sectorisation de la commune d'Andernos-les-Bains a été réalisée en 2023.



Lanton

LIBELLÉ	TYPE DE COMPTAGE	ALIMENTATION	TYPE DE TÉLÉGESTION
Q1 Sabliere	Débitmètre électromagnétique	Electrique	Sofrel S500
Q2	Débitmètre électromagnétique	Autonome	Sofrel LS42
Q3	Débitmètre électromagnétique	Autonome	Sofrel LS42
Q4 Cassy	Débitmètre électromagnétique	Electrique	Sofrel S500
Q5	Débitmètre électromagnétique	Autonome	Sofrel LS42
Q6	Débitmètre électromagnétique	Autonome	Sofrel LS42
Q7	Débitmètre électromagnétique	Autonome	Sofrel LS42
Q8 Blagon	Débitmètre électromagnétique	Electrique	Sofrel S500

Une sectorisation de la commune de Lanton a été initiée en 2024.

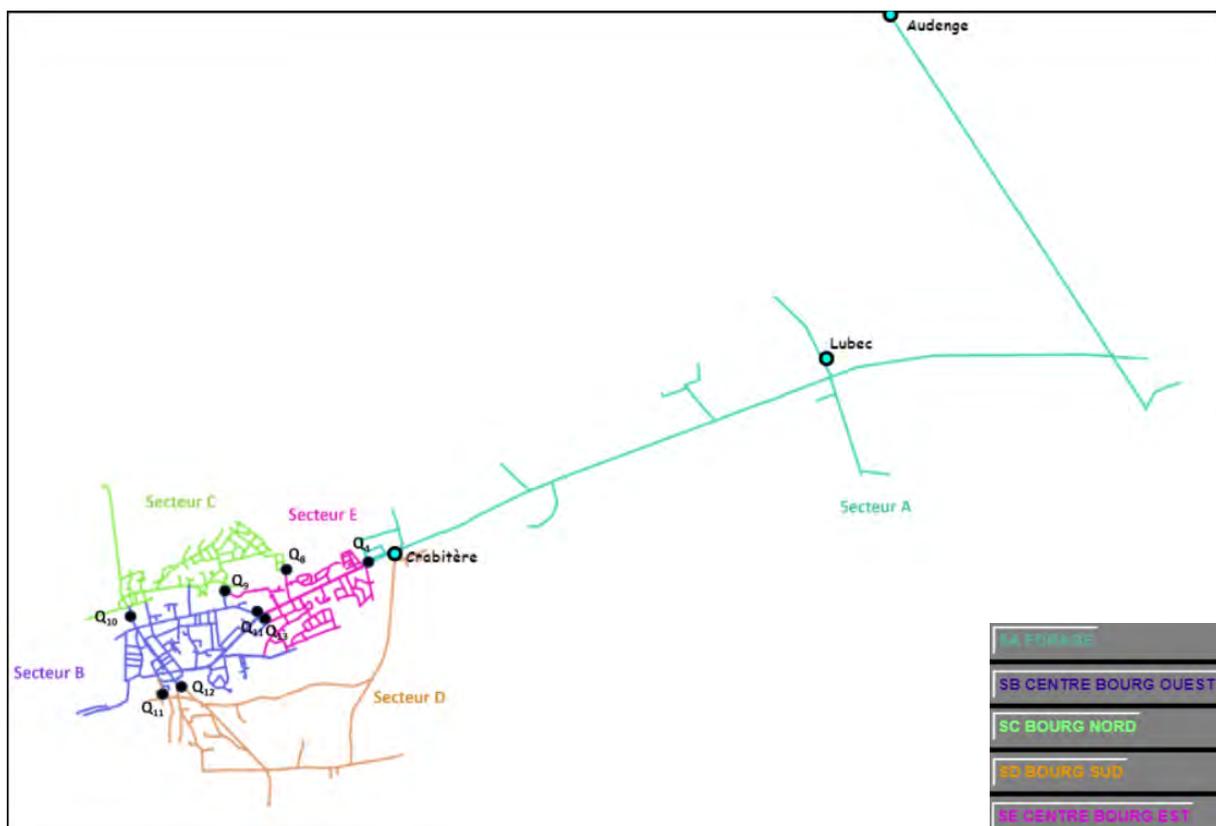


La cartographie est en cours de traitement dans notre outil SIG, elle sera mise à jour courant 2025.

Audenge

LIBELLÉ	TYPE DE COMPTAGE	ALIMENTATION	TYPE DE TÉLÉGESTION
Q4	Débitmètre électromagnétique	Autonome	Sofrel LS42
Q8	Débitmètre électromagnétique	Autonome	Sofrel LS42
Q9	Débitmètre électromagnétique	Autonome	Sofrel LS42
Q10	Débitmètre électromagnétique	Autonome	Sofrel LS42
Q11	Débitmètre électromagnétique	Autonome	Sofrel LS42
Q12	Débitmètre électromagnétique	Autonome	Sofrel LS42
Q13	Débitmètre électromagnétique	Autonome	Sofrel LS42
QCrabi alim	Débitmètre électromagnétique	Electrique	Sofrel S500
QCrabi disitri	Débitmètre électromagnétique	Electrique	Sofrel S500
Q Lubec	Débitmètre électromagnétique	Electrique	Sofrel S500

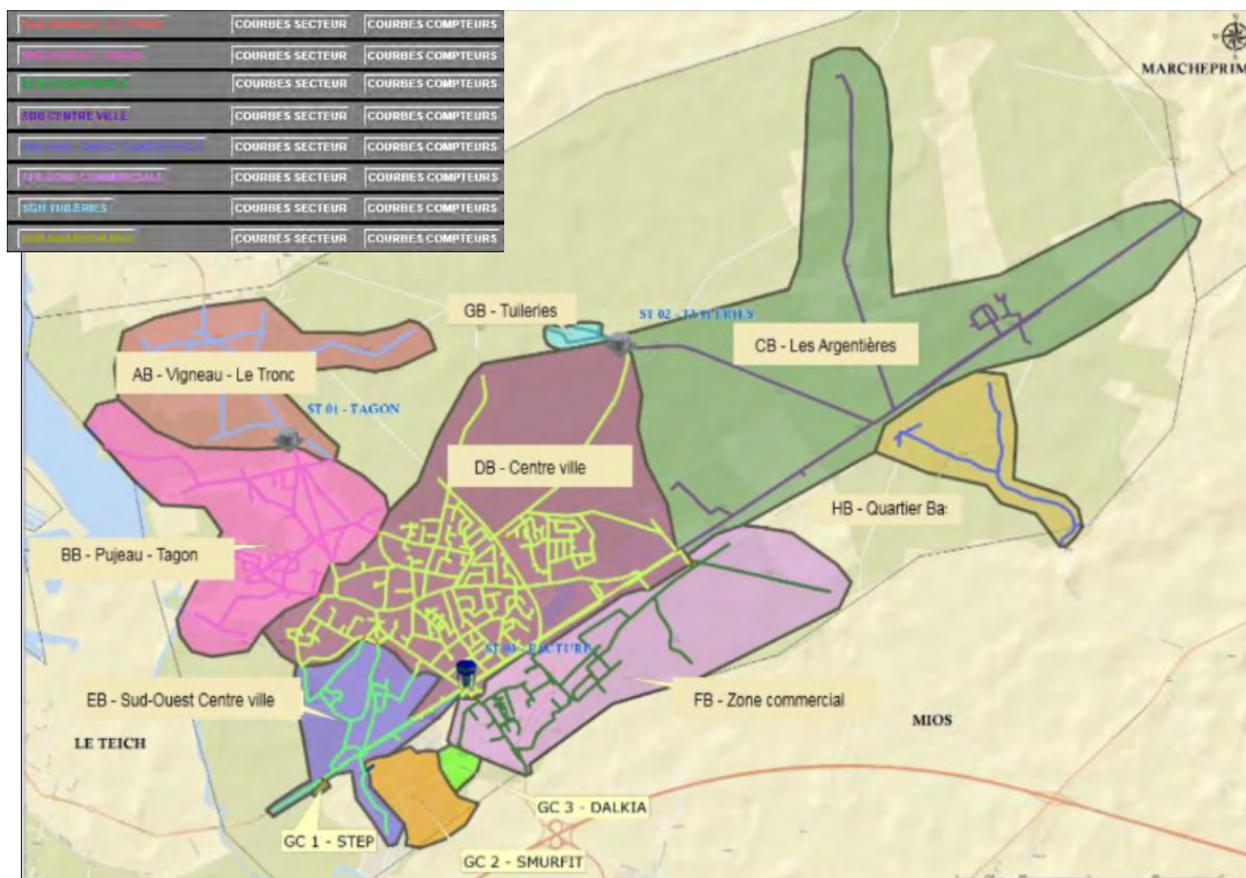
Une sectorisation de la commune d'Audenge a été initiée en 2023 et est opérationnelle en 2024.



Biganos

LIBELLÉ	TYPE DE COMPTAGE	ALIMENTATION	TYPE DE TÉLÉGESTION
Q1	Débitmètre électromagnétique	Autonome	Sofrel LS42
Q2	Débitmètre électromagnétique	Autonome	Sofrel LS42
Q3 Facture	Débitmètre électromagnétique	Electrique	Sofrel S500
Q4	Débitmètre électromagnétique	Autonome	Sofrel LS42
Q5	Débitmètre électromagnétique	Autonome	Sofrel LS42
Q6 Tuileries vers Argentiere	Débitmètre électromagnétique	Electrique	Sofrel S500
Q7	Débitmètre électromagnétique	Autonome	Sofrel LS42
Q8 Tagon	Débitmètre électromagnétique	Autonome	Sofrel LS42
Q9 Tuileries vers Centre-Ville	Débitmètre électromagnétique	Electrique	Sofrel S500
Q10	Débitmètre électromagnétique	Autonome	Sofrel LS42
Q11 Tuileries	Débitmètre électromagnétique	Electrique	Sofrel S500
Q12	Débitmètre électromagnétique	Autonome	Sofrel LS42
Q13	Débitmètre électromagnétique	Autonome	Sofrel LS42

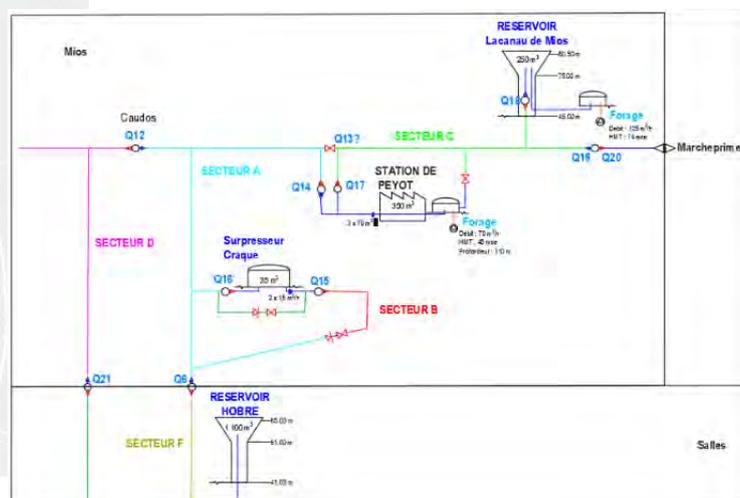
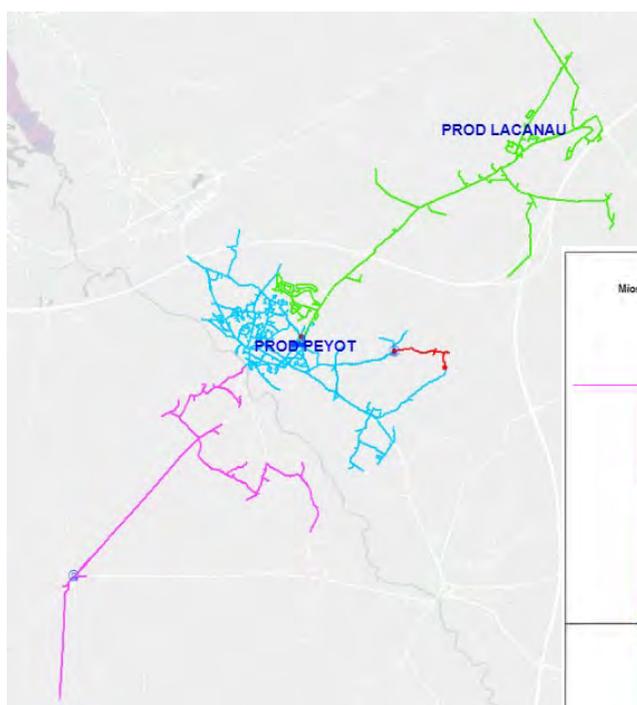
Une sectorisation de la commune de Biganos a été initiée en 2024.



La cartographie est en cours de traitement dans notre outil SIG, elle sera mise à jour courant 2025.

Mios

LIBELLÉ	TYPE DE COMPTAGE	ALIMENTATION	TYPE DE TÉLÉGESTION
Q6	Débitmètre électromagnétique	Autonome	Sofrel LS42
Q12	Débitmètre électromagnétique	Autonome	Sofrel LS42
Q13	Débitmètre électromagnétique	Electrique	Sofrel S500
Q14	Débitmètre électromagnétique	Electrique	Sofrel S500
Q15	Débitmètre électromagnétique	Electrique	Sofrel S500
Q16	Débitmètre électromagnétique	Electrique	Sofrel S500
Q17	Débitmètre électromagnétique	Electrique	Sofrel S500
Q18	Débitmètre électromagnétique	Electrique	Sofrel S500
Q19	Compteur mécanique	Autonome	Sofrel LS42
Q20	Compteur mécanique	Autonome	Sofrel LS42
Q21	Débitmètre électromagnétique	Autonome	Sofrel LS42



> 3.3.3 Les branchements en plomb

Sur la commune d’Andernos, nous avons levé une incohérence entre le nombre de branchements plomb indiqués sur le SIG SUEZ et les valeurs déclarées.

En effet, 800 branchements étaient mentionnés en plomb sur le SIG alors que les rapports annuels délégataire en mentionnaient 0.

Nous avons alors réalisé un plan d’échantillonnage de 300 branchements. Sur ces 300, 5 étaient réellement en plomb. Un rapport a été remis à la collectivité.

Nous pouvons affirmer qu’après avoir regroupé les différentes sources de données (prospections terrain, SIG et observations réalisées lors du déploiement de télérelève), le SIG fourni est peu fiable sur le matériau des branchements. La grande majorité des branchements référencés en plomb sont en PE.

En complément, une campagne de vérification plus poussée a été réalisée rue de la république à Andernos.

Nous sommes passés sur tous les branchements et nous avons identifié 17 branchements plomb à renouveler. Ces renouvellement sont projetés sur le second semestre 2025.

ETAT DES LIEUX BRANCHEMENTS PLOMBS

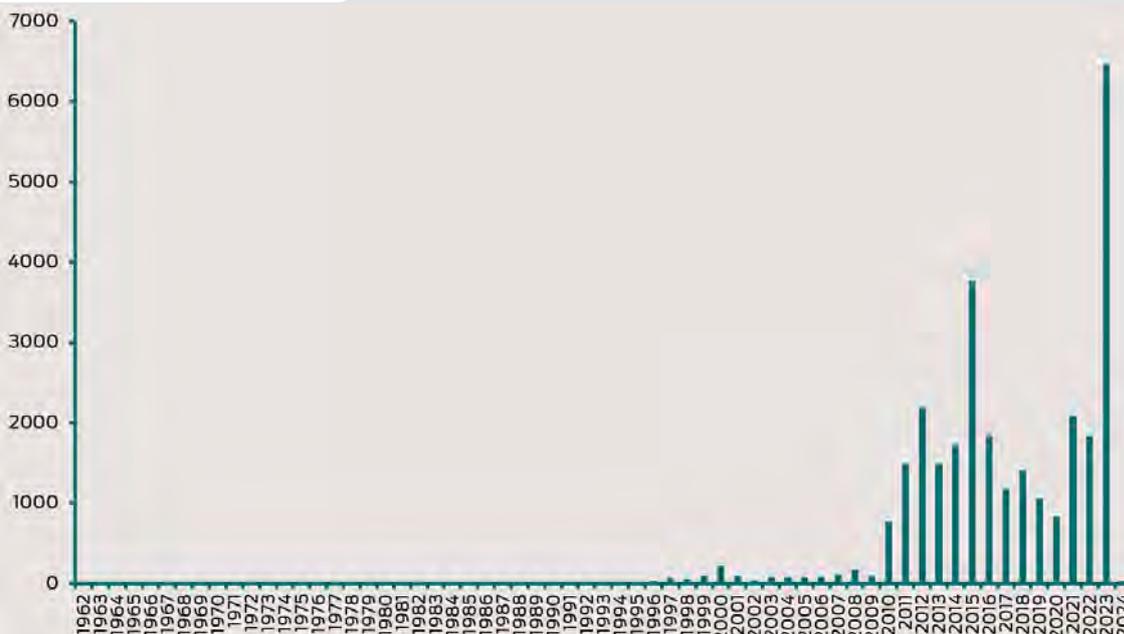
COMMUNE D’ANDERNOS LES BAINS
COBAN – COMMUNE D’Andernos les Bains



3.4 LE PARC COMPTEURS

Nous vous présentons ci-après la pyramide d’âge complète des compteurs des communes d’Andernos-les-Bains, Audenge, Biganos, Lanton et de Mios.

Etat des lieux du parc compteurs au 01/01/2025



La majorité des compteurs a moins de 15 ans.

On observe une majorité de compteurs de 2021, 2022 et 2023 liée à la période de commande des compteurs dans le cadre du déploiement de masse.

Au niveau des diamètres, le parc se compose comme suit :

Répartition des compteurs par diamètre

DN	15	20	25	30	40	50	60	65	80	100	150	200	TOTAL
EFFECTIF	28 914	225	2	170	119	40	29	1	9	33	1	1	29 544

Le détail de l'effectif compteur par date de pose et diamètre est indiqué dans le tableau ci-dessous :

Année	15	20	25	30	40	50	60	65	80	100	150	200	Total
< 2008	1 219	12		19	5	1	4		1	3			1 264
2009	86	4		2			2						94
2010	744	8		10	4		2			1	1	1	771
2011	1 463	15		5	1	1	2			2			1 489
2012	2 149	10		12	6	2	1		1	2			2 183
2013	1 457	6		9	7	1	2		1	2			1 485
2014	1 620	58		19	17		2		2	1			1 719
2015	3 745	17		3	1		2			5			3 773
2016	1 805	18		11	11								1 845
2017	1 157	11		10	3	1				2			1 184
2018	1 366	10		18	7	1	5		1	1			1 409
2019	1 007	26		14	9	1	2		1	5			1 065
2020	795	8		17	15					3			838
2021	2 042	16	1	8	14	1	2	1	2	2			2 089
2022	1 836	1		4		1				1			1 843
2023	6 422	4	1			30				3			6 460
2024	1	1		9	19		3						33
TOTAL	28 914	225	2	170	119	40	29	1	9	33	1	1	29 544



BILAN TECHNIQUE DU SERVICE

1. Volumes / Rendements
2. Qualité de l'eau
3. Energie / Réactifs
4. Interventions d'exploitation
5. Renouvellement contractuel
6. Investissement contractuel
7. Travaux divers

1 - Volumes / Rendements

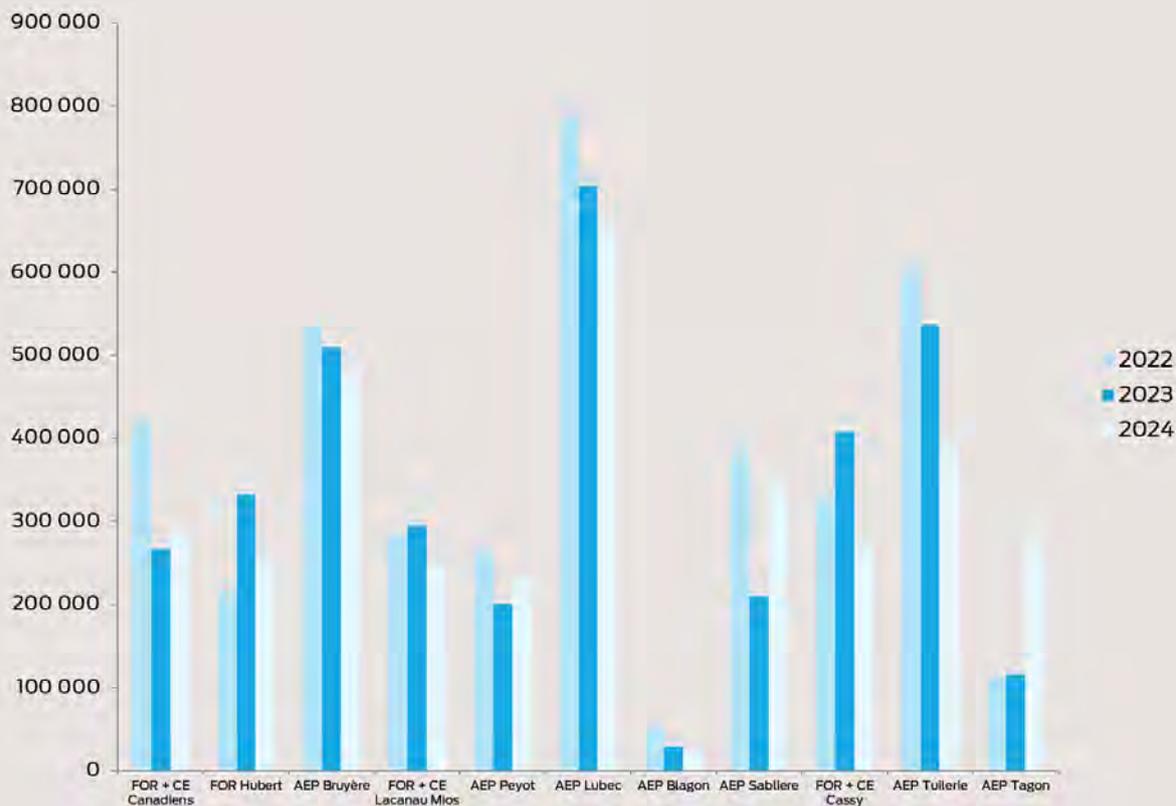
1.1 VOLUMES PRÉLEVÉS VO

Le tableau ci-dessous recense les volumes d'eau en m³ (relatifs à l'année civile) prélevés et traités sur l'ensemble des communes d'Andernos-les-Bains, de Mios, d'Audenge, de Lanton et de Biganos pour les trois dernières années .

	2022	2023	2024	Evolution N/N-1
Andernos-les-Bains				
FOR + CE Canadiens	419 512	266 667	288 728	8%
FOR Hubert	215 833	332 077	256 517	-23%
AEP Bruyère	553 477	509 469	483 672	-5%
Total Production Andernos-les-Bains	1 188 822	1 108 213	1 028 917	-7%
Mios				
FOR + CE Lacanau Mios	284 546	294 423	247 666	-16%
AEP Peyot	263 955	201 002	234 558	17%
Total Production Mios	548 501	495 425	482 224	-3%
Audenge				
AEP Lubec	784 254*	702 865	663 074	-6%
Total Production Audenge	784 254*	702 865	663 074	-6%
Lanton				
AEP Blagon	51 559*	28 464*	28 384	0%
AEP Sabliere	385 278*	210 150*	340 858	62%
FOR + CE Cassy	329 243*	407 914*	274 448	-33%
Total Production Lanton	766 080*	646 528*	643 689	0%
Biganos				
AEP Tuilerie	604 233*	536 807*	387 874	-28%
AEP Tagon	111 073*	115 452*	282 396	145%
Total Production Biganos	715 306*	652 259*	670 269	3%
COBAN				
TOTAL COBAN (5 communes)	4 002 963*	3 605 290*	3 488 173	-3%

* données de l'ancien délégataire

Volumes prélevés VO depuis 2022 (m³)



Dans le tableau suivant, figurent les volumes prélevés et traités mensuellement au cours des mois de janvier à décembre 2024.

	Exhaure Canadiens	Exhaure Hubert	Exhaure Bruyère	Exhaure Lacanau Mios	Exhaure Peyot	Exhaure Lubec	Exhaure Blagon	Exhaure Sabliere	Exhaure Cassy	Exhaure Tuillerie	Exhaure Tagon	TOTAL COBAN
Janvier	17 231	24 810	36 531	22 386	14 249	54733	2 227	13 011	32 985	24 301	31 191	273 655
Février	16 507	16 021	39 421	19 563	17 849	48833	2 101	25 070	16 122	21 218	28 372	251 077
Mars	20 912	17 154	39 058	20 262	36 661	55164	1 893	27 440	15 936	28 817	23 336	286 633
Avril	22 571	18 710	40 429	21 942	40 204	55232	1 885	29 815	17 357	30 117	23 964	302 226
Mai	23 589	20 520	42 446	21 285	25 259	57021	2 099	33 628	19 519	26 679	30 308	302 353
Juin	29 150	20 594	41 866	21 038	24 342	57816	2 299	35 130	20 269	28 051	31 202	311 757
Juillet	34 680	27 274	52 976	23 237	31 814	61893	2 829	46 999	27 899	32 736	31 563	373 900
Août	34 213	31 937	60 103	24 381	25 291	63380	3 082	48 121	28 523	43 934	17 534	380 499
Septembre	25 942	20 619	36 080	19 771	17 263	51081	2 589	27 467	19 936	44 621	5 768	271 137
Octobre	21 688	19 970	27 275	18 847	861	51536	2 366	13 656	37 176	41 706	7 983	243 064
Novembre	20 413	19 454	31 847	17 229	674	52576	2 578	24 310	14 665	30 961	23 531	238 238
Décembre	21 831	19 454	35 642	17 725	91	53809	2 437	16 211	24 061	34 733	27 644	253 638
Total	288 728	256 517	483 672	247 666	234 558	663 074	28 384	340 858	274 448	387 874	282 396	3 488 175

Le détail des volumes prélevés de la COBAN sur l'Oligocène et l'Eocène est joint en **annexe 7**.

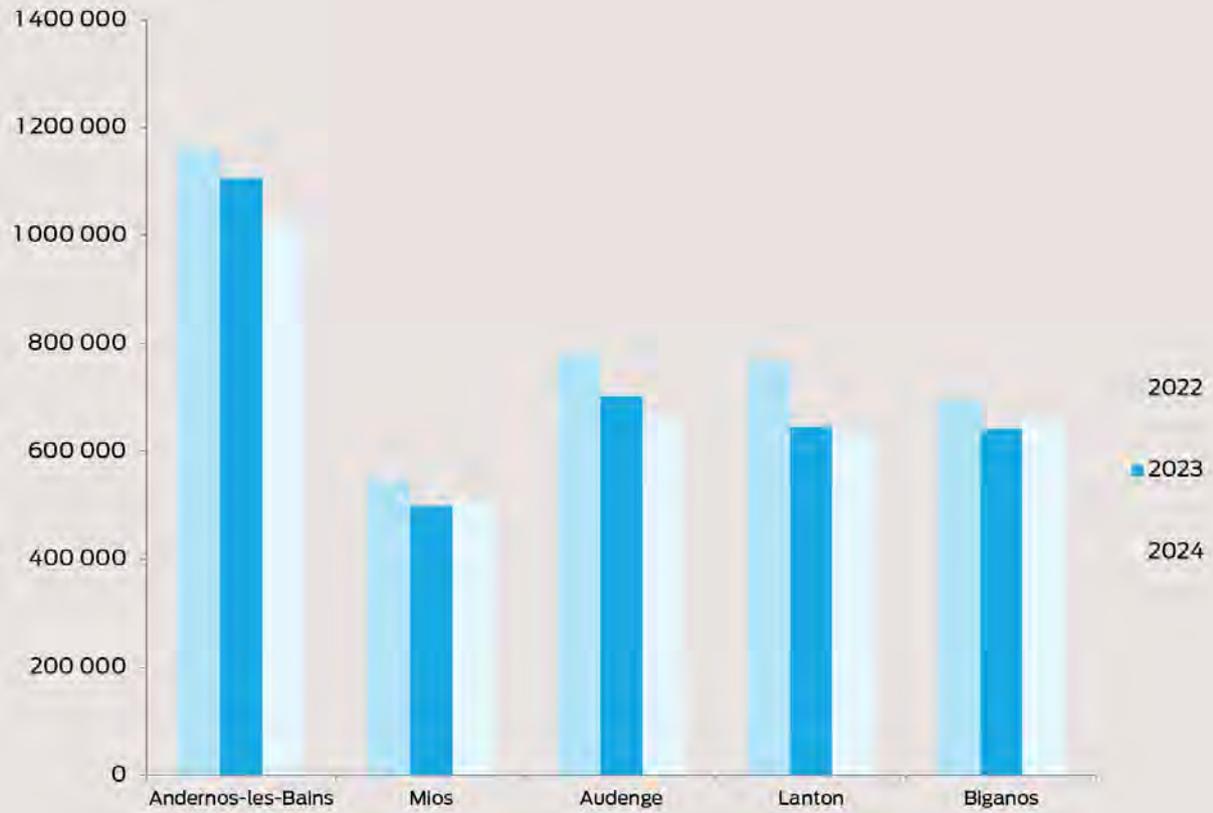
1.2 VOLUMES PRODUITS V1

Le tableau ci-dessous recense les volumes d'eau en m³ (relatifs à l'année civile) produits sur l'ensemble des communes d'Andernos-les-Bains, de Mios, d'Audenge, de Lanton et de Biganos pour les trois dernières années

NOM UNITÉ DE PRODUCTION	2022	2023	2024
Andernos-les-Bains			
AEP Bruyeres	544 414	508 914	482 054
FOR + CE Canadiens	614 662	598 044	543 307
Total Production Andernos-les-Bains	1 159 076	1 106 958	1 025 361
Mios			
FOR + CE Lacanau Mios	287 903	296 038	254 889
AEP Peyot	260 364	201 714	253 049
Total Production Mios	548 267	497 753	507 938
Audenge			
FOR + CE Lubec	784 254*	702 865	655 262
Total Production Audenge	784 254*	702 865	655 262
Lanton			
AEP Blagon	50 382*	28 464*	26 271
AEP Sabliere	385 278*	210 150*	339 256
FOR + CE Cassy	329 243*	407 914*	271 593
Total Production Lanton	764 903*	646 528*	637 120
Biganos			
AEP Tuillerie	NC	NC	382 986
AEP Tagon	NC	NC	273 756
Total Production Biganos	695 846*	641 814*	656 742
COBAN			
TOTAL COBAN (5 communes)	3 952 346	3 595 918	3 482 423

* données de l'ancien délégataire

Volumes annuels produits VI depuis 2022 (m³)



Dans le tableau suivant, figurent les volumes produits mensuellement au cours des mois de janvier à décembre 2024.

	Reprise Canadiens	Reprise Bruyère	Reprise Lacantau	Reprise Peyot	Reprise Lubec	Reprise Tuillerie	Reprise Tagon	Reprise Blagon	Reprise Sabliere	Reprise Cassy	TOTAL COBAN
Janvier	42 192	36 585	22990	13454	54733	24 158	30 366	2 103	8 041	32 628	267 250
Février	32 413	39 418	20134	14629	48833	21 022	27 606	1 918	25 411	15 611	246 995
Mars	37 629	38 847	20967	20905	54217	28 682	22 739	1 670	27 733	15 816	269 205
Avril	41 102	40 354	22310	31120	54374	29 904	23 327	1 661	30 162	17 008	291 322
Mai	43 958	42 342	21434	28418	56245	26 517	29 415	1 814	33 972	19 213	303 328
Juin	48 706	41 702	21761	14428	56833	28 015	30 169	2 102	35 442	19 648	298 806
Juillet	61 904	52 856	23902	13920	61017	32 748	30 410	2 720	47 383	27 502	354 362
Août	66 080	60 028	25060	22772	62608	43 599	16 922	2 992	48 510	28 289	376 860
Septembre	46 373	36 082	20410	16121	50437	44 662	5 606	2 285	27 752	19 701	269 429
Octobre	41 991	27 119	19472	21879	50971	41 272	7 877	2 267	13 852	37 511	264 211
Novembre	39 773	31 556	17962	26170	51829	30 865	23 341	2 434	24 574	14 612	263 116
Décembre	41 188	35 167	18488	29234	53165	34 437	27 319	2 304	16 423	24 054	281 779
Total	543 307	482 054	254 889	253 049	655 262	385 881	275 098	26 271	339 256	271 593	3 486 660

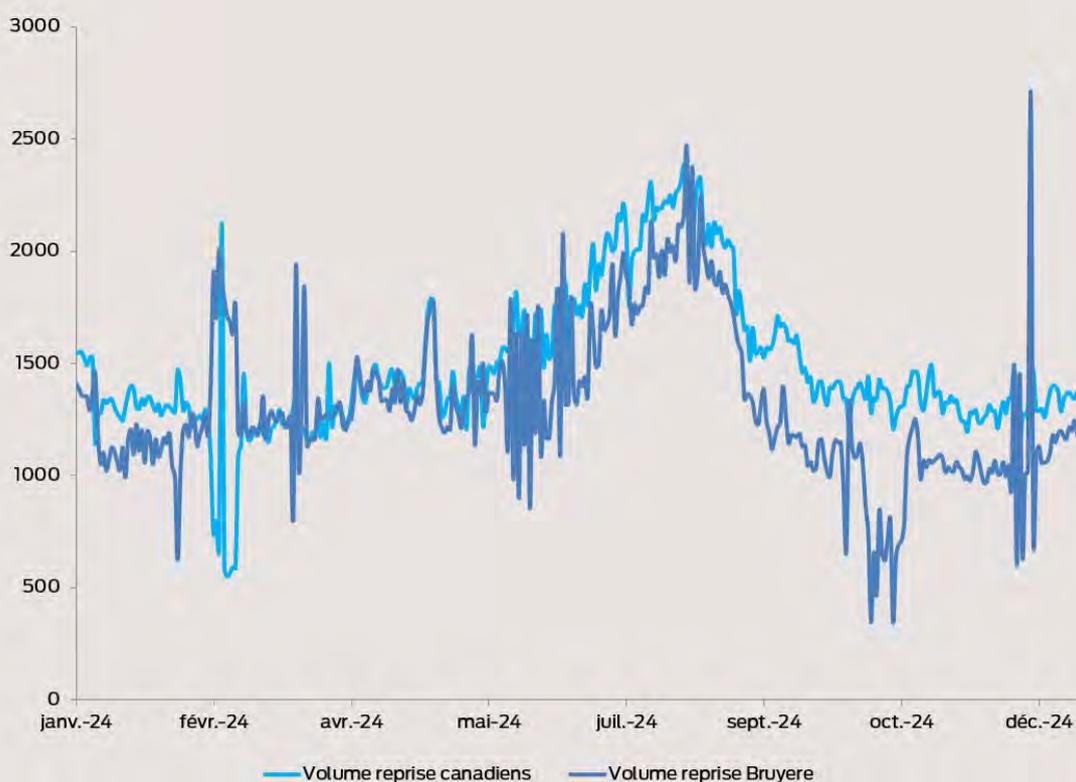
Dés la reprise du service, nous nous efforçons de fiabiliser les comptages pour avoir l'estimation au plus juste de la performance réseau.

Les volumes transitant sur le réservoir de Canadiens sont comptabilisés par des débitmètres à insertion non fiables

> Andernos-les-Bains (Canadiens et Bruyère)

Evolution des volumes journaliers

produits VI en 2024 (m³)



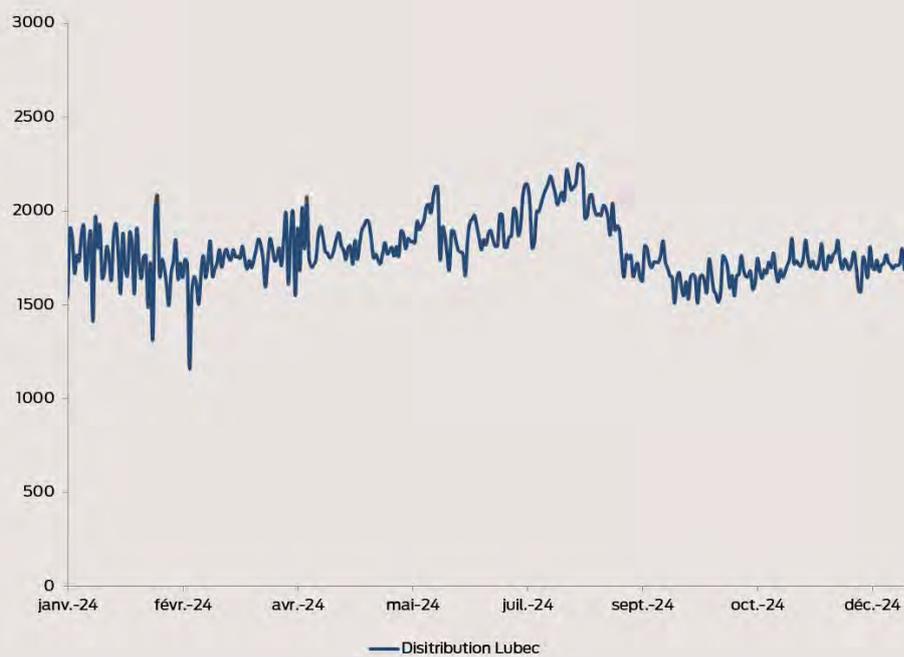
> Mios (Lacatau Mios et Peyot)

Evolution des volumes journaliers produits V1 en 2024 (m³)



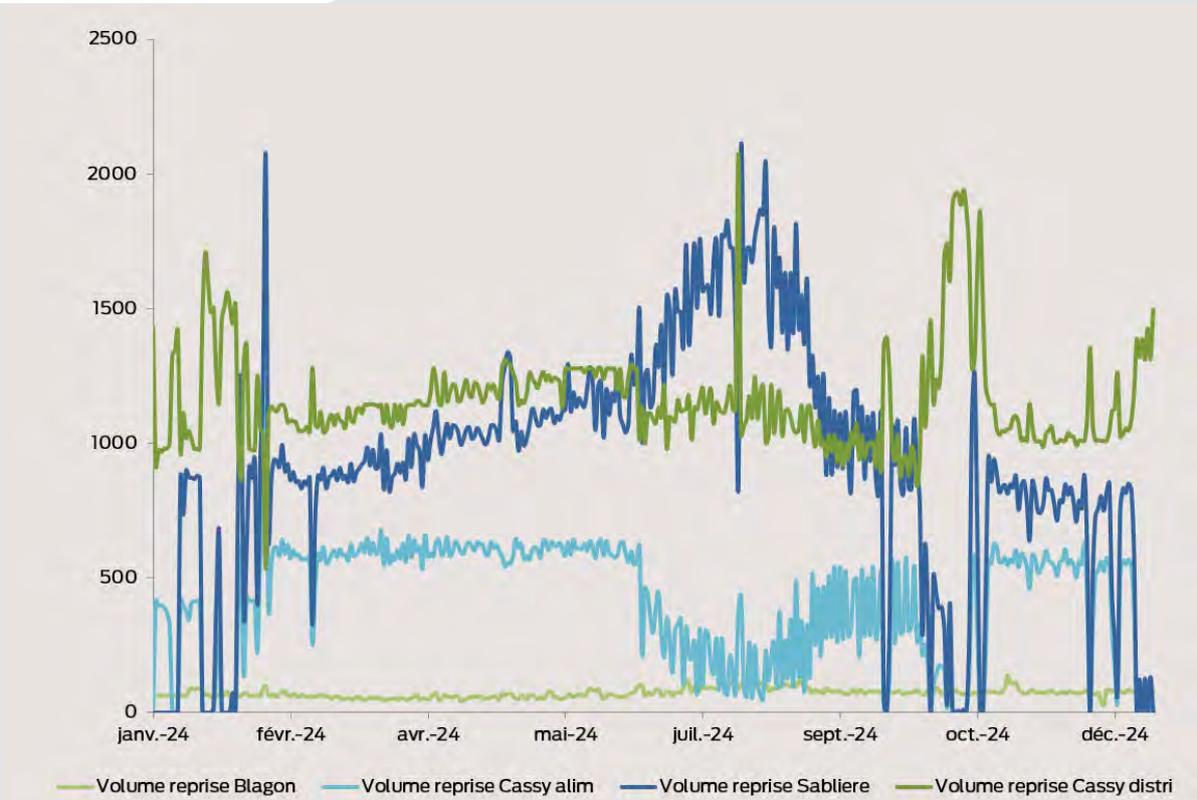
> Audenge (Lubec)

Evolution des volumes journaliers produits V1 en 2024 (m³)



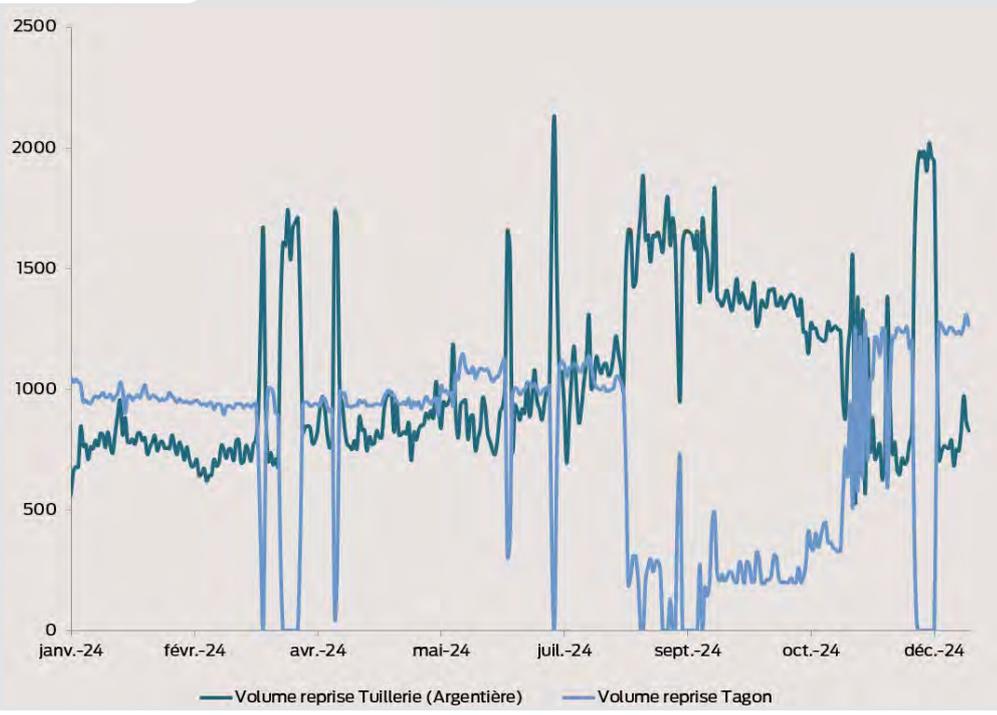
> Lanton (Blagon, Cassy, Sabliere)

Evolution des volumes journaliers produits V1 en 2024 (m³)



> Biagnos (Tuillerie, Tagon)

Evolution des volumes journaliers produits V1 en 2024 (m³)



1.3 VOLUMES EXPORTÉS/IMPORTÉS V2/V3

Il n'y a pas de Export/ Import à Andernos-les-Bains, Audenge, Biganos et Lanton.

Mios :

Total volumes eau potable	2022	2023	2024
Importés Salles	297 079	263 660	220 348
Exportés Salles	19 183	10 209	9 395

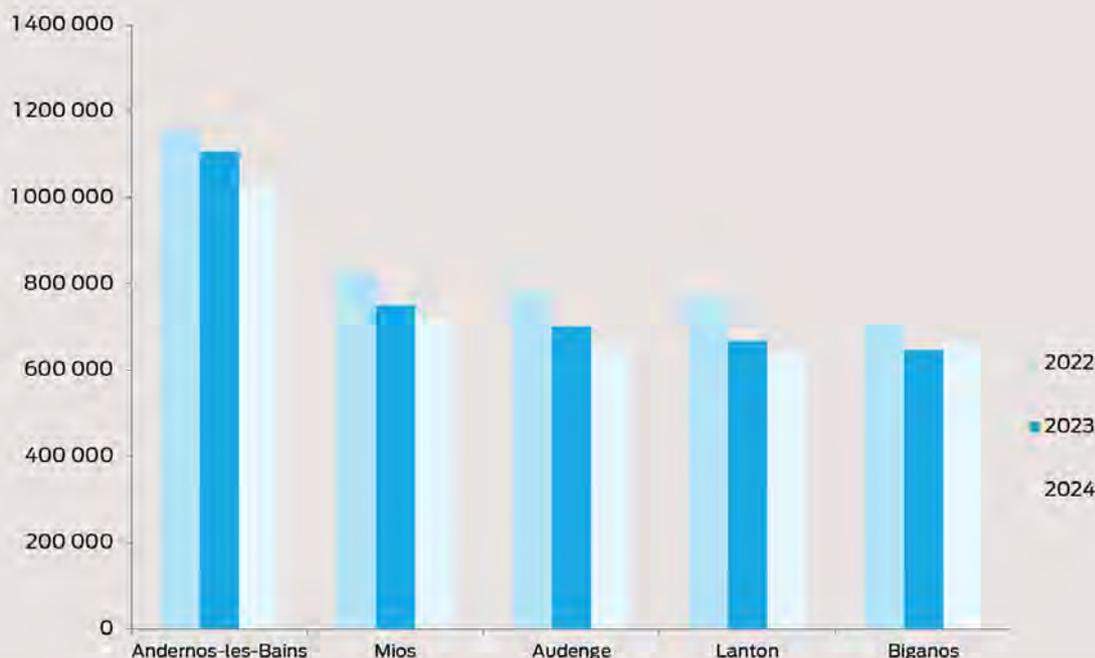
1.4 VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION V4

Le tableau suivant présente les volumes (en m³) mis en distribution au cours des 3 dernières années (relatifs à une année civile) .

VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION (EN M ³)	2022	2023	2024
Andernos-les-Bains	1159 076	1106 958	1 031 974
Mios	826 163	751 204	718 375
Audenge	784 065*	702 865	654 976
Lanton	771 932*	667 943*	630 793
Biganos	706 522*	647 707*	661 713
TOTAL	4 240 729*	3 876 677*	3 697 831

* données de l'ancien délégataire

Volumes mis en distribution depuis 2022 (en m³)



La distribution moyenne journalière s'élève à 2 803 m³/jour pour la commune **d'Andernos-les-Bains**. Le volume maximal mis en distribution à Andernos-les-Bains a été relevé le 10 Aout avec une valeur de **4 813 m³/jour**, soit 1,7 fois la consommation moyenne.

La production maximale possible en pointe est de 8 000 m³/jr. Nous avons atteint 60 % de la capacité de production maximale en 2024.

La distribution moyenne journalière s'élève à 1 742 m³/jour pour la commune **de Lanton**. Le volume maximal mis en distribution a été relevé le 10 aout avec une valeur de **3 128 m³/jour**, soit 1,8 fois la consommation moyenne.

La production maximale possible en pointe est de 5 900 m³/jr. Nous avons atteint 53 % de la capacité de production maximale en 2024.

La distribution moyenne journalière s'élève à 1 387 m³/jour pour la commune de **Mios**. Le volume maximal mis en distribution a été relevé le 15 avril avec une valeur de **4 017 m³/jour**, soit 2,9 fois la consommation moyenne.

La production maximale possible en pointe est de 3600 m³/jr. Nous avons atteint 116 % de la capacité de production maximale en 2024.

La distribution moyenne journalière s'élève à 1 806 m³/jour pour la commune **de Biganos**. Le volume maximal mis en distribution a été relevé le 29 Juillet avec une valeur de **2 449 m³/jour**, soit 1,4 fois la consommation moyenne.

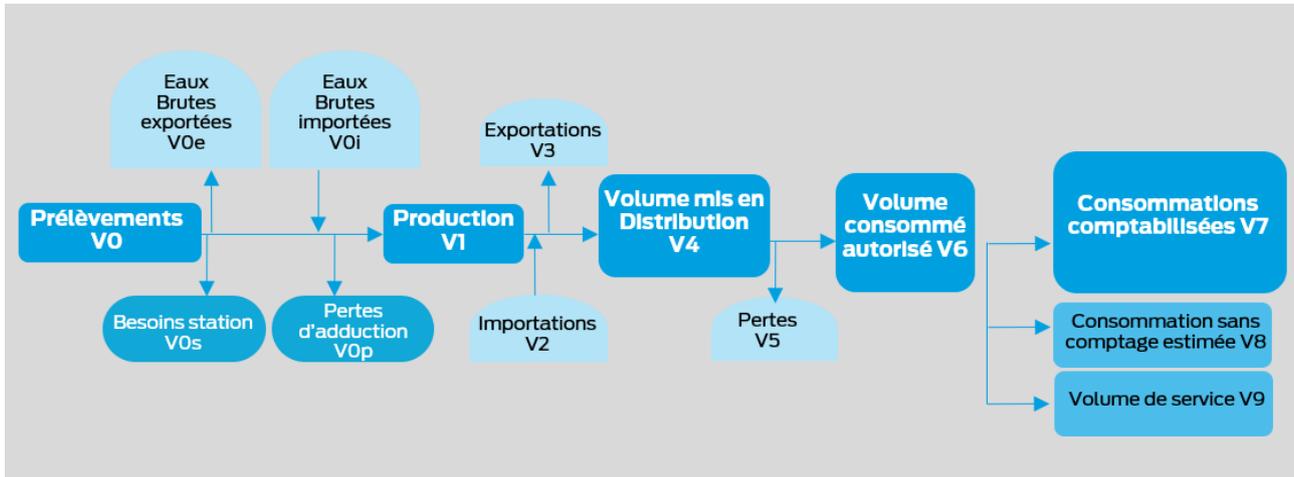
La production maximale possible en pointe est de 5 897 m³/jr. Nous avons atteint 42 % de la capacité de production maximale en 2024.

La distribution moyenne journalière s'élève à 1 789 m³/jour pour la commune **d'Audenge**. Le volume maximal mis en distribution a été relevé le 10 aout avec une valeur de **2 248 m³/jour**, soit 1,3 fois la consommation moyenne.

La production maximale possible en pointe est de 2 500 m³/jr. Nous avons atteint 90 % de la capacité de production maximale en 2024.

1.5 RENDEMENT DE RÉSEAU / ILP

> 1.5.1 Mode de calcul des indices



Le **rendement de réseau** est un indicateur qui permet de mesurer le ratio entre le volume réellement consommé par les abonnés du service d'eau potable et le volume mis en distribution sur le réseau d'eau potable. Plusieurs types rendements sont calculés suivant l'usage de l'eau consommée.

$$R = (V6 + V3) / (V1 + V2) * 100$$

L'**indice Linéaire de Pertes** est lié au calcul du rendement de réseau. Il permet d'évaluer les quantités d'eaux réellement perdues et de les ramener à l'échelle du réseau d'eau potable.

$$ILP = (V4 - V6) / \text{Longueur du réseau}$$

L'**indice Linéaire des Volumes Non Comptés** intègre, en plus des fuites, les volumes qui ne font pas l'objet d'une comptabilisation. Il est rapporté au linéaire de réseau.

$$ILVNC = (V4 - V7) / \text{Longueur du réseau}$$

L'**indice Linéaire de Consommation** permet d'évaluer la conformité du rendement des réseaux par rapport au décret du 27/01/2012 sur les rendements.

$$ILC = (V6 + V3) / \text{Longueur du réseau} / 365 \text{ jours}$$

Les objectifs contractuels

Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Objectif contractuel rendement	78,8 %	77,1 %	77,9 %	78,7 %	80,1 %	81,5 %	82,9 %	84,3 %	85,7 %
Objectif contractuel ILP ref	3,80	4,37	4,27	4,16	3,92	3,67	3,42	3,16	2,90

> Andernos-les-Bains

Variable	Andernos-les-Bains	2022	2023	2024
V0	Volume prélevé	1 188 822	1 108 213	1 028 917
V0e	Eaux brutes exportées	/	/	0
V0i	Eaux brutes importées	/	/	0
V0s	Besoins station	29 746	1 255	3 556
V0p	Pertes d'adduction	/	/	0
V1	Volume produit	1 159 076	1 106 958	1 025 361
V2	Importations	/	/	6 641
V3	Exportations	/	/	28
V4	Volumes mis en distribution	1 159 076	1 106 958	1 031 974
V5	Pertes	232 972	220 845	200 718
V6	Volumes consommés autorisés	926 103	886 112	831 256
V7	Consommations comptabilisées (365jours)	909 183	869 092	814 236
	Consommations comptabilisées sur période de relèvement	836 947	985 765	863 179
V8	Consommations sans comptage estimée	5 040	5 140	5 140
	<i>Nbre PI/BI à fin d'année</i>	258	268	268
	<i>Total volume PI (10 m3/an/unité)</i>	2 580	2 680	2 680
	<i>Fontaines et espaces verts sans compteurs</i>	200	200	200
	<i>Nombre hydro</i>	5	5	5
	<i>Total volume Hydro (2 m3/rot/camion)</i>	2 260	2 260	2 260
	<i>Autres volumes non comptés</i>	0	0	0
V9	Volume de service	11 880	11 880	11 880
	<i>Analyse chlore</i>	2	2	3
	<i>Total volume analyse chlore (700 m3/an)</i>	1 400	1 400	1 400
	<i>Total volume pertes pour nettoyage réservoirs</i>	700	700	700
	<i>Purges réseau</i>	5 800	5 800	5 800
	<i>Surpresseur</i>	180	180	180
	<i>Désinfection conduites</i>	200	200	200
	<i>Eaux motrices (Usine de production des Bruyères)</i>	3 600	3 600	3 600
	<i>Autres consommations pour raison de service</i>	0	0	0
L	Longueur réseau (ml)	155 475	156 656	154 964
	IP 104.3 Rendement réseau= (V3+ V6) / (V1+V2) en %	79.90 %	80.05 %	80.55%
	Objectif contractuel rendement	78.7 %	79.3 %	79.9 %
	IP 105.3 ILVNC= (V4-V7)/L/365 (en m3/km/j)	4.39	4.16	3.85
	IP 106.3 ILP= (V4-V6)/L/365 (en m³/km/j)	4.09	3.86	3.55
	Objectif contractuel ILP	-	-	-
	ILC= (V3+V6)/L/365 (en m3/km/j)	16.27	15.50	14.70

* données de l'ancien délégataire.

> Mios

Variable	Mios	2022	2023	2024
V0	Volume prélevé	548 501	495 425	482 224
V0e	Eaux brutes exportées	-	-	-
V0i	Eaux brutes importées	-	-	-
V0s	Besoins station	235	-2 328	-25 713
V0p	Pertes d'adduction	-	-	-
V1	Volume produit	548 267	497 753	507 938
V2	Importations	297 079	263 660	220 348
V3	Exportations	19 183	10 209	14 366
V4	Volumes mis en distribution	826 163	751 204	713 919
V5	Pertes	147 581	135 285	80 487
V6	Volumes consommés autorisés	678 581	615 919	633 432
V7	Consommations comptabilisées (365jours)	665 855	603 173	620 556
	Consommations comptabilisées sur période de relèvements	636 667	629 613	623 947
V8	Consommations sans comptage estimée	3 016	3 036	3 166
	Nbre PI/BI à fin d'année	146	148	161
	Total volume PI (10 m3/an/unité)	1 460	1 480	1 610
	Fontaines et espaces verts sans compteurs	200	200	200
	Nombre hydro	3	3	3
	Total volume Hydro (2 m3/rot/camion)	1 356	1 356	1 356
	Autres volumes non comptés	-	-	-
V9	Volume de service	9 710	9 710	9 710
	Analyse chlore	1	1	1
	Total volume analyse chlore (700 m3/an)	700	700	700
	Total volume pertes pour nettoyage réservoirs	200	200	200
	Purges réseau	4 700	4 700	4 700
	Surpresseur	360	360	360
	Désinfection conduites	150	150	150
	Eaux motrices (Usine de production de Lacanau de Mios)	3 600	3 600	3 600
	Autres consommations pour raison de service	0	0	0
L	Longueur réseau (ml)	146 907	147 182	149 035
	IP 104.3 Rendement réseau = $(V3+V6)/(V1+V2)$ en %	82.54%	82.23%	88.95%
	Objectif contractuel rendement	79.0%	79.7%	80.5%
	IP 105.3 ILVNC = $(V4-V7)/L/365$ (en m3/km/j)	2.98	2.76	1,72
	IP 106.3 ILP = $(V4-V6)/L/365$ (en m3/km/j)	2.74	2.52	1,48
	Objectif contractuel ILP	-	-	-
	ILC = $(V3+V6)/L/365$ (en m3/km/j)	12.98	11.66	11.91

* données de l'ancien délégataire.

> Audenge

Variable	Audenge	2022*	2023	2024
V0	Volume prélevé	784 254	702 865	663 074
V0e	Eaux brutes exportées	-	-	0
V0i	Eaux brutes importées	-	-	0
V0s	Besoins station	0	0	7 812
V0p	Pertes d'adduction	-	-	0
V1	Volume produit	784 065	702 865	655 262
V2	Importations	0	0	97
V3	Exportations	0	0	383
V4	Volumes mis en distribution	784 065	702 865	654 976
V5	Pertes	244 646	150 338	187 282
V6	Volumes consommés autorisés	539 419	552 527	467 694
V7	Consommations comptabilisées (365jours)	534 131	542 167	450 785
	Consommations comptabilisées sur période de relèvement	534 131	555 536	460 638
V8	Consommations sans comptage estimée	2 318	2 880	9 429
	Nbre PI/BI à fin d'année	NC	188	192
	Total volume PI (10 m3/an/unité)	NC	1 880	1 920
	Fontaines et espaces verts sans compteurs	NC	200	200
	Nombre hydro	NC	2	2
	Total volume Hydro (2 m3/rot/camion)	NC	800	800
	Autres volumes non comptés	NC	-	6 509
V9	Volume de service	2 970	7 480	7 480
	Analyse chlore	NC	2	2
	Total volume analyse chlore (700 m3/an)	NC	1 400	1 400
	Total volume pertes pour nettoyage réservoirs	NC	700	700
	Purges réseau	NC	5 000	5 000
	Surpresseur	NC	180	180
	Désinfection conduites	NC	200	200
	Eaux motrices (Usine de production de Lacanau de Mios)	NC	0	-
	Autres consommations pour raison de service	NC	0	-
L	Longueur réseau (ml)	85 300	88 673	88 565
	IP 104.3 Rendement réseau= (V3+ V6) / (V1+V2) en %	68.80%	78.61%	71.42%
	Objectif contractuel rendement	-	70.2 %	70.9 %
	IP 105.3 ILVNC= (V4-V7)/L/365 (en m3/km/j)	8.03	4.97	6.32
	IP 106.3 ILP= (V4-V6)/L/365 (en m3/km/j)	7.86	4.64	5.79
	Objectif contractuel ILP	-	-	-
	ILC= (V3+V6)/L/365 (en m3/km/j)	17.33	17.07	14.48

* données de l'ancien délégataire.

Les performances réseau de 2024 sont revenues à des niveaux similaires à l'année 2022.

En 2023, des volumes représentant 65 000 m³ d'un compteur d'arrosage expliquent les résultats de performance élevés de l'année dernière.

Après correction, on constate une amélioration progressive de la performance réseau.

Vous trouverez dans le tableau suivant une colonne pour l'année 2023 corrigée, en ayant retirés les 65 000 m³ du compteur d'arrosage.

> Audenge

Variable	Audenge	2023 Corrigé
V0	Volume prélevé	702 865
V0e	Eaux brutes exportées	-
V0i	Eaux brutes importées	-
V0s	Besoins station	0
V0p	Pertes d'adduction	-
V1	Volume produit	702 865
V2	Importations	0
V3	Exportations	0
V4	Volumes mis en distribution	702 865
V5	Pertes	213 773
V6	Volumes consommés autorisés	489 092
V7	Consommations comptabilisées (365jours)	478 732
	Consommations comptabilisées sur période de relève	490 536
V8	Consommations sans comptage estimée	2 880
	<i>Nbre PI/BI à fin d'année</i>	188
	<i>Total volume PI (10 m3/an/unité)</i>	1 880
	<i>Fontaines et espaces verts sans compteurs</i>	200
	<i>Nombre hydro</i>	2
	<i>Total volume Hydro (2 m3/rot/camion)</i>	800
	<i>Autres volumes non comptés</i>	-
V9	Volume de service	7 480
	<i>Analyse chlore</i>	2
	<i>Total volume analyse chlore (700 m3/an)</i>	1 400
	<i>Total volume pertes pour nettoyage réservoirs</i>	700
	<i>Purges réseau</i>	5 000
	<i>Surpresseur</i>	180
	<i>Désinfection conduites</i>	200
	<i>Eaux motrices (Usine de production de Lacanau de Mios)</i>	0
	<i>Autres consommations pour raison de service</i>	0
L	Longueur réseau (ml)	88 673
	IP 104.3 Rendement réseau= (V3+ V6) / (V1+V2) en %	69.59%
	Objectif contractuel rendement	70.2 %
	IP 105.3 ILVNC= (V4-V7)/L/365 (en m3/km/j)	6.93
	IP 106.3 ILP= (V4-V6)/L/365 (en m3/km/j)	6.60
	Objectif contractuel ILP	-
	ILC= (V3+V6)/L/365 (en m3/km/j)	15.11

> Lanton

Variable	Lanton	2022	2023	2024
V0	Volume prélevé	766 080	646 528	643 689
V0e	Eaux brutes exportées			0
V0i	Eaux brutes importées			0
V0s	Besoins station			6 570
V0p	Pertes d'adduction			0
V1	Volume produit	764 903	646 528	637 120
V2	Importations			411
V3	Exportations			6 737
V4	Volumes mis en distribution	771 932	667 943	630 793
V5	Pertes			168 123
V6	Volumes consommés autorisés	531 430	459 923	470 050
V7	Consommations comptabilisées (365jours)	524 174	452 555	462 670
	Consommations comptabilisées sur période de relève			465 198
V8	Consommations sans comptage estimée			2560
	Nbre PI/BI à fin d'année			176
	Total volume PI (10 m3/an/unité)			1760
	Fontaines et espaces verts sans compteurs			
	Nombre hydro			
	Total volume Hydro (2 m3/rot/camion)			800
	Autres volumes non comptés	3 538	3 524	
V9	Volume de service	3 718	3 844	4 820
	Analyse chlore			3
	Total volume analyse chlore (700 m3/an)			2100
	Total volume pertes pour nettoyage réservoirs			70
	Purges réseau			1 600
	Surpresseur			450
	Désinfection conduites			600
	Eaux motrices			-
	Autres consommations pour raison de service			-
L	Longueur réseau (ml)	108 382	108 413	108 546
	IP 104.3 Rendement réseau= (V3+ V6) / (V1+V2) en %	68.84%	68.86%	74.79%
	Objectif contractuel rendement			68.8 %
	IP 105.3 ILVNC= (V4-V7)/L/365 (en m3/km/j)	6.26	5.44	4.24
	IP 106.3 ILP= (V4-V6)/L/365 (en m3/km/j)	6.08	5.26	4.06
	Objectif contractuel ILP			
	ILC= (V3+V6)/L/365 (en m3/km/j)	13.40	11.60	12.03

> Biganos

Variable	Biganos	2022	2023	2024
V0	Volume prélevé	715 306	652 259	670 269
V0e	Eaux brutes exportées			
V0i	Eaux brutes importées			
V0s	Besoins station	19 460	10 445	13 527
V0p	Pertes d'adduction			0
V1	Volume produit	695 846	641 814	656 742
V2	Importations	10 676	5 893	4 971
V3	Exportations			
V4	Volumes mis en distribution	706 522	647 707	661 713
V5	Pertes	78 750	50 629	93 026
V6	Volumes consommés autorisés	627 729	597 167	591 737
V7	Consommations comptabilisées (365jours)	627 772	597 078	568 687
	Consommations comptabilisées sur période de relèvement	623 644	616 153	565 579
V8	Consommations sans comptage estimée			3400
	Nbre PI/BI à fin d'année			240
	Total volume PI (10 m3/an/unité)			2 400
	Fontaines et espaces verts sans compteurs			
	Nombre hydro			500
	Total volume Hydro (2 m3/rot/camion)			1 000
	Autres volumes non comptés			
V9	Volume de service			19 650
	Analyse chlore			3
	Total volume analyse chlore (700 m3/an)			2100
	Total volume pertes pour nettoyage réservoirs			750
	Purges réseau			1 800
	Surpresseur			
	Désinfection conduites			-
	Eaux motrices			-
	Autres consommations pour raison de service			15 000
L	Longueur réseau (ml)			116 620
	IP 104.3 Rendement réseau= (V3+ V6) / (V1+V2) en %	88.90%	92.20%	89.42%
	Objectif contractuel rendement			87.8 %
	IP 105.3 ILVNC= (V4-V7)/L/365 (en m3/km/j)	1.96	1.28	2.19
	IP 106.3 ILP= (V4-V6)/L/365 (en m³/km/j)	1.86	1.20	1.64
	Objectif contractuel ILP			
	ILC= (V3+V6)/L/365 (en m3/km/j)		14.17	13.90

La baisse du rendement de réseau observée en 2024 s'explique par une consommation erronée sur un point de comptage en 2023 qui a anormalement fait augmenter le rendement. Cette anomalie de consommation est liée à des estimations successives conduisant à une mauvaise appréciation des volumes.

> Andernos-les-Bains, Audenge, Mios, Lanton et Biganos

Variable	Global Andernos-les-Bains, Audenge, Mios, Lanton et Biganos	2022**	2023*	2024
V0	Volume prélevé	4 002 963	3 604 114	3 524 584
V0e	Eaux brutes exportées	0	0	0
V0i	Eaux brutes importées	0	0	0
V0s	Besoins station	50 807	8 197	42 162
V0p	Pertes d'adduction	0	0	0
V1	Volume produit	3 952 156	3 595 917	3 482 422
V2	Importations	297 079	269 553	220 348
V3	Exportations	19 183	10 209	9 395
V4	Volumes mis en distribution	4 230 052	3 855 262	3 693 376
V5	Pertes	968 937	854 633	699 208
V6	Volumes consommés autorisés	3 307 189	3 051 476	2 994 168
V7	Consommations comptabilisées (366 jours)	3 261 115	3 000 629	2 916 933
	Consommations comptabilisées sur période de relève	3 152 811	3 171 905	2 978 541
V8	Consommations sans comptage estimée	16 664	17 297	23 695
	<i>Nbre PI/BI à fin d'année</i>			
	<i>Total volume PI (10 m3/an/unité)</i>			
	<i>Fontaines et espaces verts sans compteurs</i>			
	<i>Nombre hydro</i>			
	<i>Total volume Hydro (2 m3/rot/camion)</i>			
	<i>Autres volumes non comptés</i>			
V9	Volume de service	29 410	33 550	53 540
	<i>Analyse chlore</i>			
	<i>Total volume analyse chlore (700 m3/an)</i>			
	<i>Total volume pertes pour nettoyage réservoirs</i>			
	<i>Purges réseau</i>			
	<i>Surpresseur</i>			
	<i>Désinfection conduites</i>			
	<i>Eaux motrices usines</i>			
	<i>Autres consommations pour raison de service</i>			
L	Longueur réseau (ml)	599 270	617 269	617 730
	IP 104.3 Rendement réseau= $(V3+V6)/(V1+V2)$ en %	78.28%	79.21%	81.12%
	Objectif contractuel rendement	78,8 %	77,1 %	77.9 %
	IP 105.3 ILVNC= $(V4-V7)/L/365$ (en m3/km/j)	4.43	3.79	3.44
	IP 106.3 ILP= $(V4-V6)/L/365$ (en m3/km/j)	4.22	3.57	3.10
	Objectif contractuel ILP	3.80	4.37	4.27
	ILC= $(V3+V6)/L/365$ (en m3/km/j)	15.21	13.59	13.32

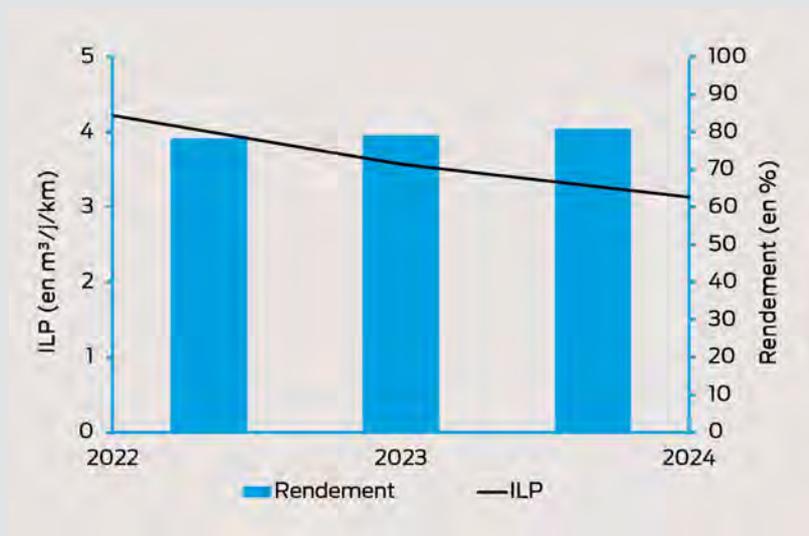
** données concaténées en 2022 avec celles de l'ancien délégataire pour les communes d'Audenge, Biganos et Lanton.

* données concaténées en 2023 avec celles de l'ancien délégataire pour les communes de Biganos et Lanton.

> 1.5.2 Evolution des indices

Le graphique suivant permet de mieux visualiser l'évolution dans le temps de l'indice linéaire de pertes et du rendement du réseau pour l'ensemble du syndicat.

Evolution de l'ILP et du rendement de réseau depuis 2022



L'Agence de l'Eau Adour Garonne a défini un référentiel dans le cadre du SAGE Nappes Profondes. Ce référentiel permet de qualifier les réseaux en fonction de leur ILP mais également de la densité d'abonnés raccordés.

La grille de qualification est la suivante :

Classification des réseaux (densité)

RURAL	INTERMÉDIAIRE	URBAIN
D < 25	25 < D < 50	D > 50

* D étant la densité d'abonnés par km de réseau (nbre abonnés/km)

Evaluation de la qualité des réseaux

	RÉSEAU RURAL	RÉSEAU INTERMÉDIAIRE	RÉSEAU URBAIN
Bon	ILP < 1,5	ILP < 3	ILP < 7
Acceptable	1,5 < ILP < 2,5	3 < ILP < 5	7 < ILP < 10
Médiocre	2,5 < ILP < 4	5 < ILP < 8	10 < ILP < 15

Pour la COBAN (Andernos-les-Bains, Mios, Audenge, Lanton et Biganos), la densité d'abonnés est de 48 abonnés/km. L'ILP du réseau est de 3,10 m³/j/km. La qualité du réseau de type intermédiaire est acceptable.

Le référentiel de l'Agence de l'Eau Adour Garonne présenté précédemment a permis de montrer que le rendement réglementaire présente le défaut reconnu d'être sensible aux variations des volumes annuels consommés et par conséquent d'être sensible aux aléas climatiques et aux fluctuations des volumes exportés par le service contrairement aux indicateurs tels que l'ILP ou l'ILVNC.

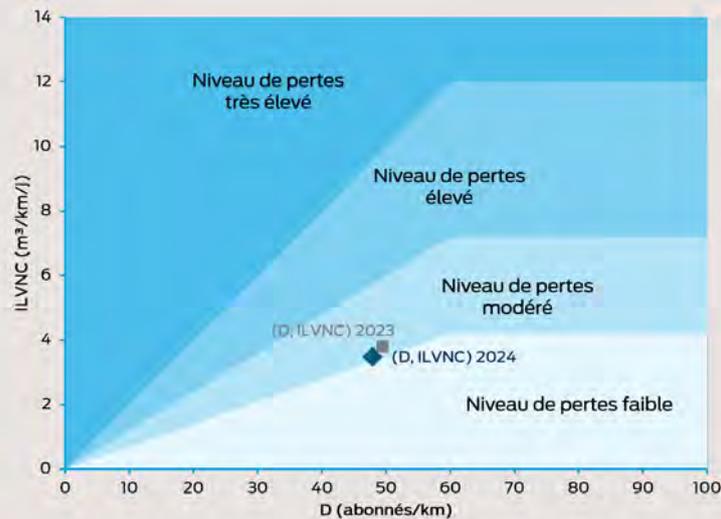
Toutefois les valeurs prises pour ces deux indicateurs ILP ou ILVNC sont fortement affectées par la densité urbaine de la zone évaluée.

Jusqu'alors les référentiels proposés faisaient appel à des valeurs par classes d'urbanisation (rural, intermédiaire, urbain) délimitées selon le cas par des seuils de la densité d'abonnés. C'est le cas du référentiel défini par l'Agence

de l'Eau Adour Garonne dans le cadre du SAGE Nappes Profondes.

Les travaux menés par l'INRAE et le SMEGREG s'appuyant sur les données de la base SISPEA ont permis de confirmer le lien entre ILVNC et D qui avait été mis en évidence par le cadre de l'étude de RENAUD (2009). Un **nouveau référentiel actualisé** d'appréciation du niveau des pertes d'un service peut ainsi être proposé. Ce référentiel se distingue des autres car il propose des valeurs de référence **directement proportionnelles** à la densité d'abonnés ce qui présente l'avantage d'**éviter tout effet de seuil**. Ce nouveau référentiel est applicable pour toutes les valeurs de D (sauf services atypiques).

Evaluation de la qualité des réseaux



L'ILVNC du réseau d'adduction d'eau potable de la COBAN est de 3,44 m³/km/j et la densité d'abonnés du réseau est de 48 abonnés/km. Le niveau de perte de ce réseau est modéré.

1.5 ILPS

L'Indice Linéaire de Pertes par Secteur cible (ILPS cible) est calculé de la manière suivante:

$$\text{ILPS cible} = \text{Nombre abonnés/linéaire réseau (L)} * 0.08$$

L'Indice Linéaire de Perte par Secteur (ILPS) est calculé de la manière suivante:

$$\text{ILPS} = \text{Débit nocturne moyen annuel (Secteur)} / (\text{LS} * 24)$$

Avec LS : longueur de réseau du secteur

Secteur	Nombre d'abonnés	Linéaire 2024 (km)	Débit nocturne moyen annuel (m ³ /h)	ILPS m ³ /(km*j)
Commune de Mios				
SECTEUR A	3532	79.4	15	7.87
SECTEUR B	95	2	0	0.00
SECTEUR C	1224	42.2	4.5	4.44
SECTEUR D	346	24.5	1.69	2.87
Commune d'Andernos				
SECTEUR A	913	24.9	4.4	7.36
SECTEUR B	1204	22.6	10.8	19.91
SECTEUR C	1846	24.8	18	30.24
SECTEUR D	1923	24	6	10.42
SECTEUR E	782	12.4	8.4	28.23
SECTEUR F	928	14.2	5.2	15.26
SECTEUR H	406	7.5	1.5	8.33
SECTEUR G	1573	24	10	17.36
Commune d'Audenge				
SECTEUR A	383	18.5	3	6.76
SECTEUR B	1284	17	5	12.25
SECTEUR C	887	14.2	6	17.61
SECTEUR D	797	15.7	7	18.58
SECTEUR E	816	19.7	10	21.15
Commune de Lanton				
SECTEUR A	1576	34	9.2	11.27
SECTEUR B	1296	22.2	8	15.02
SECTEUR C	1479	31	5	6.72
SECTEUR D	184	21.6	1.5	2.89
Commune de Biganos				
SECTEUR A	245	9.2	0	0.00
SECTEUR B	865	15.3	1	2.72
SECTEUR C	271	15.1	0	0.00
SECTEUR D	797	50	11.5	9.58
SECTEUR E	422	8.7	4	19.16
SECTEUR F	407	13	5	16.03
SECTEUR H	23	1.1	0	0.00
SECTEUR G	51	3.4	0.1	1.23

2 - Qualité de l'eau

2.1 LES RÉSULTATS D'ANALYSES RÉGLEMENTAIRES

> Les limites et références de qualité

L'ARS a réalisé :

- Sur la commune d'Andernos-les-Bains : **134** analyses au cours de l'année 2024 sur l'ensemble du réseau (67 analyses bactériologiques et 67 analyses physico-chimiques).
- Sur la commune de Mios : **92** analyses au cours de l'année 2024 sur l'ensemble du réseau (46 analyses bactériologiques et 46 analyses physico-chimiques).
- Sur la commune de Audenge : **84** analyses au cours de l'année 2024 sur l'ensemble du réseau (42 analyses bactériologiques et 42 analyses physico-chimiques).
- Sur la commune de Lanton : **120** analyses au cours de l'année 2024 sur l'ensemble du réseau (60 analyses bactériologiques et 60 analyses physico-chimiques).

- Sur la commune de Biganos : **110** analyses au cours de l'année 2024 sur l'ensemble du réseau (55 analyses bactériologiques et 55 analyses physico-chimiques).

De ces analyses, nous pouvons observer principalement :

> Une excellente qualité microbiologique tout au long de l'année 2024 sans dépassement de la norme pour les paramètres mesurés.

100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont fait état d'une eau conforme aux limites de qualité pour les paramètres microbiologiques.

2.2 SYNTHÈSE QUALITATIVE DE L'EAU

> 2.2.1 Qualité de l'eau produite et distribuée

Conformité par rapport aux limites de qualité

PARAMÈTRES MICROBIOLOGIQUES	2022	2023*1	2024*2
Taux de conformité microbiologique	100%	100%	100 %
Nombre de prélèvements conformes	60	91	270
Nombre de prélèvements non conformes	0	0	0
Nombre total de prélèvements	60	91	270
PARAMÈTRES PHYSICO-CHIMIQUES	2022	2023	2024
Taux de conformité physico-chimique	100%	100 %	98.89 %
Nombre de prélèvements conformes	68	104	270
Nombre de prélèvements non conformes	0	0	3
Nombre total de prélèvements	68	104	267

*1 La commune d'Audenge a été intégrée au contrat en 2023.

*2 Les communes de Biganos et Lanton ont été intégrées au contrat en 2024.

Dépassements par rapport aux limites de qualité

3 non-conformités aux limites physico-chimique ont été comptabilisées sur l'année 2024. L'eau d'alimentation est non conforme à la limite de qualité des eaux destinées à la consommation humaine concernant le paramètre plomb. Les prélèvements de recontrôle réalisés le 10/09/2024 et 11/09/2024 étaient conformes pour ce paramètre.

Les teneurs en plomb, cuivre et en nickel ne sont représentatives qu'au point d'utilisation où elles ont été mesurées. Compte tenu de l'influence du réseau de distribution d'eau (réseau intérieur et éventuellement branchement public) sur la dissolution des métaux, ces valeurs ne sont pas représentatives de la qualité de l'eau pour l'ensemble des

Conformité par rapport aux références de qualité

PARAMÈTRES MICROBIOLOGIQUES	2022	2023	2024
Taux de conformité microbiologique	100%	100 %	99.63 %
Nombre de prélèvements conformes	59	91	269
Nombre de prélèvements non conformes	0	0	1
Nombre total de prélèvements	59	91	270
PARAMÈTRES PHYSICO-CHIMIQUES	2022	2023	2024
Taux de conformité physico-chimique	84%	94 %	90.74 %
Nombre de prélèvements conformes	57	98	270
Nombre de prélèvements non conformes	11	6	25
Nombre total de prélèvements	68	104	245

Dépassements par rapport aux références de qualité

25 non-conformités à la référence réglementaire de qualité des eaux destinées à la consommation humaine ont été comptabilisées sur l'année 2024.

6 non-conformités sont liées au paramètre Fer. Pour ces non-conformités, les contre-analyses se sont révélées conformes au paramètre.

14 non-conformités sont liées au paramètre de température et 5 non-conformités à la référence sur l'équilibre calco-carbonique (eau légèrement agressive).

> 2.2.2 Détail de la qualité de l'eau

Conformité par rapport aux limites de qualité

Nature de l'analyse	Nombre d'analyses effectuées en 2024	Nb d'analyses non conformes en 2024
Bactériologique		
Andernos-les-Bains	67	0
Mios	46	0
Audenge	42	0
Lanton	60	0
Biganos	55	0
Total échantillons	270	0
Physico-chimique		
Andernos-les-Bains	67	0
Mios	46	0
Audenge	42	0
Lanton	60	3
Biganos	55	0
Total échantillons	270	3

Conformité par rapport aux références de qualité

Nature de l'analyse	Nombre d'analyses effectuées en 2024	Nb d'analyses non conformes en 2024
Bactériologique		
Andernos-les-Bains	67	0
Mios	46	0
Audenge	42	0
Lanton	60	1
Biganos	55	0
Total échantillons	270	1
Physico-chimique		
Andernos-les-Bains	67	9
Mios	46	0
Audenge	42	4
Lanton	60	2
Biganos	55	10
Total échantillons	270	25

2.3 DÉTAIL DES NON-CONFORMITÉS

Non conformités par rapport aux limites de qualité

3 non-conformités aux limites physico-chimique ont été comptabilisées sur l'année 2024. L'eau d'alimentation est non conforme à la limite de qualité des eaux destinées à la consommation humaine concernant le paramètre plomb. Les prélèvements de recontrôle réalisés le 10/09/2024 et 11/09/2024 étaient conformes pour ce paramètre.

Les teneurs en plomb, cuivre et en nickel ne sont représentatives qu'au point d'utilisation où elles ont été mesurées. Compte tenu de l'influence du réseau de distribution d'eau (réseau intérieur et éventuellement branchement public) sur la dissolution des métaux, ces valeurs ne sont pas représentatives de la qualité de l'eau

Non conformités par rapport aux limites de référence

25 non-conformités à la référence réglementaire de qualité des eaux destinées à la consommation humaine ont été comptabilisées sur l'année 2024.

6 non-conformités sont liées au paramètre Fer. Pour ces non-conformités, les contre-analyses se sont révélées conformes au paramètre.

14 non-conformités sont liées au paramètre de température et 5 non-conformités à la référence sur l'équilibre calco-carbonique (eau légèrement agressive).

2.4 LES ANALYSES D'AUTOCONTRÔLES

Des mesures d'autocontrôle des paramètres principaux sont réalisées par les agents de la société AGUR dans les usines de production mais aussi sur le réseau de distribution.

En 2024, nous avons réalisé 624 analyses de chlore résiduel sur les installations et sur le réseau, réparties de la façon suivante :

- > Canadiens : 104 analyses
- > Bruyère : 104 analyses

- > Lacanau de Mios : 104 analyses
- > Peyot : 104 analyses
- > Craque : 52 analyses
- > Lubec : 104 analyses
- > Crabitère : 52 analyses

> CVM (Chlorure de vinyle monomère)

Les contrôles CVM ont été effectués cette année à 4 reprises (2 en période estivale et 2 en période hivernale) dans les communes d'Andernos-les Bains, Biganos, Lanton, Mios et d'Audenge.

Pour les communes de Mios et Biganos, nous comptabilisons aucun dépassement de limite de qualité pour les 9 points de mesure.

Cependant pour les communes d'Andernos, Audenge et Lanton, des dépassements aux limites de CVM (>0.5 µg/l) ont été constatés (1 point lors des 2 campagnes pour Andernos, 1 point à Audenge et 2 points à Lanton).

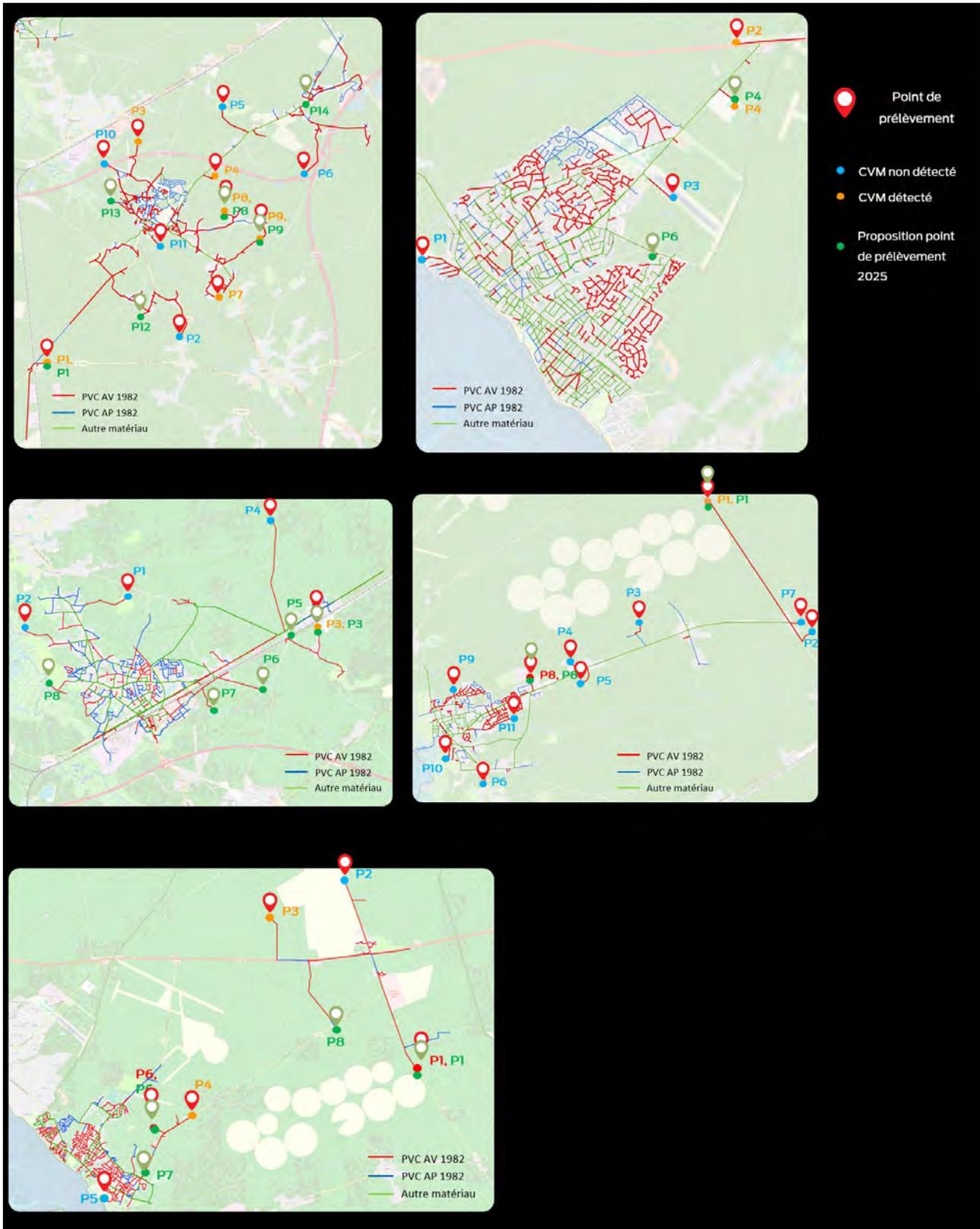
Les résultats sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	CAMPAGNE N°1 2024	CAMPAGNE N°2 2024	CAMPAGNE N°3 2024	CAMPAGNE N°4 2024
Mios P7 (X1)	0,127	<0.1	<0.1	
Mios P8	0,174	0,229	0,114	<0.1
Mios P9	0,471	<0.1	0,473	0,226
Mios P10	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Mios P11	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Andernos P3	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Andernos P4	0,662	0,232	0,642	0,346
Audenge P1	<0.1	0,277	0,454	<0.1
Audenge P7	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Audenge P8	<0.1	0,204	0,641	<0.1
Audenge P9	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Audenge P10	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Audenge P11	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Biganos P1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Biganos P2	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Biganos P3	0,484	0,192	0,17	0,122
Biganos P4	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Lanton P1	0,599	<0.1	0,338	<0.1
Lanton P2	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Lanton P3	<0.1	0,113	<0.1	<0.1
Lanton P4	<0.1	0,316	0,126	0,116
Lanton P5	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Lanton P6	<0.1	0,618	0,209	<0.1

Les dépassements observés ont fait l'objet de campagnes de purges.

Le P4 d'Andernos (Centre équestre d'Andernos) va faire l'objet de l'installation d'un purge automatique sur le premier

Cartographie de points de prélèvements pour l'analyse de CVM :



3 - Energie / Réactifs

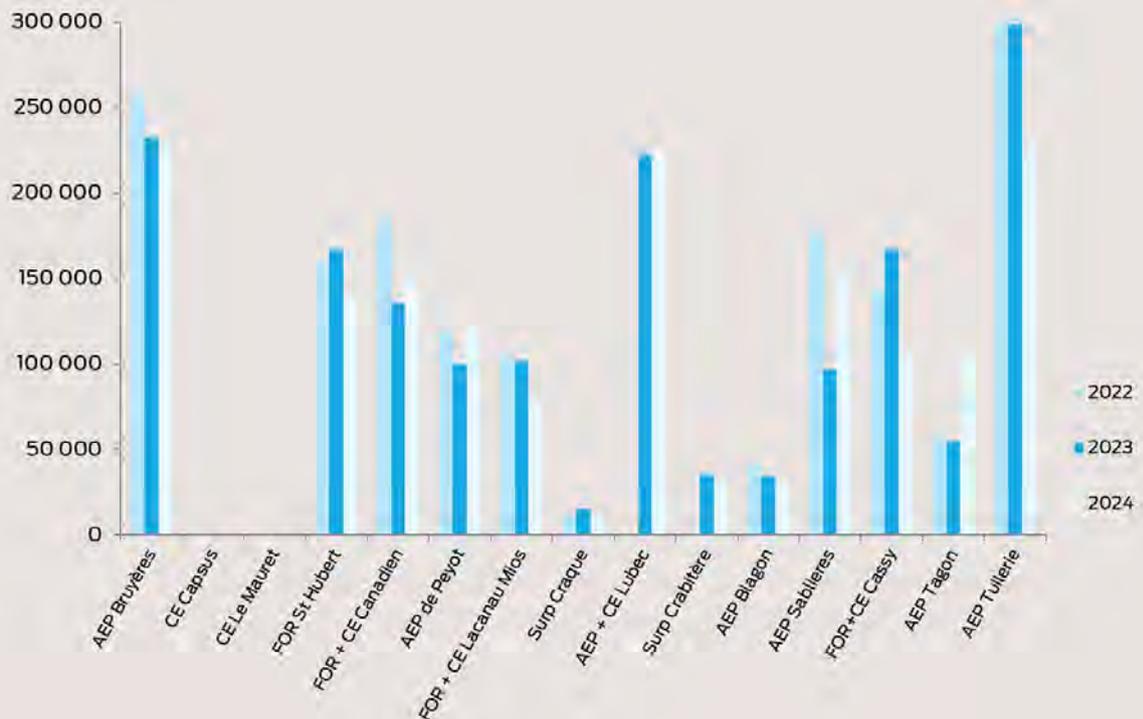
3.1 ENERGIE

Le tableau et le graphique ci-dessous présentent la répartition des consommations énergétiques facturées.

SITE	ENERGIE ACTIVE RELEVÉE (kWh)		
	2022	2023	2024
Andernos-les-Bains			
AEP Bruyères	259 073	232 753	229 436
CE Capsus	29	35	37
CE Le Mauret	170	183	172
FOR St Hubert	158 890	167 354	138 016
FOR + CE Canadien	186 118	135 195	150 188
Mios			
AEP de Peyot	119 347	99 769	122 219
FOR + CE Lacanau Mios	105 163	101 811	75 507
Surp Craque	11 111	14 968	10 934
Audenge			
AEP + CE Lubec	Non communiqué	222 235	223 833
Surp Crabitère	Non communiqué	35 147	32 093
Lanton			
AEP Blagon	41 082*	34 517*	30 136
AEP Sablières	176 461*	96 910*	155 056
FOR+CE Cassy	143 041*	167 382*	107 500
Biganos			
AEP Tagon	57 219*	54 802*	106 436
AEP Tuilerie	325 725*	298 956*	229 040
TOTAL	1 583 400*	1 662 017*	1 610 603

On observe des variations de consommations énergétiques liées à des modifications de fonctionnement en lien avec de l'optimisation hydraulique ou des travaux sur ouvrages.

Répartition de la consommation énergie active en (kWh)



3.2 RÉACTIFS

RÉACTIFS	2024
Chlore liquide (Kg)	2 300
Chlore gazeux (Kg)	5 500

4 - Interventions d'exploitation

4.1 INTERVENTIONS SUR LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION

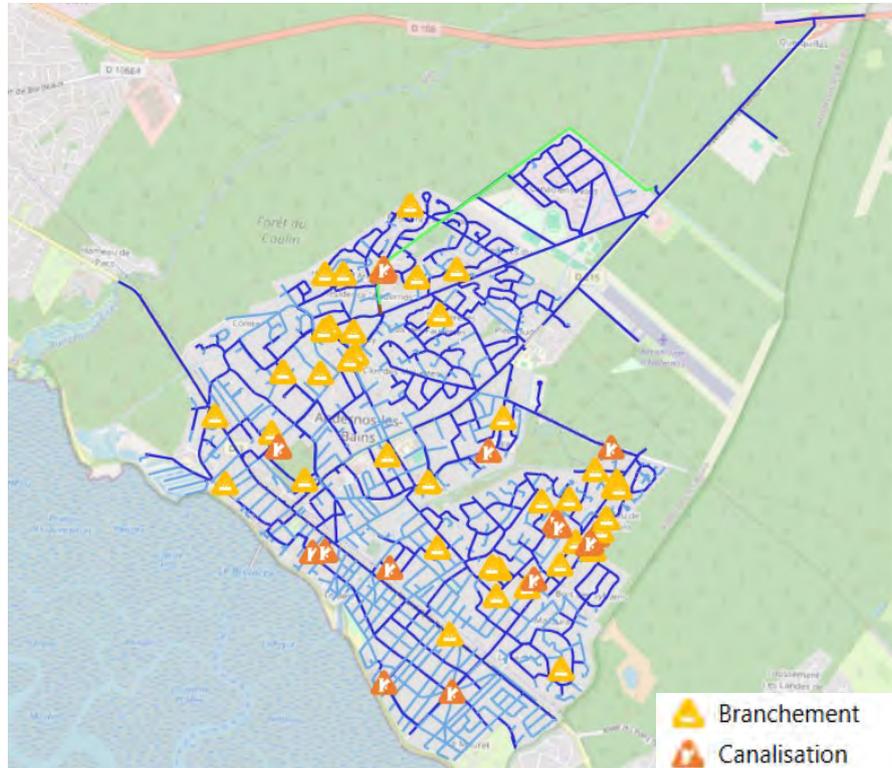
> Les fuites

Le tableau suivant reprend l'historique des fuites branchement et réseau depuis 2022 :

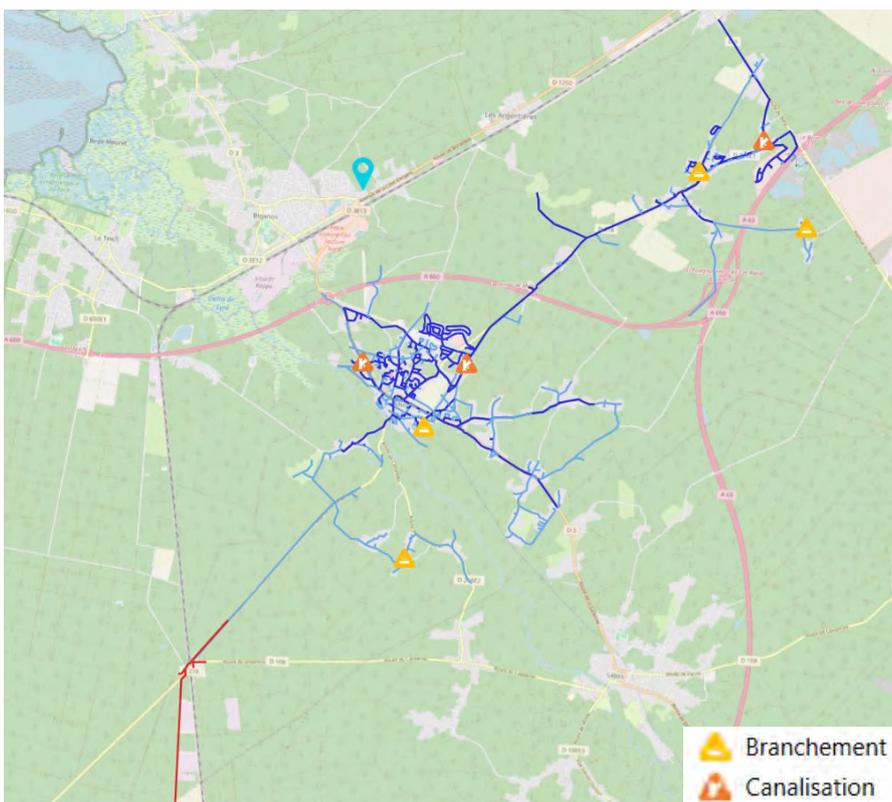
	2022	2023	2024
Andernos-les-Bains			
Réseau	6	13	19
Branchements	39	50	40
TOTAL	45	63	59
Mios			
Réseau	2	4	3
Branchements	3	4	4
TOTAL	5	8	7
Audenge			
Réseau	/	6	1
Branchements	/	12	23
TOTAL	/	18	24
Lanton			
Réseau	4	4	3
Branchements	2	11	14
TOTAL	6	15	17
Biganos			
Réseau	7	5	2
Branchements	13	6	1
TOTAL	20	11	3
COBAN			
Réseau	8	23	28
Branchements	42	66	82
TOTAL	76	115	110

CARTOGRAPHIE DES INTERVENTIONS

ANDERNOS-LES-BAINS



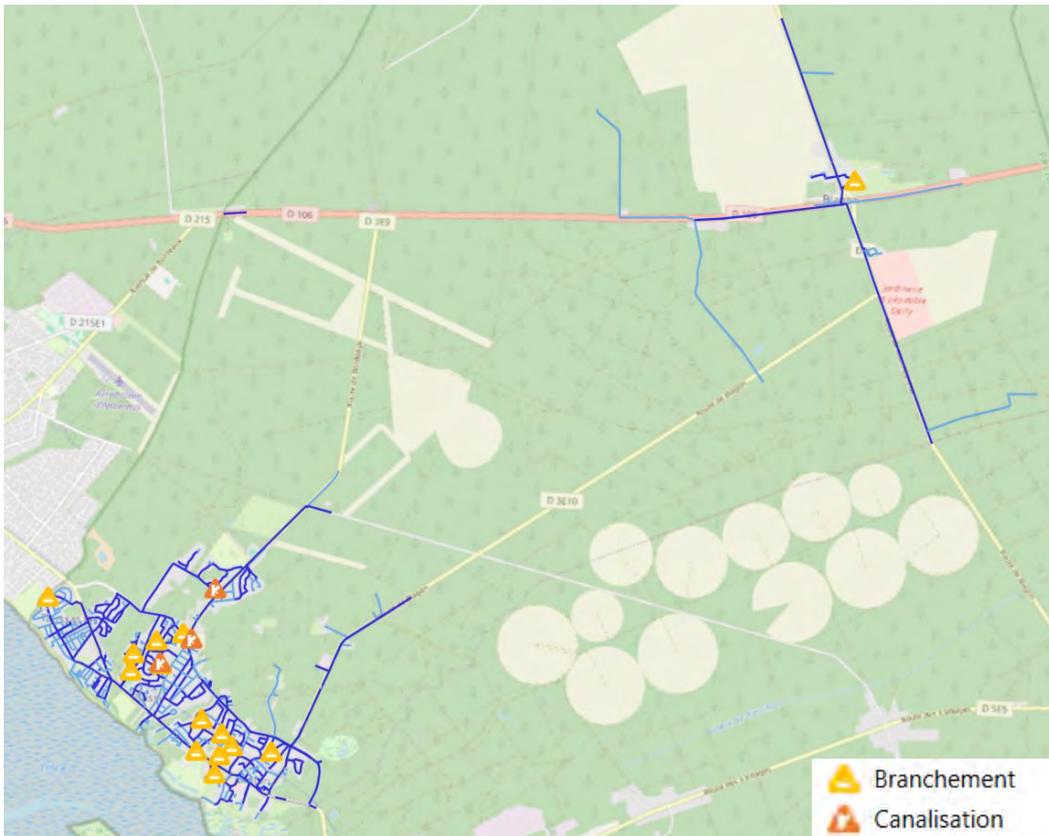
MIOS



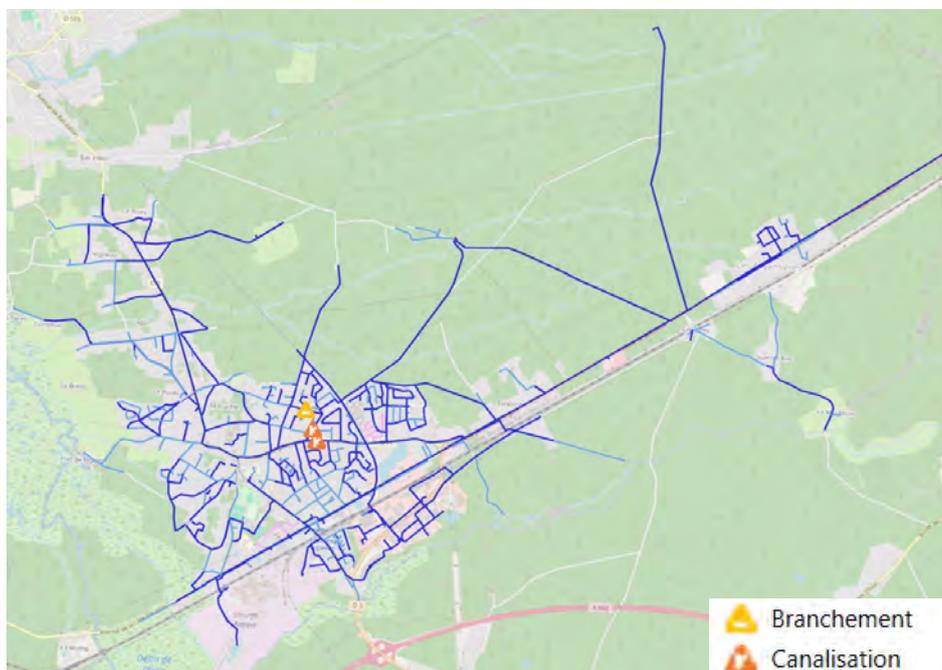
AUDENGE



LANTON



BIGANOS



4.2 NETTOYAGE RÉSERVOIRS

La société AGUR a réalisé les opérations de lavage de réservoirs aux dates suivantes :

CODE	NATURE	CAPACITÉ (M ³)	NETTOYAGE ANNUEL
Capsus	Sur tour	300	04/09/2024
Le Mauret	Sur tour	1 500	NON RÉALISÉ
Canadiens	Sur tour	1 500	17/04/2024
Bruyère	Semi-enterré	200	08/10/2024
Lacanau de Mios	Sur tour	250	NON RÉALISÉ
Peyot	Semi-enterré	350	06/02/2024
Craque	Au sol	100	08/02/2024
Lubec	Sur tour	750	ATTENTE TRAVAUX DÉBUT 2025
Crabitère	Au sol	1 000	ATTENTE TRAVAUX DÉBUT 2025
Cassy	Sur tour	1 500	NON RÉALISÉ
Blagon	Semi-enterré	200	19/04/2024
Sablère	Au sol	500	25/09/2024
Facture	Sur tour	500	30/07/2024 (2VIDANGES)
Tuileries	Semi-enterré	1 000	NON RÉALISÉ
Tagon	Semi-enterré	100	NON RÉALISÉ

4.3 ENTRETIEN DIVERS

Sans objet.

5 - Renouvellement

En 2024, dans le cadre des opérations liées au renouvellement des équipements sur le service, nous avons procédé aux travaux suivants:

LIEU DE L'INTERVENTION	NATURE DE L'OPÉRATION DE RENOUVELLEMENT	TYPE DE RENOUVELLEMENT
Bruyères	Ballon anti bélier	Programmé
Sablières	Démarrreur	Programmé
Tuilerie	Analyseur Cl2	Programmé
Craques	Pompe de reprise	Non programmé
Tagon	Analyseur Cl2	Non programmé
Q6 Lanton	Débitmètre secto	Non programmé
Q5 Biganos	Débitmètre secto	Non programmé
Batterie Débitmètre		Non programmé
Sonde de Niveau		Non programmé

6 - Investissement contractuel

L'état d'avancement de l'investissement contractuel est présenté ci-dessous:

NATURE DES INVESTISSEMENTS (BIENS DE RETOUR)	ETAT AVANCEMENT	COMMENTAIRES
RÉSEAU		
Géoréférencement de classe A des organes de réseau et des branchements (2 points)	100%	La totalité des organes accessibles a été levée.
Bornes de puisage type monétiques	En cours	5 bornes sont prévus au marché. (En attente de validation des emplacements par COBAN)
Harmonisation du traitement au chlore gazeux pour les productions	100 %	L'ensemble des sites de production est équipé de traitement au chlore gazeux.
Passage en IP des satellites	100%	
Déploiement de la télérelève des compteurs abonnés	100%	L'ensemble des compteurs accessibles a été équipé. Une dernière campagne de déploiement accompagnée d'un courrier AGUR/COBAN incitatif va être réalisé pour équiper les derniers abonnés.
Mise en place d'une sectorisation du réseau d'Andernos-les-Bains composée de 7 comptages	100 %	La sectorisation d'Andernos a été finalisée et son fonctionnement validé par la CATEP
Modulation de pression du réseau	En cours	2 organes de modulation sont prévus au marché
Pré localisateurs	100 %	100 loggers sont installés sur le réseau
Module de surveillance poteaux incendie	100 %	20 loggers sont installés sur le réseau
Programme de renouvellement des branchements existants	En cours	605 branchements sont prévus en renouvellement.
OUVRAGES		
Construction sur le terrain mis à disposition par la COBAN (Andernos-les-Bains, parcelle BV n°427) d'un bâtiment d'exploitation de 300 m ² minimum, 150 m ² de stockage et 150 m ² de bureaux. Y compris l'aménagement d'un accueil des abonnés et aménagements extérieurs	100 %	Le bâtiment est finalisé conformément au cahier des charges.

Nous avons procédé à des renouvellements des branchements sur le réseau de distribution :

LIEU DE L'INTERVENTION	ADRESSE
ANDERNOS	12 Allée Lamartine
ANDERNOS	296 Boulevard de la République
ANDERNOS	32 Boulevard du Maréchal Juin
ANDERNOS	99 Boulevard du Maréchal Juin
ANDERNOS	97 Boulevard du Maréchal Juin
ANDERNOS	86 Avenue Jean Marcel Despagne
ANDERNOS	32 Rue de la Carreyre
ANDERNOS	18 Avenue des Fougères
ANDERNOS	24 Rue de l'Esquirey
ANDERNOS	16 Rue Jean Mermoz
ANDERNOS	53 B Boulevard de la République
ANDERNOS	53 Boulevard de la République
ANDERNOS	227 Boulevard de la République
ANDERNOS	8 Rue Rossini
ANDERNOS	42 bis Avenue du Falgouet
ANDERNOS	10 Rue Parmentier
AUDENGE	22 Piste 210
AUDENGE	63 Route de Bordeaux
AUDENGE	20 Rue des Mouettes
AUDENGE	23 Rue des Tchancats
AUDENGE	10 Avenue Luminais
AUDENGE	1 bis Avenue de Verdun
AUDENGE	8 Rue du Marechal Joffre
AUDENGE	18 Rue du Marechal Joffre
AUDENGE	4 Rue du Marechal Joffre
AUDENGE	14 Rue du Marechal Foch
AUDENGE	137 Route de Bordeaux
AUDENGE	11 Rue du Marechal Lyautey
AUDENGE	22 Piste 210 Salle des fetes
LANTON	21 Route de Marsalat
LANTON	22 Route de Marsalat
LANTON	22 B Route de Marsalat

7 - Travaux divers

En complément des travaux de maintenance et de renouvellement, les travaux suivants ont été réalisés sur le réseau de distribution.

6.1 PAR LE DÉLÉGATAIRE

- > Réalisation de 102 branchements neufs
- > Réalisation de 8 modifications de branchements
- > Pose et mise en service de 68 compteurs neufs

6.2 À LA CHARGE DE LA COLLECTIVITÉ

Les réseaux renouvelés sont les suivants :

COMMUNES	LOCALISATION	LINÉAIRE (m)	BRANCHEMENT (NBR)	TOTAL COMMUNE (M)
ANDERNOS	Avenue de Bordeaux - tranche 2	220	9 BRANCHEMENTS	460
	Rue Vivaldi	240	11 BRANCHEMENTS	
BIGANOS	Rue Pierre Coubertin	40	-	40
LANTON	Rue Alfred de Vigny	280	16 BRANCHEMENTS	1380
	Duguay Trouin	-	20 BRANCHEMENTS	
	Route de Blagon	800	50 BRANCHEMENTS	
	Rue Offenbach	300	27 BRANCHEMENTS	
	Rue Celerier/Courcy	-	32 BRANCHEMENTS	
AUDENGE	Allée de Cardolle	-	30 BRANCHEMENTS	-
MIOS	Allée de la plage + impasse des colibris + rue Saint-Jean	437		437
	Rue Pujeau	-	37 BRANCHEMENTS	
TOTAUX			2 317 M	



GESTION CLIENTÈLE

1. Les branchements
2. Les abonnements
3. Les volumes facturés
4. Paiement des factures
5. Réclamations clients

1 - Les branchements

Le tableau ci-dessous dresse le bilan des branchements de la COBAN (Andernos-les-Bains, Mios, Audenge, Lanton et Biganos) :

NOMBRE DE BRANCHEMENTS	2022	2023*	2024**	EVOLUTION**
Nombre total de compteurs (en service ou non)	15 448	20 665	30 949	
Nombre total de compteurs en service	14 588	19 416	29 543	-
Nombre total de branchements neufs	103	90	102	13 %

*La commune d'Audenge a été ajoutée au contrat en 2023.

** Les communes de Biganos et Lanton ont été ajoutées au contrat en 2024.

Le tableau ci-dessous présente le nombre de branchements par commune :

COMMUNES	BRANCHEMENT EN SERVICE	BRANCHEMENT NEUF	BRANCHEMENT TOTAL EN SERVICE OU NON
Andernos-les-Bains	9 560	30	9 590
Mios	5 269	23	5 292
Audenge	4 768	16	4 784
Lanton	4 625	13	4 638
Biganos	5 321	20	5 341
TOTAL	29 543	102	29 645

2 - Les abonnements

Le tableau ci-dessous dresse le bilan des abonnés l'ensemble de communes d'Andernos-les-Bains, de Mios, d'Audenge, de Lanton et de Biganos :

DONNÉES SUR LES ABONNÉS	2022	2023	2024
Nombre total d'utilisateurs	14 588	19 416	29 543
Nombre d'utilisateurs domestiques	14 395	19 142	29 140
Nombre d'utilisateurs communaux	193	274	403

La répartition par commune du nombre d'abonnés est décrite dans le tableau suivant :

Commune	2022		2023		2024	
	Utilisateurs domestiques	Utilisateurs communaux	Utilisateurs domestiques	Utilisateurs communaux	Utilisateurs domestiques	Utilisateurs communaux
Andernos-les-Bains	9 298	139	9 363	143	9 413	147
Mios	5 097	54	5 139	56	5 210	59
Audenge	/	/	4 640	75	4 688	80
Lanton	/	/	/	/	4 579	46
Biganos	/	/	/	/	5 250	71
TOTAL	14 395	193	19 142	274	29 140	403

3 - Les volumes facturés

Le délégataire est tenu de percevoir les droits et redevances institués par la loi pour le compte de l'état et d'organismes publics.

Les volumes consommés sont relevés par le service de l'eau au mois d'août et septembre.

Il est facturé :

> début mars : l'abonnement correspondant au semestre de l'année en cours, ainsi qu'une consommation estimée calculée sur la base de 50% des consommations de l'année précédente ou d'une consommation constatée

si le compteur est équipé en télérelève.

> début octobre : l'abonnement correspondant au semestre en cours, ainsi que les consommations de l'année écoulée déduction faite de l'acompte facturé au semestre précédent si la consommation avait été estimée.

VOLUMES EN M ³	2022	2023	2024
Volume total facturé auprès des usagers d'eau potable	1 503 001	1 997 706	2 978 541
Volume facturé auprès des usagers domestiques	1 295 383	1 931 831	2 864 909
Volume facturé auprès des usagers communaux	207 619	82 602	113 632
Volume consommé non facturé (dégrèvement, eau de service, cas particulier)	72 037	16 726	95 217

Les volumes présentés ci-dessus correspondent aux volumes des périodes de relève réellement effectués ramenés à 366 jours.

3.1 VOLUMES PAR COMMUNE

Commune	Volume total facturé auprès des usagers d'eau potable (m ³)	Dont volume facturé auprès des usagers domestiques (m ³)	Dont volume facturé auprès des usagers communaux (m ³)	Volume consommé non facturé (dégrèvement, cas particulier) (m ³)
Andernos-les-Bains	863 179	823 605	39 574	22 416
Mios	623 947	592 469	31 478	7 291
Audenge	460 638	440 250	20 388	3 732
Lanton	465 198	457 283	7 915	36 474
Biganos	565 579	551 302	14 277	24 948
TOTAL	2 978 541	2 864 909	113 632	94 861

Les volumes présentés ci-dessus correspondent aux volumes des périodes de relève réellement effectués ramenés à 366 jours.

Le détail des gros consommateurs est joint en **annexe 4**.

4 - Paiement des factures

4.1 EVOLUTION DES PAIEMENTS

Nous analysons continuellement les paiements des abonnés de façon à réduire le taux d'impayés. Une proposition de mensualisation des factures est faite aux abonnés qui le souhaitent de façon à échelonner leurs paiements.

Des échéanciers de paiement taillés à la mesure des ressources des abonnés en difficulté financière sont également accordés.

	2024
Nombre d'abonnés bénéficiant d'un paiement fractionné	16 691
Nombre d'échéanciers de paiement accordés	642
Nombre de relances simple (niveau 1) envoyées par courrier pour non paiement des factures	7 173
Nombre de relances avec mise en demeure (niveau 2) envoyées par courrier pour non paiement des factures	4 289

5 - Réclamations clients

Le tableau ci-dessous classe l'ensemble des réclamations émises par les clients du service d'eau potable:

ETAT DES RÉCLAMATIONS	2022	2023	2024
Qualité sanitaire	-	-	1
Qualité organoleptique	13	18	27
Problème de desserte de l'eau (pression, débit, coupures)	223	25	46
Facturation/Relations clientèles	631	10	30
Travaux sur le réseau	53	6	8
TOTAL	920	59	112

41 % des réclamations concernent des coupures d'eau. Ces coupures d'eau sont liées aux recherches de fuites et réparations engendrées.

5.1 ETAT DES LIEUX GLOBAL

Nous dressons ci-dessous le graphique d'évolution du taux d'impayés sur les 3 dernières années.

	2022	2023	2024	EVOLUTION N/N-1 EN %
Taux d'impayés (%)	NC	3.01	1.56	-48 %

Le taux d'impayés au 31/12/2024 s'élève à 1.56 % pour un montant de 45 880.56 €



ÉCONOMIE DE LA DÉLÉGATION

1. Tarification du service
2. Compte rendu financier
3. Compte d'exploitation
4. Compte de renouvellement

1 - Tarification du service

Les factures adressées aux usagers sont conformes à l'arrêté du 10 juillet 1996.

Evolution 2024/2025 de la facture de 120 m³ pour un abonnement principal - Tarif EP

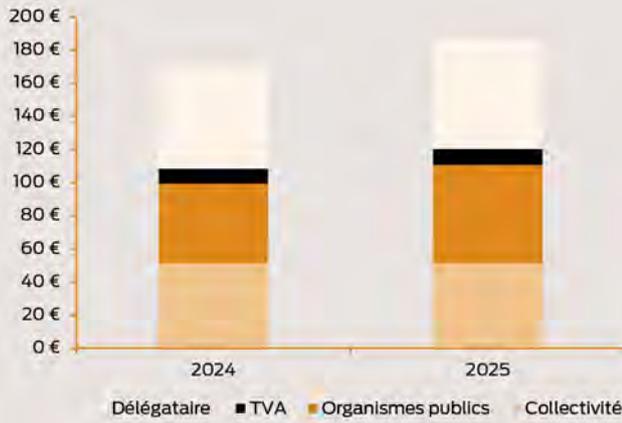
	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE 2024	PRIX UNITAIRE 2025	MONTANT HT 2024	MONTANT HT 2025	EVOLUTION
PART DU DÉLÉGATAIRE						
Abt Annuel	1	20.41 €	22.18 €	20.41 €	22.18 €	8.67%
Conso 1 ^{ère} Tranche (0-40m ³)	40	0.2685 €	0.2918 €	10.74 €	11.67 €	8.66%
Conso 2 ^{ème} Tranche (41-150m ³)	80	0.3759 €	0.4086 €	30.07 €	32.69 €	8.71%
Conso 3 ^{ème} Tranche (> 150 m ³)	0	0.6230 €	0.6770 €	0.00 €	0.00 €	
PART DE LA COLLECTIVITÉ						
Abt Annuel	1	12.00 €	12.00 €	12.00 €	12.00 €	0.00%
Conso 1 ^{ère} Tranche (0-40m ³)	40	0.2590 €	0.2590 €	10.36 €	10.36 €	0.00%
Conso 2 ^{ème} Tranche (41-150m ³)	80	0.3626 €	0.3626 €	29.01 €	29.01 €	0.00%
Conso 3 ^{ème} Tranche (> 150 m ³)	0	0.6009 €	0.6009 €	0.00 €	0.00 €	
ORGANISME PUBLIC						
Redevance Consommation Eau Potable (AE)	120	0.00 €	0.32 €	0.00 €	38.40 €	
Redevance Performance Eau Potable (AE)	120	0.00 €	0.070 €	0.00 €	8.40 €	
Redevance Pollution Domestique	120	0.33 €	0.00 €	39.60 €	0.00 €	-100.00%
Préservation des ressources en eau	120	0.0692 €	0.1034 €	8.30 €	12.41 €	49.52%
TOTAL						
Total HT				160.49 €	177.12 €	10.36%
TVA à 5.5 %				8.83 €	9.74 €	10.31%
Total TTC pour 120m ³				169.32 €	186.86 €	10.36%

RÉPARTITION DU PRIX DE L'EAU POUR 120M³ PART DÉLÉGATAIRE ET PART COLLECTIVITÉ (TARIF 2024)

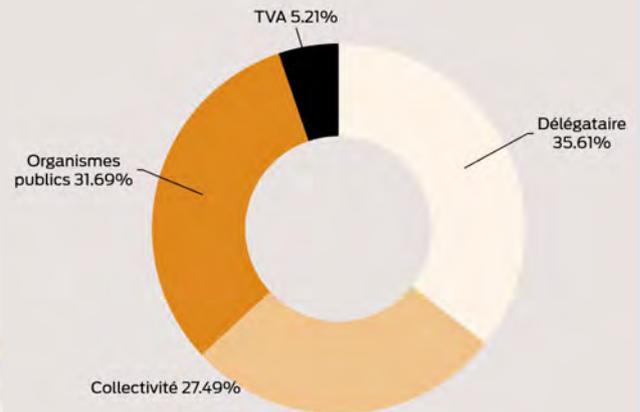
	Abt	Conso	Total
Part du délégataire	22.18 €	44.36 €	66.54 €
Part de la collectivité	12.00 €	39.37 €	51.37 €
Total HT du Prix du Service	34.18 €	83.73 €	117.91 €
% de la part fixe			28.99%

*Les prix affichés représentent les prix moyens annuels.

Evolution 2024/2025



Répartition du prix - Tarifs 2025



Actualisation du prix en 2024

La formule d'actualisation du prix de l'eau en 2024 est la suivante.

$$k1=0,15 + ,496 \frac{ICHT-E}{ICHT-E_0} + 0,098 \times \frac{En}{E_0} + \frac{FDn}{Fdo} + 0,055 \frac{TP10-a}{TP10-ao}$$

Valeur des paramètres- Indices et Index de révision

PARAMÈTRES	BASE		PARAMÈTRES	Au 01/01/2025	
	Valeur connue au 01/11/2021	Valeur du mois de:		Valeur connue au 01/10/2024	Valeur du mois de:
ICHT-E _o	122,8	Juin-21	ICHT-E	134.20	Juin-24
E _o	127,4	Sept-21	En	169.09	Moy 01/09/23 au 01/08/24
Fd _o	106,7	Juil-21	FDn	120.20	Juil-24
TP10-ao	116,0	Août-21	TP10a :	129.30	Juil-24

K1= 1.1673

Le détail du calcul de la révision du prix de l'eau au 01/01/2025 est présenté en **annexe 9**.

Également en **annexe 10**, une facture type 120 m3.

2 - Compte rendu financier

Nous vous adressons dans un décompte financier séparé avec les données relatives au cycle de facturation 2024.

Ce document récapitule pour la part collectivité :

> Les périodes de facturation ainsi que les redevances facturées sur ces périodes

> Les quantités et volumes facturés pour chaque redevance (abonnements, consommations) par catégorie si nécessaire (Diamètre compteur, tranches de consommation, tarifs spéciaux...)

> Le montant des impayés et des créances irrécouvrables liées au cycle concerné

> Les reversements réalisés : acomptes et reversement contractuels effectués sur le cycle concerné

Ce document récapitule pour la part délégataire :

> Les périodes de facturation ainsi que les redevances facturées sur ces périodes

> Les quantités et volumes facturés pour chaque redevance

> Le montant des impayés liés au cycle concerné

Ce décompte pourra être accompagné d'annexes justificatives.

Toutefois nous conservons ci-après les éléments suivants :

> Nombre détaillé des annulations liées aux dégrèvements

> Montant facturé sur le cycle pour les redevances Agence de l'eau

2.1 PART COLLECTIVITÉ ET REVERSEMENTS

Les données relatives à la part Collectivité et aux reversements sont présentées dans le décompte financier séparé.

2.2 Facturation aux abonnés

> 2.2.1 Liste détaillée des annulations

Liste des créances à analyser comme « irrécouvrables »

Les données sont disponibles sur le décompte de gestion.

Liste des dégrèvements accordés au cours de l'exercice 2024

Les dégrèvements accordés au cours de l'exercice 2024 pour la part "eau potable" portent sur 190 078 m3. Ils concernent 622 abonnés pour un montant total de 113 900.02 € HT.

Cette liste est disponible sur demande écrite au siège administratif de la société AGUR.

2.3 Autres informations financières

> 2.3.1 Sommes facturées pour le compte de tiers au titre de l'année 2024

COBAN - Service Eau potable

NATURE DE LA TAXE	M ³	MONTANT FACTURÉ
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	5 718 515	1 887 109,95 €
Performance des réseaux d'eau potable	1 994 178	139 614,96 €
Prélèvement sur la ressource en eau (ADE)	7 719 072	795 875,52 €
Redevance sur la consommation d'eau potable	1 994 180	638 140,12 €
TOTAL 2024		622 829.43 €

> 2.3.2 Sommes facturées au titre des travaux et prestations exécutés en application du contrat

Travaux branchements neufs 2024	MONTANT DES TRAVAUX HT
Branchements	345 433.31 €
Modification de branchements	2 900.56 €
Fourniture et pose compteurs	46 249.90 €
TOTAL 2024	394 583.77 €

3 - Compte d'exploitation

COBAN - ANDERNOS MIOS AUDENGE LANTON BIGANOS SERVICE DE L'EAU POTABLE COMPTE D'EXPLOITATION ANNEE 2024

	CEP	2023	2024	ECARTS
Frais de Personnel	982 820	637 464	971 803	334 339
Charges de Personnel	888 734	559 145	820 801	
Parc véhicules	94 086	78 319	151 002	
Consommables	235 829	209 261	329 176	119 914
Achats d'eau	39 840	39 059	38 746	
Electricité	180 678	156 982	277 701	
Produits de traitement	15 311	13 221	12 729	
Charges d'exploitation	282 272	179 849	283 311	103 462
Fournitures, matériaux, locations	154 278	106 102	170 580	
Sous traitance générale	94 974	56 682	81 759	
Frais d'analyses	33 020	17 065	30 971	
Charges de renouvellement	61 265	93 458	138 696	45 238
Garantie de renouvellement	11 486	0	10 473	
Comptes et programmes de renouvellement	49 779	93 458	128 223	
Charges liées aux investissements	592 115	384 239	541 647	157 408
Amortissements Biens propres	5 054	22 327	29 586	
Amortissements travaux contractuels	587 061	361 912	512 061	
Charges diverses	280 223	252 330	426 603	174 273
Assurances	28 429	22 123	27 444	
Télécommunications, Frais postaux et éditique	49 040	72 774	114 096	
Informatique	76 256	22 629	40 231	
Impôts, taxes et versements assimilés	32 491	20 217	34 879	
Créances irrécouvrables, douteuses & Recouvrement	87 532	72 367	145 849	
Charges immobilières	0	31 260	37 241	
Autres dépenses	6 475	10 960	26 863	
Frais généraux	75 811	51 049	78 591	27 543
CHARGES	2 510 335	1 807 650	2 769 827	962 177
Ventes d'eau	1 914 114	1 146 910	1 817 507	670 596
Abonnements		397 164	754 834	
Consommations	1 914 114	749 747	1 062 673	
Autres produits	269 176	279 106	407 617	128 511
Facturation de l'assainissement	71 202	46 519	98 771	
Recettes liées au règlement de service	69 520	187 687	222 223	
Frais d'accès au service	121 344	41 967	78 807	
Rémunération collecte redevances AEAG	7 110	2 933	7 816	
Travaux exclusifs	343 750	275 601	394 584	118 982
CHIFFRES D'AFFAIRES	2 527 040	1 701 618	2 619 707	918 089
RESULTAT avant impôt sur les sociétés	16 705	-106 032	-150 120	-44 088

4 - Compte de renouvellement

SITUATION DU RENOUVELLEMENT COBAN Service de l'Eau potable

		Montant en €
Dotation au compte année 2022		80 578
Programme électromécanique	45 578	
Branchements	35 000	
Engagements réalisés :		-14 000
Programme électromécanique	0	
Branchements : 14	14 000	
SOLDE DU COMPTE DE RENOUVELLEMENT AU 31/12/2022		66 578
		Montant en €
Solde année précédente		66 578
Dotation au compte année 2023		93 458
Programme électromécanique		
DOn = Do x Kn = 45 578,11 x 1,0318	47 027	
Branchements		
DOn = Do x Kn = 45 000 x 1,0318	46 431	
Engagements réalisés :		-53 766
Programme électromécanique	8 367	
Branchements : 44 * 1000 * 1,0318	45 399	
SOLDE DU COMPTE DE RENOUVELLEMENT AU 31/12/2023		106 270,78
		Montant en €
Solde année précédente		106 271
Dotation au compte année 2024		158 707
Programme électromécanique		
DOn = Do x Kn = 45 578,11 x 1,0634	48 468	
Branchements		
DOn = Do x Kn = 75 000 x 1,0634	79 755	
Renouvellement non programmé		
DOn = Do x Kn = 9 849 x 1,0634	10 473	
Renouvellement non programmé année 2022		
DOn = Do x Kn = 9 849 x 1	9 849,00	
Renouvellement non programmé année 2023		
DOn = Do x Kn = 9 849 x 1,0318	10 162,20	
Engagements réalisés :		-92 373,31
Programme électromécanique	17 971,46	
Renouvellement non programmé	12 536,05	
Branchements : 32 réalisés	34 028,80	
Travaux en cours SOFREL	27 837,00	
SOLDE DU COMPTE DE RENOUVELLEMENT AU 31/12/2024		172 605



ANNEXES

1. Glossaire
2. Synthèse réglementaire
3. Indicateurs réglementaires
4. Détail des gros consommateurs
5. Inventaire des ouvrages au 31/12/2023
6. Liste détaillée des travaux de branchement
7. Liste des branchements renouvelés
8. Facture spécimen
9. Modalités d'établissement du CARE

Annexe 1 - Glossaire

Hydraulique

Capacité de production

La capacité de production d'une station est le volume d'eau qu'il est possible de produire et traiter sur cette usine en considérant un fonctionnement journalier de 20h.

By-pass

Un by-pass est un ouvrage généralement composé d'une canalisation et d'accessoires permettant l'isolement de cette canalisation. Un by-pass permet d'assurer l'alimentation en eau potable en aval d'un équipement (réservoir, compteur, chaîne de traitement, etc...) qui a été arrêté à cause d'un dysfonctionnement ou d'une opération de maintenance.

Télégestion

La télégestion est un outil de suivi et de contrôle à distance des ouvrages de traitement et de distribution

Qualité

Turbidité

La turbidité mesure le caractère trouble d'une eau. Le caractère « trouble » de l'eau est défini par la quantité de matières organiques qui la composent. Plus cette quantité de matières organiques est importante, plus le risque de contamination bactériologique de l'eau est grand.

Filtration sur neutralite

La neutralite est un matériel riche en carbonate de calcium qui permet de rééquilibrer le pH d'une eau trop agressive. Ces eaux agressives ont tendance à attaquer les différents métaux des canalisations d'eau potable. Ces eaux trop agressives percolent au travers d'un filtre de neutralite et se charge en carbonate de calcium.

Déferrisation

La déferrisation consiste à réduire la concentration en fer d'une eau trop chargée. La présence de fer en trop grande quantité dans l'eau provoque une coloration orangée de l'eau et confère un mauvais goût à l'eau consommée. Les dépôts de fer dans les canalisations peuvent être des sièges de développement de micro-organismes. Le traitement du fer se fait généralement par le biais d'une oxydation par un réactif compatible (permanganate de

Gestion clientèle

Abonnement

L'abonnement est le contrat qui lie une personne physique ou morale à l'exploitant du réseau d'eau potable. Un abonnement correspond à un seul compteur d'eau (point de desserte).

Volumes achetés/vendus en gros

Les volumes achetés ou vendus en gros sont les volumes achetés à un service extérieur ou vendus à un service d'eau extérieur. On parle également de volumes importés ou

d'eau. L'automate de télégestion situé sur les ouvrages récupère les données de fonctionnement des équipements de l'ouvrage puis relaye ces informations à un superviseur central (ordinateur équipé d'un logiciel de centralisation des données). Cette télégestion permet d'alerter un agent d'astreinte via son téléphone mobile en cas de dysfonctionnement d'un des équipements.

Sectorisation

La sectorisation est un outil permettant de mesurer les flux hydrauliques transitant dans un réseau d'eau potable. Elle se compose généralement d'appareils permettant de quantifier ces flux (compteurs mécaniques ou débitmètres électromagnétiques) et de dispositifs permettant de relayer ces informations sur un superviseur central (télégestion).

potassium, chlorure ferrique, etc..) et une filtration sur sable du fer coagulé.

Désinfection de l'eau

Des micro-organismes (bactéries, virus) peuvent se développer dans un réseau d'eau potable. Afin d'éviter toute contamination de ce type, une désinfection de l'eau est réalisée. Cette désinfection se fait par l'injection d'un réactif (chlore, bioxyde de chlore) ou par rayonnement ultra-violet.

Analyse réglementaire

Les analyses réglementaires sont réalisées par les services de l'État (Agence Régionale de Santé) de façon à s'assurer que l'eau est potable en tout point du réseau de distribution. Le nombre et la fréquence de ces analyses sont variables suivant l'unité de distribution.

Autocontrôle

Le programme d'autocontrôle est réalisé par l'exploitant du réseau d'eau potable de façon à s'assurer que l'eau est de bonne qualité sur l'ensemble du réseau de distribution. Ce programme n'est pas inscrit dans un planning réglementaire.

exportés.

Volumes de services

Les volumes de services sont les volumes utilisés pour l'exploitation du réseau d'eau potable (essais de fonctionnement des poteaux incendie, nettoyage réservoir, purge réseau, etc...).

Annexe 3 - Synthèse réglementaire

1.1 PRÉLÈVEMENT D'EAU

ICPE : nouvelles précisions sur les restrictions d'utilisation de l'eau en période de sécheresse

Un arrêté publié le 6 juillet apporte de nouvelles précisions applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) classées à enregistrement ou à autorisation concernées par les restrictions d'eau en période de sécheresse. En plus d'ajouter des nouvelles définitions (eaux de pluie, eaux d'exhaure), cet arrêté clarifie le calcul du **volume de référence** auquel s'appliquent les réductions de prélèvement d'eau obligatoire en fonction du niveau de gravité de la sécheresse. Le volume d'eau nécessaire à la sécurité de l'installation et à la protection de l'environnement qui peut être déduit de ce volume de référence est dorénavant fixé à **5%** du volume de référence. À noter, ce pourcentage peut être plus élevé s'il est justifié par l'exploitant de l'installation. Enfin, la plateforme permettant de réaliser le rapportage hebdomadaire en cas de niveau de gravité d'alerte renforcée ou de crise est désormais la plateforme **de gestion informatisée des données d'autosurveillance fréquente (GIDAF)**. L'arrêté du 30 juin 2023 à l'origine de ces obligations de restriction a été modifié en conséquence le **7 juillet**.

Pour mémoire, cet arrêté du 30 juin 2023 met en place des mesures de restriction selon le niveau de gravité de sécheresse atteint pour les exploitants des ICPE dont le prélèvement d'eau total annuel est supérieur à 10 000 m³ et qui sont soumises soit à autorisation, soit à enregistrement.

Pour rappel, par une instruction publiée le 8 janvier 2024, le Ministère de la transition écologique a précisé les modalités de mise en œuvre du décret n° 2021-795 du 23 juin 2021 et du décret n° 2022-1078 du 29 juillet 2022 relatifs à la gestion quantitative de la ressource en eau en période de sécheresse et en dehors de la période de basses eaux. Cette instruction encadre l'étude des volumes prélevables à l'étiage et rappelle notamment la nécessité de définir une stratégie d'études des volumes prélevables par le préfet coordonnateur de bassin. Elle définit également l'articulation entre les différents outils de gestion de la ressource en eau (comme le schéma d'aménagement et de gestion des eaux) pour atteindre le retour à l'équilibre des niveaux d'eau.

Sources :

Arrêté du 3 juillet 2024 modifiant l'arrêté du 30 juin 2023 relatif aux mesures de restriction, en période de sécheresse, portant sur le prélèvement d'eau et la consommation d'eau des installations classées pour la protection de l'environnement, JORF du 6 juillet 2024

1.2 ICPE ET SOBRIÉTÉ HYDRIQUE

ICPE : publication d'un rapport sur leur sobriété hydrique

Un rapport interministériel sur la sobriété hydrique des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) a été publié. L'objectif de la mission était de proposer des mesures structurantes pour inscrire la sobriété dans la durée, aussi bien dans les pratiques des industriels que dans les orientations de l'administration. La mission s'est concentrée sur les installations industrielles, hors installations agricoles, et soumises à autorisation ou enregistrement. Mais il est indiqué qu'une grande partie des constats et des recommandations peuvent aussi s'appliquer aux autres ICPE. En outre, l'annexe 10 du rapport propose un guide des bonnes pratiques à destination des entreprises.

Sur le volet réglementaire, la mission a fait, entre autres, les recommandations suivantes :

- **agir en priorité** sur les zones de répartition des eaux (ZRE) prévues aux articles R211-71 à R211-74 du Code de l'environnement et les territoires en tension quantitative de gestion des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) prévus aux articles R212-1 à R212-25 du Code de l'environnement ;
- dans ces zones, prévoir une revue des **arrêtés d'autorisation** de prélèvement en eaux des entreprises dans un **délai de deux à cinq ans** et fixer des **plafonds** de prélèvement évolutifs ;
- prescrire des **études technico-économiques** pour les plus **gros préleveurs** sur la base desquelles des arrêtés préfectoraux complémentaires permettront **d'ajuster les volumes plafonds** des prélèvements autorisés ;
- intégrer dans les **arrêtés individuels** relatifs aux ICPE des mesures à prendre en cas de **sécheresse** ;
- permettre l'application des arrêtés-cadre départementaux ou interdépartementaux en cas de **franchissement de seuil**, sans nécessité de prendre un arrêté à chaque franchissement, etc.

Sources :

Inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD) et Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies (CGE), "Rapport sur la sobriété hydrique des installations classées pour la protection de l'environnement", septembre 2024

1.3 ENERGIES RENOUVELABLES

Énergie photovoltaïque : annonce de nouvelles mesures visant à accélérer le déploiement des panneaux solaires

Le vendredi 5 avril 2024, le Gouvernement a dévoilé les initiatives visant à stimuler le déploiement des panneaux solaires et à favoriser l'essor de l'industrie photovoltaïque en France. Ces initiatives ambitieuses ont pour but d'augmenter la capacité installée pour l'énergie solaire de 6 GW/an, afin de répondre à la demande croissante en électricité. Cette stratégie s'inscrit dans la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE 2019-2028), établie par le décret n° 2020-456 du 21 avril 2020 relatif à la programmation pluriannuelle de l'énergie. Selon ce décret, la France métropolitaine s'est fixée pour 2028 un objectif de 35,1 à 44 GW/an de capacité installée pour la production d'électricité photovoltaïque.

Les mesures annoncées par le Gouvernement sont notamment :

1. L'attribution d'un soutien public à 90 projets et 92 lauréats équivalant à 1,3 GW de nouvelles capacités photovoltaïques de puissance importante depuis le début de l'année ;

2. La publication de l'arrêté du 5 mars 2024 modifiant l'arrêté du 6 octobre 2021 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations implantées sur bâtiment, hangar ou ombrière utilisant l'énergie solaire photovoltaïque, d'une puissance crête installée inférieure ou égale à 500 kilowatts telles que visées au 3° de l'article D. 314-15 du code de l'énergie et situées en métropole continentale dit arrêté tarifaire (S21). Cette modification a permis aux petites installations de bénéficier de tarifs d'achat garantis par l'État et rehaussant de 1,3GW/an à 1,8GW/an (soit 38%) le déploiement de petites installations de panneaux solaires sur les parkings et bâtiments ;

3. L'accélération de la mise à disposition de fonciers pour le déploiement du solaire ;

4. La révision du critère d'éligibilité basé sur le contenu carbone des panneaux solaires dans les prochaines périodes de l'appel d'offres bâtiment afin d'éviter les contournements.

Pour rappel, pour certaines installations de production d'électricité, les producteurs qui en font la demande bénéficient d'une obligation d'achat (article L314-1 du Code de l'énergie). Parmi les installations concernées, figurent celles implantées sur bâtiment, hangar ou ombrière, utilisant l'énergie solaire photovoltaïque d'une puissance crête installée inférieure ou égale à 500 kilowatts (3° de l'article D314-15 du Code de l'énergie). Un arrêté du 5 mars 2024 a modifié l'arrêté du 6 octobre 2021 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par ces installations et a défini de nouveaux coefficients pour le calcul des tarifs d'achats et primes. Sont seulement concernées les installations situées en métropole continentale. Les dispositions de l'arrêté s'appliquent depuis le 1^{er} février 2024.

Sources : Communiqué de presse du gouvernement, "Photovoltaïque : de nouvelles mesures pour soutenir la filière", publié le 10 avril 2024

1.4 EAUX PLUVIALES

Eaux impropres à la consommation humaine : encadrement de leur utilisation pour des usages domestiques

Le décret n° 2024-796 du 12 juillet 2024 a précisé le cadre applicable à l'utilisation des eaux impropres à la consommation humaine pour des usages domestiques. Pour mémoire, la possibilité de réutiliser ces eaux pour ces dits usages est issue de l'article L1322-14 du Code de la santé publique. Le décret a été accompagné d'un arrêté du 12 juillet 2024 qui a défini les critères de qualité de ces eaux en fonction de l'utilisation projetée. Il a par ailleurs indiqué les modalités de surveillance des eaux. À noter que ces deux textes n'entreront en vigueur qu'au 1^{er} septembre 2024.

Le décret du 12 juillet 2024 est pris en application de l'article L1322-14 du Code de la santé publique qui permet l'utilisation des eaux impropres à la consommation humaine pour certains usages domestiques lorsque la qualité de ces eaux n'impacte pas la santé de l'utilisateur.

Pour rappel, le décret n° 2024-33 du 24 janvier 2024 avait quant à lui défini les conditions de production et d'usage des eaux réutilisées dans les entreprises du secteur alimentaire également pris en application de l'article L1322-14 du Code de la santé publique. Ce décret a ainsi précisé comment ces entreprises pouvaient utiliser des eaux impropres à la consommation humaine en s'assurant de la compatibilité des usages permis avec les impératifs en matière de sécurité sanitaire des aliments. Parmi les utilisations encadrées, on trouve par exemple la préparation, la transformation et la conservation de toutes denrées et marchandises destinées à l'alimentation humaine. Le décret est entré en vigueur le 26 janvier 2024.

Sources :

Décret n° 2024-796 du 12 juillet 2024 relatif à des utilisations d'eaux impropres à la consommation humaine, JORF du 13 juillet 2024

Arrêté du 12 juillet 2024 relatif aux conditions sanitaires d'utilisation d'eaux impropres à la consommation humaine pour des usages domestiques pris en application de l'article R. 1322-94 du code de la santé publique, JORF du 13 juillet 2024

1.5 COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Systèmes d'assainissement : nouvelles obligations pour l'autosurveillance

Le 20 juillet 2024 a été publié au Journal officiel un arrêté modifiant l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5. Le contenu obligatoire du manuel d'autosurveillance évolue et les manuels existants devant être mis en conformité avec le modèle ministériel, c'est-à-dire dans le cas d'une nouvelle station ou d'une station ayant fait l'objet d'une réhabilitation ou d'une modification notable d'un manuel existant, devront l'être au plus tard le 31 décembre 2028. Désormais, l'exploitant a l'obligation de faire réaliser au moins une fois tous les deux ans un contrôle technique du dispositif d'autosurveillance alors que jusqu'à présent, il ne devait le faire que sur demande de l'agence de l'eau. La consultation des modèles du manuel d'autosurveillance, du rapport de contrôle technique ainsi que du cahier des charges concernant les mesures des caractéristiques des eaux usées et les mesures du débit en entrée et en sortie est possible sur un site dédié du ministère en charge de l'environnement.

Sources :

Arrêté du 10 juillet 2024 modifiant l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5, JORF du 20 juillet 2024

Gestion des eaux usées : vers un meilleur contrôle des rejets contenant des micropolluants

Le 29 janvier 2024, la proposition de la Commission révisant la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires a été approuvée par le Parlement européen et le Conseil et publiée sur le site web de la Commission européenne. La proposition apporte de nouvelles mesures pour améliorer la protection de la santé humaine et de l'environnement contre les rejets d'eaux usées, et pour utiliser au mieux les eaux usées en tant que ressource afin d'atteindre l'objectif de neutralité énergétique d'ici 2040. La proposition devra être formellement adoptée et publiée au Journal officiel de l'UE avant d'entrer en vigueur.

Pour atteindre l'objectif de sources d'eau plus propres dans toute l'Europe, les mesures proposées sont les suivantes :

- L'élimination des nutriments des eaux usées urbaines et l'application de **nouvelles normes aux micropolluants**, en particulier ceux provenant d'industries telles que l'industrie pharmaceutique.
- Les microplastiques seront contrôlés dans les stations d'épuration afin de surveiller les niveaux de pollution.
- L'application du **principe du "pollueur-payeur"** afin que les mesures soient financées par le pollueur et réduisent les coûts supportés par le budget public. Il est proposé que les pollueurs soient tenus de payer au moins 80 % du coût de l'élimination des micropolluants ;

Les États membres devront élaborer un **plan de gestion intégrée** des fortes précipitations et des eaux pluviales.

Pour rappel, par le décret n° 2023-835 du 29 août 2023, le gouvernement a simplifié la procédure d'autorisation pour la réutilisation des eaux usées traitées (REUT) et a défini les conditions d'utilisation des eaux de pluie pour les usages non domestiques. Ce décret a abrogé le décret n°2022-336 du 10 mars 2022 relatif aux usages et conditions de REUT. **Le**

1.5 (SUITE)

Campagne de mesure RSDE de 2022 : publication d'une note technique relative à la recherche de micropolluants dans les eaux brutes et dans les eaux usées traitées

Le 28 février 2024, une note technique du 24 mars 2022 relative à la **recherche de micropolluants dans les eaux brutes et dans les eaux usées traitées de stations de traitement des eaux usées (STEU) et à leur réduction** a été publiée. Pour la campagne de recherche et de réduction des rejets de substances dangereuses dans les eaux (RSDE) de 2022 en territoire métropolitain, cette note (abrogeant la note technique du 12 août 2016) vient préciser la liste des micropolluants à considérer pour le suivi dans les eaux usées traitées et dans les eaux brutes des STEU. Sont concernées, les seules STEU de capacité nominale supérieure ou égale à de 600kg/jour de DBO5. En revanche, les STEU relevant de la rubrique 2752 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), ainsi que les STEU dont les eaux usées traitées sont évacuées par infiltration dans le sol, ne sont pas concernés par cette action. D'ailleurs, une note complémentaire a été publiée le 18 février 2024. Elle indique les limites de quantifications minimales à respecter pour les substances complémentaires à surveiller durant la campagne RSDE/STEU 2022. Ces limites ont été définies à la suite d'une enquête menée dans le cadre du laboratoire national de référence pour la surveillance des milieux aquatiques (Aquaref). Plus de détails sur ces deux notes sont données ci-dessous.

La note technique du 24 mars 2022 reprend dans son **annexe III** la liste des substances définie et suivie lors de la campagne de recherche de 2016, auxquels a été ajoutée dans sa troisième partie **une liste complémentaire de substances à surveiller** « pouvant être suivi de façon optionnelle » qui pourraient être retenues comme polluants spécifiques de l'état écologique pour la prochaine évaluation de l'état écologique des masses d'eau de surfaces (page 18 de la note). Cette liste complémentaire est optionnelle et ne concerne que le suivi dans **les eaux traitées des STEU**.

Il convient de noter que : chaque campagne de recherche devra comprendre **une série de six mesures dans les eaux brutes et dans les eaux traitées**, espacées d'au moins un mois dans la même année (page 3 de la note). **Et c'est au maître d'ouvrage de transmettre mensuellement les résultats des prélèvements et analyses aux agences de l'eau** qui procèderaient (dans les trois mois qui suivent la transmission de la dernière de ces six analyses annuelles réalisées par une STEU), à l'expertise technique de toutes les données de recherche collectées sur l'année par la STEU (page 7 de la note).

Parmi la liste des STEU exemptées de réaliser la recherche de micropolluants pour la campagne RSDE de 2022, la note cite :

- Les STEU ayant une charge brute de pollution organique observée sur les 3 dernières années inférieure à 600 kg/j de DBO5 ;
- Les STEU d'une capacité nominale **supérieure ou égale à 600 Kg/j de DBO5 et recevant une charge moyenne annuelle de pollution inférieure à 400 kg/j de DBO5**. Ces STEU sont principalement dimensionnées pour traiter des pics de charge annuels associés à des activités touristiques.

Pour rappel, deux arrêtés ont été publiés le 4 novembre 2023. Le premier a actualisé les méthodes et critères d'évaluation de l'état des eaux de surface et le second les méthodes et les critères d'évaluation de l'état des eaux souterraines. L'arrêté du 17 décembre 2008 relatif aux eaux souterraines et l'arrêté du 25 janvier 2010 relatif aux eaux de surface ont été modifiés en conséquence depuis le 5 novembre.

Sources :

Note technique relative à la recherche de micropolluants dans les eaux brutes et dans les eaux usées traitées de stations de traitement des eaux usées et à leur réduction, publiée le 28 février 2024

Note complémentaire pour les campagnes 2022 RSDE STEU : proposition de limite de quantification pour les substances complémentaires à surveiller, publiée le 28 février 2024

1.6 EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE

PFAS : publication de lignes directrices techniques pour la surveillance des PFAS dans l'eau potable

Le 7 août 2024, une communication de la Commission portant sur des lignes directrices techniques concernant les méthodes d'analyse pour la surveillance des substances per- et polyfluoroalkyles (PFAS) dans les eaux destinées à la consommation humaine a été publiée au JOUE. L'article 13 de la directive (UE) 2020/2184 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2020 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine (dite DWD) a fixé l'obligation pour la Commission « [...] d'établir des lignes directrices techniques concernant les méthodes d'analyse pour la surveillance des substances per- et polyfluoroalkyles en vertu des paramètres "PFAS Total" et "Somme des PFAS" », ce document étant la cristallisation de cette exigence.

Pour mémoire, la Directive (UE) 2020/2184 relative à l'eau potable (DWD) susmentionnée a établi des limites spécifiques pour les substances per- et polyfluoroalkyles (PFAS) dans l'eau potable. Ces limites sont fixées à 0,50 µg/L (500 ng/L) pour le paramètre « Total PFAS » et à 0,10 µg/L (100 ng/L) pour la « Somme PFAS », qui comprend 20 composés PFAS spécifiques, les États membres devant se conformer à ces normes d'ici le 12 janvier 2026.

Pour rappel, dans un communiqué publié le 5 avril 2024, le Ministère de la Transition écologique a annoncé le lancement d'un plan interministériel pour répondre aux enjeux sanitaires et environnementaux créés par les substances chimiques per- et polyfluoroalkylées, dites PFAS ou polluants éternels. Ce plan interministériel s'est ainsi substitué au plan d'actions ministériel sur les PFAS élaboré en janvier 2023, et a proposé des axes d'actions visant à intensifier les mesures qui étaient prévues.

Sources : Communication de la Commission — Lignes directrices techniques relatives aux méthodes d'analyse pour la surveillance des substances alkylées per- et polyfluorées (PFAS) dans les eaux destinées à la consommation humaine, publiée au JOUE du 7 août 2024

Eau destinée à la consommation humaine : rapport de l'Anses relatif à l'évaluation des risques sanitaires des acides haloacétiques

Dans un rapport publié le 22 novembre 2023, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail présente son avis relatif à l'évaluation des **risques sanitaires des acides haloacétiques (AHA) dans l'eau destinée à la consommation humaine** (EDCH). Pour mémoire, une limite de qualité a été fixée sur la présence de ces AHA sans pour autant compromettre l'efficacité de la désinfection de l'EDCH (arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine). Cette limite est applicable en France depuis le 1^{er} janvier 2023, néanmoins la mise en œuvre de l'analyse de ce paramètre via le contrôle sanitaire des EDCH ne sera effective qu'au plus tard le 1^{er} janvier 2026.

Pour rappel, l'ordonnance n° 2022-1611, publiée le 23 décembre 2022, a transposé en droit français les règles européennes pour protéger la santé humaine des risques de contamination des eaux potables. Comme l'indique le rapport qui accompagnait cette ordonnance, ce texte a pour principaux objectifs de créer de nouvelles obligations en matière de définition des besoins essentiels en eau potable et d'amélioration de l'accès à cette eau, notamment par la mise en place de nouveaux équipements, mais aussi via des plans de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau dans les installations déjà existantes. Plusieurs textes (décrets et arrêtés) ont ensuite précisé les évolutions apportées par cette ordonnance.

Sources :

Avis de l'Anses et rapport d'expertise collective relatif à l'évaluation des risques sanitaires des acides haloacétiques dans l'eau destinée à la consommation humaine, du 22 novembre 2023

Eaux destinées à la consommation humaine : rapport de l'Anses relatif à la détermination de valeurs sanitaires maximales pour des métabolites de la chloridazone

Dans un avis du 25 juillet 2024, l'Agence nationale sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) a établi les valeurs sanitaires maximales (V_{max}) pour deux métabolites de la chloridazone, la desphényl-chloridazone (DPC) et la méthyl-desphényl-chloridazone (MDPC), dans les eaux destinées à la consommation humaine. Pour mémoire, pour garantir la qualité de ces eaux, la directive 2020/2184 fixe des valeurs paramétriques pour les concentrations en pesticides et leurs métabolites pertinents (0,1 µg.L⁻¹ par substance individuelle et 0,5 µg.L⁻¹ pour la somme des pesticides et de leurs métabolites pertinents), l'arrêté du 11 janvier 2007 reprenant ces valeurs en tant que limites de qualité dans les eaux destinées à la consommation humaine pour les pesticides et leurs métabolites pertinents. Après avoir, d'une part, synthétisé les effets des métabolites DPC et MDPC à partir des données disponibles et, d'autre part, élaboré les valeurs toxicologiques de référence long terme par voie orale, l'ANSES a adopté les conclusions des Comités d'experts spécialisés "Valeurs sanitaires de référence" et "Eaux", notamment la proposition de retenir des valeurs sanitaires maximales fixées respectivement à 11 µg.L⁻¹ et 110 µg.L⁻¹ pour les deux métabolites de la chloridazone DPC et MDPC.

Sources :

Avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail relatif « à la détermination de valeurs sanitaires maximales (V_{MAX}) pour la desphényl-chloridazone et la méthyl-desphényl-chloridazone, métabolites de la chloridazone, dans les eaux destinées à la consommation humaine », du 25 juillet 2024

Annexe 3 - Indicateurs réglementaires

Le décret n°2007-675 et l'arrêté du 02 mai 2007 ont modifié les modalités de réalisation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement appelé également « rapport du Maire ». Depuis 2008, indépendamment de la taille du service, les collectivités sont dans l'obligation de présenter des indicateurs de performance du service.

Uniquement une partie de ces indicateurs est liée à l'exécution des missions confiées au délégataire du service

d'eau potable. Le calcul des indicateurs est détaillé sur le site internet www.eaudanslaville.fr conformément à la circulaire interministérielle n°12/DE du 28 avril 2008.

Des clefs de consolidation sont associées à certains indicateurs de façon à calculer l'indicateur à une échelle supérieure à celle du périmètre contractuel.

CODE FICHE DESCRIPTIVE	INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES	VALEUR DE L'INDICATEUR	CLÉ DE CONSOLIDATION	VALEUR DE LA CLÉ
D102.2	Prix du service TTC au m ³ pour 120 m ³	1.56 €	-	-
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	1j	-	-
CODE FICHE DESCRIPTIVE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	VALEUR DE L'INDICATEUR	CLÉ DE CONSOLIDATION	VALEUR DE LA CLÉ
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	Sommes des volumes consommés V6 et vendus V3	3 003 563 m ³
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	98.89 %	Sommes des volumes consommés V6 et vendus V3	3 003 563 m ³
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	110	Linéaire du réseau d'adduction	617 730 km
P104.3	Rendement réglementaire du réseau de distribution	81.12 %	Sommes des volumes consommés V6 et vendus V3	3 003 563 m ³
			Sommes des volumes achetés V2 et produits V1	3 702 771 m ³
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	3.44	Linéaire du réseau d'adduction	617 730 km
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	3.10	Linéaire du réseau d'adduction	617 730 km
	Estimation des volumes consommés autorisés non comptés			
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	collectivité	Linéaire du réseau d'adduction	617 730 km
P108.3	Indice d'avancement de la protection des ressources en eau	80 %	Sommes des volumes achetés V2 et produits V1	3 702 771 m ³
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds du service	0.00203 €/m ³	Sans objet	

CODE FICHE DESCRIPTIVE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	VALEUR DE L'INDICATEUR	CLÉ DE CONSOLIDATION	VALEUR DE LA CLÉ
	Indice d'avancement de la sectorisation	60 %*	-	-
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	0.95 ‰	Nombre d'abonnés desservis	29 543
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouvertures des branchements pour les nouveaux abonnés	100 %	Nombre d'abonnés desservis	29 543
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	donnée collectivité	Epargne brute annuelle	donnée collectivité
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1.56 %	Montant total des factures émises au titre de l'année N-1	45 880.56 €
P155.1	Taux de réclamations	3.79 ‰	Nombre d'abonnés desservis	29 543

*A valider avec la CATEP.

Avec la mise en place de la sectorisation d'Audenge/Andernos et le suivi mis en place, l'indice d'avancement de la sectorisation devrait s'améliorer en 2025.

Nous détaillons ci-après le mode de renseignement ou de calcul des indices de performance qui sont moins couramment utilisés.

> D151.0 : Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service

Le délai est exprimé en heures ou en jours. Le délai visé est

celui courant entre la date de réception par l'opérateur de la demande d'ouverture de branchement émanant de l'abonné et la date maximale de mise à disposition de l'eau au point de livraison de l'abonné.

> **P103.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable**

	NOTATION
PLAN DES RÉSEAUX	
Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (captages, points de mesure, etc..)	10/10
Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour des réseaux	5/5
INVENTAIRE DES RÉSEAUX	
Existence d'un inventaire détaillé (matériaux, classification, linéaire...) des réseaux sur 50% minimum du linéaire total	10/10
Gain pour 10% de connaissance supplémentaire sur les matériaux et diamètre (1 point par tranche de 10%).	5/5
Existence d'une information sur les dates de pose des réseaux sur 50% minimum du linéaire total	10/10
Gain pour 10% de connaissance supplémentaire sur les dates de pose (1 point par tranche de 10%).	5/5
SOUS TOTAL	45
Pour bénéficier des points supplémentaires en relation avec les articles ci-dessous il faut totaliser 40 points sur les 45 possibles en première partie.	
AUTRES ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RÉSEAUX	
Localisation et description des ouvrages annexes (vannes, PI) et servitudes de réseaux	10/10
Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants	10/10
Localisation des branchements sur le plan des réseaux	10/10
Pour chaque branchement, caractéristiques du compteur d'eau	10/10
Identification des secteurs de perte d'eau, date et nature des réparations	10/10
Localisation à jour des autres interventions (réparation, purges et renouvellement)	10/10
Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif sur 3 ans)	10/10
Existence d'une modélisation hydraulique de réseau	5/5
NOTATION FINALE 120/120	

> **P105.3 : Indice linéaire des volumes non comptés**

$$\text{Indice} = \frac{\text{Volume mis en distribution} - \text{Volume comptabilisé}}{\text{Longueur du réseau de desserte} \times 366}$$

Avec : volumes mis en distribution = volume produit + volume acheté en gros – volume vendu en gros

> P107.2 : Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

$$\text{Indice} = \frac{\text{Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours des années N-4 à N}}{5 \times \text{longueur du réseau de desserte}} \times 100$$

> Le linéaire considéré comme linéaire renouvelé pour le calcul de l'indicateur est égal au linéaire renouvelé, auquel il convient d'ajouter les linéaires remplacés à l'occasion de renforcement, ainsi que les réhabilitations, si ces opérations sont reconnues avoir pour effet d'en prolonger la durée de vie d'une durée équivalente à celle de la pose d'un réseau neuf

> Les interventions ponctuelles effectuées pour réparer une fuite ne sont pas comptabilisées dans le renouvellement.

> Il convient d'additionner les linéaires renouvelés d'une part par la collectivité et d'autre part par l'opérateur, sur le périmètre considéré

> P108.3 : Indice d'avancement de protection de la ressource

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

- > 0 % Aucune action
- > 20 % Études environnementale et hydrogéologique en cours
- > 40 % Avis de l'hydrogéologue rendu
- > 50 % Dossier déposé en préfecture

> 60 % Arrêté préfectoral

> 80 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)

> 100 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

> Indice d'avancement de la sectorisation

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

- > 0 % Pas de sectorisation
- > 10% Délibération existante d'un programme d'actions qui intègre une sectorisation
- > 30% Sectorisation en cours
- > 40% Sectorisation existante
- > 60% Sectorisation existante fonctionnelle (la télégestion est en fonctionnement, les données

journalières sont fournies pour 90% du temps et 90% des secteurs et envoyées sur un poste informatique).

> 100% Suivi annuel des données selon le tableau annuel des données comportant les volumes journaliers et nocturnes quotidiens par secteur défini par la cellule d'assistance technique à l'eau potable (CATEP) du département de la Gironde.

> P151.1 : Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

$$\text{Indice} = \frac{\text{Nombre de coupures d'eau au cours de l'année dont les abonnés n'ont pas été informés à l'avance}}{\text{Nombre d'abonnés}} \times 1000$$

> P152.1 : Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

$$\text{Indice} = \frac{\text{Nombre d'ouvertures de branchements réalisés dans les délais}}{\text{Nombre total d'ouvertures}} \times 100$$

> P153.2 : Durée d'extinction de la dette de la collectivité

> Encours total de la dette contractée par la collectivité pour financer le service d'eau potable (distribution, transfert et/ou production) divisé par l'épargne brute annuelle

> Remarque importante : l'endettement indirect résultant de l'adhésion de la collectivité à un EPCI ou à un syndicat mixte lui-même endetté n'est pas pris en compte.

> P155.1 : Taux de réclamations

$$\text{Indice} = \frac{\text{Nombre de réclamations écrites}}{\text{Nombre d'abonnés}} \times 1000$$

Annexe 4 - Détail des gros consommateurs

CTA - N° de point de livraison du contrat	Consommation 2024
0599786	6550
0602675	8272
0602917	6017
0603157	10823
0607532	6389
0608623	17536
0609310	6898
0609346	10599
0609840	7285
0610820	6040
0611269	8586
0612202	6491
0633280	6118
0633957	19464
0635935	12790
0636144	9147

Annexe 5 - Inventaire des ouvrages au

Liste des matériels	Année mise
ANDERNOS-LES-BAINS	
<i>AEP BRUYERES</i>	
AEP BRUYERES chauffage et éclairage	1985
AEP BRUYERES clôture du site H:2,00 m L:93 m	2005
AEP BRUYERES divers regards sur le site	1971
AEP BRUYERES portail H:1,75 m La:3,00 m	1971
AEP BRUYERES porte local d'exploitation	2014
forage canalisation forage vers bache DN150 mm L:7 m	1971
forage colonne de forage DN168 mm L:36 m L:6 m Bride	2004
forage pompe immergée CAPRARI E10 S50/2E + MCH630 Q:150 m3/h P:22 kW	2018
forage puits	1971
forage tête de forage DN150 mm	2014
forage vanne forage PONT A MOUSSON DN150 mm A opercule	2009
mesure volume prélevé dans la nappe debitmetre forage KROHNE Waterflux 3000 DN150 mm Ressource	2018
réservoir au sol bache	1971
réservoir au sol capotage accès réservoir	1999
réservoir au sol divers génie civil	1971
réservoir au sol echelle accès réservoir L:6 m	1999
réservoir au sol echelle descente réservoir	1999
réservoir au sol vanne de Vidange	2024
mesure niveau capteur de niveau ENDRESS HAUSER FMX21-41H1/139 L:20 m 4-20 mA	2017
desinfection 2 extracteurs air local cuve stockage réactif SAREL	2009
desinfection chauffage et éclairage locaux	2009
desinfection extracteur air local générateur SAREL	2018
desinfection porte accès local cuves H:2,10 m La:1,70 m	2009
desinfection porte accès local générateur H:2,10 m La:0,70 m	2009
desinfection chlore gazeux - armoire	2022
desinfection chlore gazeux - chloromètre1	2022
desinfection chlore gazeux - chloromètre2	2022
desinfection chlore gazeux - inverseur	2022
desinfection chlore gazeux - hydroéjecteur et débitmètre	2022
desinfection chlore gazeux - kit eau motrice	2022
desinfection chlore gazeux - Tuyauterie	2022
desinfection chlore gazeux - Détecteur fuite	2022
mesure chlore résiduel capteur de chlore résiduel sortie réservoir PROMINENT DULCOMETER	2009
refoulement réseau 2 clapets aspiration CLASAR DN150 mm Abattant	2009
refoulement réseau 2 vannes aspiration PONT A MOUSSON DN150 mm A opercule	2009
refoulement réseau 2 vannes refoulement DANFOSS DN125 mm Papillon	2009
refoulement réseau anti bélier BSF 1000L	2024
refoulement réseau caillebotis sur caniveaux	2009
refoulement réseau canalisation anti belier DN80 mm	2009
refoulement réseau canalisation aspiration groupes DN168 mm L:3 m	2009
refoulement réseau canalisation sortie groupes DN200 mm L:8 m	2009
refoulement réseau canalisation sortie station DN168 mm	2009
refoulement réseau pompe 1 KSB MTCV125/0210-3-11-67 Q:130 m3/h P:30 kW	2009
refoulement réseau pompe 2 KSB MTCV125/0210-2-11-67 Q:130 m3/h P:30 kW	2009
refoulement réseau porte accès local H:2,22 m La:1,48 m	2015
refoulement réseau vanne anti belier PONT A MOUSSON DN80 mm A opercule	2009
refoulement réseau vanne sortie station PONT A MOUSSON DN200 mm A opercule	2009
mesure volume débitmètre KROHNE WATERFLUX 3100 W DN150 mm 33005004 Production Electroma-	2019
armoire générale BT armoire générale BT	2017
armoire générale BT condensateur SIC SAPCO P:5 KVAR	1995
armoire générale BT disjoncteur MERLIN GERIN NS160 L	1995
armoire générale BT démarreur pompe reprise 1 TELEMECANIQUE ALTISTART 48 ATS 48 D62Q	2009
armoire générale BT démarreur pompe reprise 2 TELEMECANIQUE ALTISTART 48 ATS 48 D62Q	2009
armoire générale BT démarreur pompe exhaure (ref?...)	2009
armoire générale BT télétransmission SOFREL S500	2017
comptage EDF compteur EDF LANDIS ET GYR MF1 PHD	1971

<i>CE CAPSUS</i>	
CE CAPSUS clôture du site 180 mL	1970
CE CAPSUS divers regards sur le site	1970
CE CAPSUS portail	1995
CE CAPSUS sécurité anti intrusion	2019
réservoir filet de protection escalier	1993
réservoir échelle accès dôme 5 mL	1970
réservoir échelle descente cuve 5 mL	1970
réservoir capotage accès dôme	1975
réservoir colonne vidange/trop plein DN 150 30 mL	1934
réservoir alimentation/distribution DN200 30 mL	1934
réservoir TN débitmètre insertion ABB	2020
réservoir porte d'accès réservoir	2014
mesure niveau capteur niveau du réservoir	2019
armoire générale BT armoire générale BT	1980
armoire générale BT matériel électrique non décrit	1980
armoire générale BT télétransmission Sofrel S500	2019
comptage EDF compteur EDF LANDIS ET GYR KBA 1331	
<i>CE LE MAURET</i>	
CE LE MAURET clôture du site 122 mètres	1968
CE LE MAURET divers regards sur le site	1968
CE LE MAURET portail	1968
CE LE MAURET porte entree CDE	2018
CE LE MAURET sécurité anti intrusion	2017
réservoir réservoir surélevé	1968
réservoir filet de protection escalier	1993
réservoir échelle descente cuve 5 mL	2017
réservoir échelle accès dôme 5 mL	2017
réservoir garde corps 20 mL	2017
réservoir trappe d'accès dôme	1968
réservoir canalisation vidange/trop plein DN100 30 mL	2017
réservoir canalisation alimentation DN200 30 mL	2017
réservoir TN débitmètre insertion ABB	2020
mesure niveau reservoir capteur niveau	2020
mesure chlore résiduel capteur de chlore résiduel sortie réservoir PROMINENT DULCOMETER	2024
armoire générale BT armoire générale BT	1975
armoire générale BT disjoncteur MERLIN GERIN DB 90	1975
armoire générale BT télétransmission SOFREL S500	2017
comptage EDF compteur EDF SIEMENS L16C3	1968
<i>FOR ST HUBERT</i>	
FOR ST HUBERT cloture du site 80 mL	1980
FOR ST HUBERT portail	1980
captage accessoires hydrauliques	2007
capotage du forage aluminium	2007
tête de forage Inox DN 150	2007
colonne de forage DN150 L:60 mL	2007
captage pompe immergée KSB BPH 384/ 5a + 9A 373/2 Q:160 m3/h	2007
clapet DN 150	2007
vanne DN 150	2007
Forage puits	
mesure de volume débitmètre captage ENDRESS HAUSER PROMAG 50 DN150 mm 33005001 Ressource	2020
armoire générale BT armoire générale BT	2004
armoire générale BT disjoncteur MERLIN GERIN 160A	2004
armoire générale BT réenclencheur SURTELEC	2004
armoire générale BT démarreur pompe forage DANFOSS	2022
armoire générale BT matériel électrique non décrit	2004
armoire générale BT télétransmission SOFREL S500	2020
comptage EDF compteur EDF	2015

FOR+CE CANADIEN	
FOR+CE CANADIEN cloture du site 160 mL	1985
FOR+CE CANADIEN portail	1985
FOR+CE CANADIEN sécurité anti intrusion	2008
forage porte acier	1985
forage refoulement canalisation sortie forage DN200 mm	2016
forage refoulement colonne de forage DNI68,3 mm DNI50 mm L:61 m L:6 m A jonc	2011
forage refoulement pompe immergée 1 CAPRARI E10S50/4CD + MC870 Q:110 m3/h P:51 kW	2011
forage refoulement tête de forage DN200 mm	2014
mesure volume prélevé dans la nappe débitmètre forage ENDRESS HAUSER Promag 10 Order Code: 10WIF-RCOA1AN4A4AA 33005003 Ressource Electromagnétique	2023
réservoir porte d'accès réservoir	2024
réservoir échelle descente cuve inox 4 mL	1976
réservoir échelle accès cuve 24 mL	1976
réservoir garde corps 3 mL	2017
réservoir trappe d'accès dôme	1976
réservoir tuyauterie	2017
réservoir caillebotis regard canalisation	2017
mesure niveau capteur niveau du réservoir	2005
desinfection extracteur d'air local bioxyde	2015
desinfection chlore gazeux - armoire	2022
desinfection chlore gazeux - chloromètre1	2022
desinfection chlore gazeux - chloromètre2	2022
desinfection chlore gazeux - inverseur	2022
desinfection chlore gazeux - hydroéjecteur et débitmètre 1	2022
desinfection chlore gazeux - hydroéjecteur et débitmètre 2	2022
desinfection chlore gazeux - kit eau motrice 1	2022
desinfection chlore gazeux - kit eau motrice 2	2022
desinfection chlore gazeux - pompe eau motrice	2022
desinfection chlore gazeux - tuyauterie	2022
desinfection chlore gazeux - Détecteur fuite	2022
désinfection analyseur de chlore Prominent	1995
armoire générale BT armoire générale BT	2008
armoire générale BT disjoncteur SCHNEIDER NSX 160 N	2012
armoire générale BT démarreur pompe forage DANFOSS	2021
armoire générale BT télétransmission SOFREL S500	2020
comptage EDF compteur EDF	
SECTORISATION alim-distri canadien SIEMENENS MAG5000	2023
SECTORISATION arrivée St hubert canadien SIEMENENS MAG5000	2023
SECTORISATION alim-distri Mauret SIEMENENS DEBITMETRE MAG 5000	2023
SECTORISATION alim-distri CAPSUS SIEMENENS DEBITMETRE MAG 5000	2023
SECTORISATION Q1 SIEMENS MAG 8000	2023
SECTORISATION Q1 TELESTION DL4W LS42	2023
SECTORISATION Q2 SIEMENS MAG 8000	2023
SECTORISATION Q2 TELESTION DL4W LS42	2023
SECTORISATION Q3 SIEMENS MAG 8000	2023
SECTORISATION Q3 TELESTION DL4W LS42	2023
SECTORISATION Q4 SIEMENS MAG 8000	2023
SECTORISATION Q4 TELESTION DL4W LS42	2023
SECTORISATION Q5 SIEMENS MAG 8000	2023
SECTORISATION Q5 TELESTION DL4W LS42	2023
SECTORISATION Q6 SIEMENS MAG 8000	2023
SECTORISATION Q6 TELESTION DL4W LS42	2023
SECTORISATION Q7 SIEMENS MAG 8000	2023
SECTORISATION Q7 TELESTION DL4W LS42	2023
SECTORISATION Q8 SIEMENS MAG 8000	2023
SECTORISATION Q8 TELESTION DL4W LS42	2023
SECTORISATION Q9 SIEMENS MAG 8000	2023
SECTORISATION Q9 TELESTION DL4W LS42	2023
SECTORISATION Q10 SIEMENS MAG 8000	2023
SECTORISATION Q10 TELESTION DL4W LS42	2023
SECTORISATION Q17 SIEMENS MAG 8000	2023
SECTORISATION Q17 TELESTION DL4W LS42	2023

MIOS	
<i>AEP DE PEYOT</i>	
AEP DE PEYOT clôture du site	1991
AEP DE PEYOT divers regards sur le site	1991
AEP DE PEYOT espaces verts du site	1991
AEP DE PEYOT portail	1991
AEP DE PEYOT voie de circulation dans le site	1991
forage accessoires hydrauliques	1991
forage colonne de forage DNI50 mm L:40 m	2009
forage pompe immergée KSB S8-100-2 + Fk. -18,5 Q:71,5 m3/h P:18,5 kW	2007
forage puits	1991
forage vanne forage	1991
Forage mesure niveau forage Sonde HITECO-60m	2024
mesure volume SECTO Q16 prélevé dans la nappe débitmètre Q16 Endress Hauser DN125 mm 33498004	2015
réservoir au sol 2 échelles d'accès intérieur + extérieur	2009
réservoir au sol Hydraulique aspiration pompe de reprise/crèpine inox	2009
réservoir au sol bache	1991
réservoir au sol canalisations	1991
mesure niveau capteur de pression : indicateur de niveau	2007
desinfection chlore gazeux - armoire	2022
desinfection chlore gazeux - chloromètre1	2022
desinfection chlore gazeux - chloromètre2	2022
desinfection chlore gazeux - inverseur	2022
desinfection chlore gazeux - hydroéjecteur et débitmètre	2022
desinfection chlore gazeux - kit eau motrice	2022
desinfection chlore gazeux - Tuyauterie	2022
mesure volume SECTO Q14 entrée réseau MIOS débitmètre Q14 (vers Horbe) KROHNE Waterflux 3100 Sec-	2015
refoulement réseau anti bélier MASSAL HYDROPAN- 200L	2015
refoulement réseau clapet refoulement pompe 1 BAYARD DN100 mm Abattant	2016
refoulement réseau clapet refoulement pompe 2 BAYARD DN100 mm Abattant	2016
refoulement réseau divers électrique	1991
refoulement réseau génie civil station de refoulement	1991
refoulement réseau pompe 1 KSB Multitec D 65/ 2-6.1 11.67 PD2 Q:70 m3/h	2016
refoulement réseau pompe 2 KSB Multitec D 65/ 2-6.1 11.67 PD2 Q:70 m3/h	2016
refoulement réseau soupape antibelier BAYARD DJET	1991
refoulement réseau tuyauterie aspiration pompes 1 et 2 DN100 mm	2016
refoulement réseau tuyauterie refoulement pompes 1 et 2	2016
refoulement réseau tuyauterie refoulement pompes 1 et 2 vers HOBRE DN100 mm	2016
refoulement réseau tuyauterie refoulement pompes 1 et 2 vers LACANAU DN100 mm	2016
refoulement réseau vanne aspiration pompe 1 KSB BOAX-B DN100 mm Papillon	2016
refoulement réseau vanne aspiration pompe 2 KSB BOAX-B DN100 mm Papillon	2016
refoulement réseau vanne isolement anti belier KSB BOAX-B DN100 mm Papillon	2016
refoulement réseau vanne refoulement pompe 1 KSB BOAX-B DN100 mm Papillon	2016
refoulement réseau vanne refoulement pompe 2 KSB BOAX-B DN100 mm Papillon	2016
refoulement réseau vanne refoulement vers HOBRE KSB BOAX-B DN100 mm Papillon	2016
refoulement réseau vannes sur conduite aspiration pompes (2) DN125 mm A opercule	2016
mesure volume refoulement SECTO Q17 réseau LACANAU DE MIOS débitmètre Q17 DN80 mm Production	2015
mesure multi paramètres (pression différentielle...) pompe 1 unité de surveillance pompe 1 KSB PumpMeter	2016
mesure multi paramètres (pression différentielle...) pompe 2 unité de surveillance pompe 2 KSB PumpMeter	2016
comptage SECTO Q13 vers MIOS canalisation	2015
comptage SECTO trappe accès regard comptage	2015
comptage SECTO vannes (2)	2015

mesure volume SECTO Q13 vers MIOS compteur Q13 SOCLA DN65 mm Sectorisation	2015
armoire générale BT armoire générale BT P:45 kW	2016
armoire générale BT démarreur pompe forage	2016
armoire générale BT télétransmission SOFREL S500	2007
armoire générale BT variateur pompe 1 KSB PumpDrive R (KSB202) P:30 kW	2016
armoire générale BT variateur pompe 2 KSB PumpDrive R (KSB202) P:30 kW	2016
comptage EDF compteur EDF	1991
<i>FOR+CE LACANAU MIOS</i>	
FOR+CE LACANAU MIOS clôture du site	2009
FOR+CE LACANAU MIOS divers regards sur le site	1985
FOR+CE LACANAU MIOS huisseries + serrureries	2009
FOR+CE LACANAU MIOS portail	2009
forage "BOUCHON" capot forage	2018
forage "BOUCHON" colonne L : 30m	2018
forage "BOUCHON" équipements hydrauliques	2018
forage "BOUCHON" pompe immergée GRUNDFOS 17A203A4 SP 125-4-A P:37 kW	2018
forage "BOUCHON" puits (rehabilitation)	2018
forage "BOUCHON" tete forage	2018
mesure niveau nappe limnimetre	2020
mesure volume prélevé dans la nappe debitmetre KROHNE WATERFLUX 3000 Electromagnétique	2018
mesure volume prélevé dans la nappe transmetteur KROHNE IFC 050	2018
réservoir tuyauterie	1985
mesure niveau capteur niveau du réservoir	2007
mesure debit débitmètre alim/distri KROHNE Waterflux 3100	2015
desinfection coffret de depotage javel CADIOU INDUSTRIE	2018
desinfection cuve javel CADIOU INDUSTRIE DNI,165 m H:1,25 m	2018
desinfection douche de securite	2018
desinfection chlore gazeux - armoire	2022
desinfection chlore gazeux - chloromètre1	2022
desinfection chlore gazeux - chloromètre2	2022
desinfection chlore gazeux - inverseur	2022
desinfection chlore gazeux - hydroéjecteur et débitmètre	2022
desinfection chlore gazeux - kit eau motrice	2022
desinfection chlore gazeux - pompe eau motrice	2022
desinfection chlore gazeux - Tuyauterie	2022
desinfection chlore gazeux - Détecteur fuite	2022
mesure de chlore analyseur de chlore Hach Lange SC200	2018
armoire générale BT armoire générale BT	2007
armoire générale BT automate	2018
armoire générale BT télétransmission SOFREL S500	2015
armoire générale BT variateur pompe forage SCHNEIDER ATV930D45N4 P:45 kW	2019
comptage EDF compteur EDF	2009
<i>SURP CRAQUE</i>	
SURP CRAQUE clôture	2007
SURP CRAQUE porte et fenetre	2007
réservoir au sol sonde de niveau	2018
réservoir au sol trappe d'accès	2018
réservoir au sol échelle d'accès	2018
mesure volume débitmètre remplissage SIEMENS MAG 5100 - DN65	2018
réservoir stabilisateur amont BAYARD DN100	2019
poste de surpression 2 clapets BAYARD	2018
poste de surpression 5 vannes BAYARD	2018
poste de surpression anti-bélier REFLEX Refix DE200 - 200L	2018
poste de surpression canalisations DN100 mm	2018
poste de surpression pompe 1 KSB Movitec V15/5B 18 m3/h 5,5kW	2023
poste de surpression pompe 2 KSB Movitec V15/5B 18 m3/h 5,5kW	2024
poste de surpression vanne BAYARD	2018
poste de surpression stabilisateur amont BAYARD DN100	2018
mesure pression refoulement capteur de pression	2018

mesure volume débitmètre refoulement SIEMENS réf : 7M65203FC122AA1- n°157602H508	2018
désinfection box de stockage CIR 10L	2018
désinfection pompe doseuse GRUNDFOS DDA 7,5-16	2018
armoire générale BT armoire générale BT KSB SIC.2 SVP	2018
armoire générale BT disjoncteur GARDY OB905	2018
armoire générale BT coffret de commande SOFREL S500	2018
armoire générale BT variateur surpresseur 1 DANFOSS Micro Drive FC51	2018
armoire générale BT variateur surpresseur 2 DANFOSS Micro Drive FC51	2018
comptage EDF compteur EDF LANDIS ET GYR ZMD126	2007
AUDENGE	
<i>FOR+CE LUBEC</i>	
FOR+CE LUBEC clôture du site H:2,00 m L:96 m	1997
FOR+CE LUBEC divers regards sur le site	1974
FOR+CE LUBEC portail H:1,50 m La:4,00 m	1997
forage refoulement capotage tête forage	2008
forage refoulement colonne forage DN150 mm L:42 m	2020
Forage Sonde de niveau HITEC 0-60m	2023
forage refoulement pompe immergée CAPRARI E10S55 / 3C + MC850 Q:130 m3/h P:37 kW	2020
forage refoulement pompe de secours	2017
forage puits	1974
forage refoulement tête forage	2008
forage refoulement vanne forage DN150 mm	2008
mesure volume prélevé dans la nappe débitmètre forage KROHNE WATERFLUX 3000 DN150 mm 33019001	2019
Production Electromagnétique 4-20 mA	
réservoir surélevé 1 vanne PAM DN100 mm	1974
réservoir surélevé 3 vannes PAM DN200 mm	1974
réservoir surélevé armoire générateur	2002
réservoir surélevé canalisation alimentation DN200 mm L:30 m	1974
réservoir surélevé canalisation distribution DN200 mm L:30 m	1974
réservoir surélevé canalisation trop plein/vidange DN219 mm L:30 m	2015
réservoir surélevé clapet DN150 mm	1974
réservoir surélevé échelle accès dôme L:2,50 m	1995
réservoir surélevé échelle descente cuve L:7,00 m	2000
réservoir surélevé filet protection escalier	1995
réservoir surélevé gardes corps Inox L:3 m	1995
réservoir surélevé gardes corps acier L:4 m	1974
réservoir surélevé plaques caniveau technique	1974
réservoir surélevé porte accès réservoir H:2,05 m La:1,50 m	2015
réservoir surélevé porte intérieur réservoir H:2,05 m La:1,50 m	1974
réservoir surélevé réservoir surélevé	1974
réservoir surélevé trappe accès dôme	1995
réservoir surélevé trappe accès échelle descente cuve	1995
réservoir surélevé éclairage réservoir	1995
mesure niveau capteur niveau du réservoir ENDRESS HAUSER FMX21-41HI/139 L:20 m 4-20 mA	2017
désinfection chlore gazeux - armoire	2023
désinfection chlore gazeux - chloromètre1	2023
désinfection chlore gazeux - chloromètre2	2023
désinfection chlore gazeux - inverseur	2023
désinfection chlore gazeux - hydroéjecteur et débitmètre	2023
désinfection chlore gazeux - kit eau motrice	2023
désinfection chlore gazeux - Tuyauterie	2023
désinfection chlore gazeux - Détecteur fuite	2023
armoire générale BT armoire générale BT	2020
armoire générale BT disjoncteur SCHNEIDER NSX 160N 4P	2014
armoire générale BT variateur pompe forage	2022
armoire générale BT télétransmission SOFREL S500	2014
comptage EDF compteur EDF SCHLUMBERGER A 12 ETJ	
<i>SURP AUDENGE</i>	
SURP AUDENGE clôture H:2,00 m L:120 m	2014
SURP AUDENGE divers génie civil	2014
SURP AUDENGE portail H:2,00 m La: m	2014

réservoir au sol bache	2014
réservoir au sol capotage accès réservoir	2014
réservoir au sol echelle accès réservoir L:4,00 m	2014
réservoir au sol echelle descente réservoir L:4,00 m	2014
réservoir au sol garde corps L:5,00 m	2014
réservoir au sol poires de niveau FLYGT	2014
réservoir au sol système de dépotage réactifs	2014
réservoir au sol tuyauterie alimentation DN200 mm L:4,00 m	2014
réservoir au sol tuyauterie trop plein DN200 mm L:3,00 m	2014
réservoir au sol vanne motorisée alimentation bache AUMA SD00 50-4/60 DN200 mm	2022
réservoir au sol vanne vidange réservoir DN200 mm A opercule	2014
mesure niveau capteur niveau du réservoir ENDRESS HAUSER FMX160	2014
desinfection cuve stockage acide DN1,25 m H:1,00 m - 1 m3	2014
desinfection divers tuyauterie et vannes chloration	2014
desinfection douche et rince oeil	2014
desinfection détecteur fuite chlore DRAEGER UNIGARD LT 4-20 mA	2019
desinfection ensemble chauffage et éclairage locaux chloration	2014
desinfection pompe doseuse javel GRUNDFOS DDA 7,5-16	2019
desinfection porte d'accès local cuves H:2,00 m La:2,00 m	2014
desinfection porte d'accès local générateur H:2,00 m La:1,00 m	2014
desinfection sonde détection chore local bacs	2014
desinfection sonde détection chore local générateur	2014
mesure chlore résiduel capteur de chlore résiduel ALLDOS CONNEX DIA-1-A	2014
mesure volume alimentation bache débitmètre alimentation bache ENDRESS HAUSER PROMAG 50 DN200	2014
poste de surpression 1 vanne de refoulement générale DN200 mm Papillon	2014
poste de surpression 4 clapets groupes SOCLA 402 DN150 mm	2014
poste de surpression 4 crépines aspiration groupes DN200 mm	2014
poste de surpression 4 vannes aspiration groupes DN200 mm Papillon	2014
poste de surpression 4 vannes refoulement groupes DN150 mm Papillon	2014
poste de surpression anti belier KSB 200L	2014
poste de surpression canalisation aspiration groupes DN200 mm	2014
poste de surpression canalisation refoulement groupes DN150 mm	2014
poste de surpression chauffage et éclairage	2014
poste de surpression mono rail	2014
poste de surpression pompe 1 KSB MTC D100/4.7.1.11.67 Q:60 m3/h P:18,5 kW	2014
poste de surpression pompe 2 KSB MTC D100/4.7.1.11.67 Q:60 m3/h P:18,5 kW	2014
poste de surpression pompe 3 KSB MTC D100/4.7.1.11.67 Q:60 m3/h P:18,5 kW	2014
poste de surpression pompe 4 KSB MTC D100/4.7.1.11.67 Q:60 m3/h P:18,5 kW	2014
poste de surpression vanne anti-bélier DN150 mm Papillon	2014
poste de surpression ventilateur local	2014
poste de surpression ventouse	2014
mesure volume refoulement débitmètre refoulement ENDRESS HAUSER PROMAG 50W DN200 mm Elec-	2014
mesure pression refoulement capteur de pression ENDRESS HAUSER PMC 131	2014
armoire generale BT armoire générale BT	2014
armoire generale BT automate OMRON SYSMAC	2014
armoire generale BT disjoncteur SCHNEIDER VIGICOMPACT NS 250	2014
armoire generale BT telegestion SOFREL S530	2014
armoire generale BT variateur de vitesse pompe 1 SCHNEIDER ALTIVAR 61 P:18,5 kW	2014
armoire generale BT variateur de vitesse pompe 2 SCHNEIDER ALTIVAR 61 P:18,5 kW	2014
armoire generale BT variateur de vitesse pompe 3 SCHNEIDER ALTIVAR 61 P:18,5 kW	2014
armoire generale BT variateur de vitesse pompe 4 SCHNEIDER ALTIVAR 61 P:18,5 kW	2014
comptage EDF compteur EDF LANDIS ET GYR	2014

SECTORISATION ALIM-DISTRIB SIEMENS MAG 5000	2023
SECTORISATION Q1 SIEMENS MAG 8000	2023
SECTORISATION Q1 TELESTION DL4W LS42	2023
SECTORISATION Q2 SIEMENS MAG 8000	2023
SECTORISATION Q2 TELESTION DL4W LS42	2023
SECTORISATION Q3 SIEMENS MAG 8000	2023
SECTORISATION Q3 TELESTION DL4W LS42	2023
SECTORISATION Q4 SIEMENS MAG 8000	2023
SECTORISATION Q4 TELESTION DL4W LS42	2023
SECTORISATION Q5 SIEMENS MAG 8000	2023
SECTORISATION Q5 TELESTION DL4W LS42	2023
SECTORISATION Q6 SIEMENS MAG 8000	2023
SECTORISATION Q6 TELESTION DL4W LS42	2023
SECTORISATION Q7 SIEMENS MAG 8000	2023
SECTORISATION Q7 TELESTION DL4W LS42	2023
SECTORISATION Q8 SIEMENS MAG 8000	2023
SECTORISATION Q8 TELESTION DL4W LS42	2023
SECTORISATION Q9 SIEMENS MAG 8000	2023
SECTORISATION Q9 TELESTION DL4W LS42	2023
SECTORISATION Q10 SIEMENS MAG 8000	2023
SECTORISATION Q10 TELESTION DL4W LS42	2023
BIGANOS	
CHÂTEAU D'EAU FACTURE	
Armoire de Commande;Armoire Electrique BT;Disjoncteur général (2019)	2019
Télégestion;Coffret de Télégestion;S530;SOFREL;	2012
Poire de Niveau Haut;Détecteur de Niveau Poire	2024
Sonde de Niveau;Appareil de Mesure de Niveau Piézométrique	2024
Canalisation Alim/Distribution;Canalisation;DN200	2024
Canalisation Trop Plein;Canalisation;DN200	2024
Vanne d'Isolément Distribution;Vanne Manuelle;DN200	2024
Vanne de Vidange Réservoir;Vanne Manuelle;DN100	2024
Clôture/Portail;Clôture	2021
Clôture/Portail;Portail	2021
Bassin;Cuve;Niveau radier (m IGN69):39m,Niveau TP (m IGN69):44.5m,Capacite de stockage:500m3	1900
Huisseries	2024
Echelle Accès Réservoir;Echelle Fixe	2024
Echelle Descente Réservoir;Echelle à Crinoline	2024
Alarme Anti-Intrusion;Alarme Anti-Intrusion	2013
PRODUCTION TAGON	
ARMOIRE ELECTRIQUE GENERALE;Armoire Electrique BT	1997
ARMOIRE ELECTRIQUE GENERALE;Condensateur;SECOVAR	2016
ARMOIRE ELECTRIQUE Armoire de Commande	1997
ENSEMBLE DE LIAISONS ELECTRIQUES;Câbles Electriques	1997
Disjoncteur BT;Disjoncteur	2016
Télégestion: Sofrel S550	2015
desinfection chlore gazeux - armoire	2024
desinfection chlore gazeux - chloromètre1	2024
desinfection chlore gazeux - chloromètre2	2024
desinfection chlore gazeux - inverseur	2024
desinfection chlore gazeux - hydroéjecteur et débitmètre	2024
desinfection chlore gazeux - kit eau motrice	2024
desinfection chlore gazeux - Tuyauterie	2024
desinfection chlore gazeux - Décteur fuite	2024

Analyseur de Chlore prominent	2024
Tuyauterie;Accessoires Divers	1985
Cuve de Stockage Javel;Cuve;Volume:100L	2000
TRANSFORMATEUR;Transformateur Abaisseur;	1985
CAPTEUR DE PRESSION;Appareil de Mesure de Pression en Conduite;	2011
Débitmètre Forage;Débitmètre Electromagnétique en Conduite;10WIF-RC0A1AA0A4AA;ENDRESS HAUSER;Diam. nominal normalise:150mm	2019
POIRES DE NIVEAU;Indicateur de Niveau à Flotteur	1989
Robinet de Prélèvement;Robinet +lavabo	2011
Sonde de Niveau;Appareil de Mesure de Niveau Piézométrique	2015
CANALISATION;Canalisation	2015
Clapet;Clapet à Disque Concentrique;Diametre nominal:150mm	2011
Colonne de Forage;Canalisation	2010
Tête de Forage;Accessoires Divers;Tête de forage , capot polyester, hydraulique	2010
Vanne d'Exhaure;Vanne Manuelle;Diametre nominal:150mm,Type de vanne:Guillotine	2011
Vanne de Purge Forage;Vanne Manuelle;Diametre nominal:100mm,Type de vanne:opercule	2011
Pompe de Forage;Pompe Immergée (EP) en tube;PDDMI3;GRUNDFOS;Puissance installee:11kW,Debit Nominal m3/h cond utilisation:2.75L/h,Reference:PDGRUNFOSSDMI3	2021
Compteur Distribution;Compteur SIEMENS Mécanique;Diam. nominal normalise:150mm,Tete emettrice:Oui	2024
Robinet de Prélèvement;Robinet +lavabo	1989
Clapet Anti-Bellier;Clapet à Battant	1989
Clapet Rft Pompe 1;Clapet à Disque Concentrique;Diametre nominal:100mm	2015
Clapet Rft Pompe 2;Clapet à Disque Concentrique;Diametre nominal:100mm	2015
Collecteur de Refoulement;Canalisation	2015
Dispositif Anti-Bélier;Ballon Anti-Bélier;Volume:1000L	2016
Nourrice d'Aspiration;Canalisation	2015
Vanne d'Aspiration Pompe 1;Vanne Manuelle;Diametre nominal:80mm,Type de vanne:Guillotine	2011
Vanne d'Aspiration Pompe 2;Vanne Manuelle;Diametre nominal:80mm,Type de vanne:Guillotine	2011
Vanne d'Isolment Anti-Bellier;Vanne Manuelle;Diametre nominal:80mm	1984
Vanne de Refoulement Pompe 1;Vanne Manuelle;Diametre nominal:100mm,Type de vanne:Guillotine	2016
Vanne de Refoulement Pompe 2;Vanne Manuelle;Diametre nominal:100mm,Type de vanne:Guillotine	2016
Pompe 1;pompe de Surface (centrifuge) mono cellulaire;ETA65250;KSB;Puissance installee:20kW,HMT:56m CE,Debit nominal:90m3/h,Vitesse de rotation:2900tr/min	2011
Pompe 2;pompe de Surface (centrifuge) mono cellulaire;ETA65250;KSB;Puissance installee:20kW,HMT:56m CE,Debit nominal:90m3/h,Vitesse de rotation:2900tr/min	2011
Poire de Niveau Bas;Détecteur de Niveau Poire	2019
Poire de Niveau Haut;Détecteur de Niveau Poire	2019
Sonde de Niveau;Appareil de Mesure de Niveau Piézométrique	2019
Canalisation Trop Plein;Canalisation	1985
Vanne de Vidange;Vanne Manuelle;Diametre nominal:100mm,Type de vanne:Guillotine	1985
Clôture;Clôture	1997
Portail;Portail	1997
Bâche;Bâche;Volume:100m3	1969
Echelle Accès Bâche;Echelle à Crinoline	1985
Echelle Descente Bâche;Echelle à Crinoline	2015
Grillesd'Aération;Prise d'Air	1984
Trappe Accès Bâche;Trappe	1984
Trappe Accès Echelle Extérieure;Trappe	1984
Bâtiment;Bâtiment de Process;Huisseries	1997
Chauffage;Convecteur	1985
Porte	1997
Capotage Forage;Couverture / Capotage	2015
Alarme Anti-Intrusion;Alarme Anti-Intrusion	1997
Extincteur;Extincteur	2012
PRODUCTION TUILERIES	
ARMOIRE ELECTRIQUE GENERALE;Armoire Electrique BT	2016
AUTOMATE;Automate	2016
Batteries de Condensateurs;Batteries;AEES;	1984
ENSEMBLE DE LIAISONS ELECTRIQUES;Câbles Electriques	2016

Démarreur Pompe Forage;Démarreur Electronique;Altistart 48;SCHNEIDER	2008
Démarreur Pompe 1;Variateur Electronique;Altivar 61;SCHNEIDER	2016
Démarreur Pompe 2;Variateur Electronique;Altivar 61;SCHNEIDER	2016
Démarreur Pompe 3;Variateur Electronique;Altivar 61;SCHNEIDER	2023
Démarreur Pompe 4;Variateur Electronique;Altivar 61;SCHNEIDER	2023
Démarreur Pompe 5;Variateur Electronique;Altivar 61;SCHNEIDER	2023
Démarreur Pompe 6;Variateur Electronique;Altivar 61;SCHNEIDER	2024
Télégestion;SOFREL S550	2012
Clapet;Clapet à Billes	2012
Débitmètre (Rotamètre);Débitmètre à billes	2012
Electrovanne Eau Motrice;Electrovanne	2012
Filtre dessicant;Filtre dessicant	2012
Hydroéjecteur;Hydroéjecteur	2012
Régulateur de Pression;Régulateur de Pression	2012
Tuyauterie Chlore;Canalisation	2012
Vacuostat;Vacuostat	2012
Vanne d'Isolément Eau Motrice;Vanne Manuelle	2012
Armoire de Stockage;Armoire de Stockage	2012
Bouteille 1;Bouteille;location	2012
Bouteille 2;Bouteille;location	2012
Chloromètre 1;Vacuostat	2013
Chloromètre 2;Vacuostat	2013
Inverseur;Inverseur Automatique	2016
Douce de sécurité	2024
Analyseur de Chlore prominent	2024
Résistance Chauffante;Résistance Chauffante	1984
Compteur Electrique;Compteur Electrique	1984
Groupe Electrogène;Groupe Electrogène à Fuel 165 KVA	2017
Débitmètre;Débitmètre Electromagnétique en Conduite;10WIF-HCOAAA0A4AA;ENDRESS HAUSER;Diam.	2019
Robinet de Prélèvement;Robinet +lavabo	2012
Appareil de Mesure de Niveau Piézométrique Forage	2015
Clapet;Clapet à Disque Concentrique;Diametre nominal:150mm	2009
Colonne de Forage;Canalisation	2014
Tête de Forage;Accessoires Divers	1984
Vanne d'Exhaure;Vanne Manuelle;Diametre nominal:150mm,Type de vanne:Guillotine	1984
Vanne de Purge Forage;Vanne Manuelle;Diametre nominal:100mm,Type de vanne:opercule	1984
Pompe de Forage;Pompe Immergée (EP) en tube	2019
Débitmètre Argentières;Débitmètre Electromagnétique en Conduite;KROHNE;	2015
Débitmètre Réseau Biganos;Débitmètre Electromagnétique en Conduite;ENDRESS HAUSER;	2015
Robinet de Prélèvement;Robinet +lavabo	1984
Ballon Anti-Bellier;Accumulateur Hydraulique;10005450;CHARLATTE;Volume:1000L	2016
Clapet Rft P1;Clapet à Disque Concentrique;Diametre nominal:80mm	2019
Clapet Rft P2;Clapet à Disque Concentrique;Diametre nominal:125mm	2019
Clapet Rft P3;Clapet à Disque Concentrique	1984
Collecteur de Refoulement;Canalisation	1984
Vanne Aspiration P1;Vanne Manuelle;Diametre nominal:100mm,Type de vanne:Papillon	1984
Vanne Aspiration P2;Vanne Manuelle;Diametre nominal:200mm,Type de vanne:opercule	1984
Vanne Aspiration P5;Vanne Manuelle;Diametre nominal:150mm,Type de vanne:Guillotine	1984
Vanne Isolement Anti-Bellier;Vanne Manuelle;Diametre nominal:80mm,Type de vanne:Papillon	1984
Vanne PVC Isolement Anti-Bellier;Vanne Manuelle;Materiau:PVC,Type de vanne:Papillon	1984
Vanne Refoulement P1;Vanne Manuelle;Diametre nominal:80mm,Type de vanne:Papillon	1984
Vanne Refoulement P2;Vanne Manuelle;Diametre nominal:150mm,Type de vanne:Papillon	1984
Vanne Refoulement P3;Vanne Manuelle	1984
Vanne Refoulement P4;Vanne Manuelle;Diametre nominal:200mm,Type de vanne:Guillotine	1984
Vanne Refoulement P5;Vanne Manuelle;Diametre nominal:150mm,Type de vanne:Guillotine	1984
Vanne Refoulement P6;Vanne Manuelle;Type de vanne:A boisseau	1984
Vanne Vidange Collecteur Refoulement;Vanne Manuelle;Diametre nominal:300mm,Type de vanne:Guillotine	1984
Vanne d'Aspiration P3;Vanne Manuelle	1984
Vanne d'Aspiration P4;Vanne Manuelle;Diametre nominal:150mm,Type de vanne:Guillotine	1984
Vanne d'Aspiration P6;Vanne Manuelle;Diametre nominal:50mm,Type de vanne:Guillotine	1984
Vanne de By-Pass Argentières;Vanne Manuelle;Diametre nominal:150mm,Type de vanne:Papillon	1984

Pompe 1 - Réseau Biganos;pompe de Surface (centrifuge) mono cellulaire;Etabloc G 25/20;KSB;Puissance installée:11kW,HMT:20m CE,Intensite nominale:21.5A,Debit nominal:85m3/h,Reference:CAPRAR-MECA4T800-120228462,Vitesse de rotation:1485tr/min	2011
Pompe 2 - Réseau Biganos;pompe de Surface (centrifuge) mono cellulaire;MTCV1252021167;KSB;Puissance installée:22kW,HMT:33.9m CE,Intensite nominale:41.5A,Debit nominal:150m3/h,Reference:MTCV12521021167-9971021813000100/01,Vitesse de rotation:1465tr/min	2011
Pompe 3 - Réseau Biganos;pompe de Surface (centrifuge) mono cellulaire;MTCV12521021167;KSB;Puissance installée:22kW,Intensite nominale:41.5A,Debit nominal:150m3/h,Reference:MTCV12521021167-9972021813000100/02,Vitesse de rotation:1465tr/min	2011
Pompe 4 - Pompe Indendie;pompe de Surface (centrifuge) mono cellulaire;ETANORM G 65/160 NA;KSB;Puissance installée:55kW,Intensite nominale:102A,Debit nominal:400L/h,Reference:ETANORM-MI25200-9970868512000100/01,Vitesse de rotation:2800tr/min	1984
Pompe 5 - Surpression Argentière;pompe de Surface (centrifuge) mono cellulaire;;KSB;Puissance installée:18.5kW,HMT:65m CE,Intensite nominale:20A,Debit nominal:70L/h,Reference:MTCV100-4811167-9971550564000100/01,Vitesse de rotation:1465tr/min	2009
Pompe 6 - Surpression Argentière;pompe de Surface (centrifuge) mono cellulaire;;KSB;Puissance installée:18.5kW,HMT:65m CE,Intensite nominale:20A,Debit nominal:70L/h,Reference:MTCV100-4811167-9971550564000100/01,Vitesse de rotation:1465tr/min	2016
Poire de Niveau Bas;Détecteur de Niveau Poire	2019
Sonde de Niveau;Appareil de Mesure de Niveau Piézométrique bêche	2011
Vanne d'Isolément Bêche/Réseau Tuileries;Vanne Manuelle;Diametre nominal:100mm,Type de vanne:Guillotine	1984
Clôture	2010
Portail	2010
Bêche;Volume:1000m3	1900
Echelle Accès Bêche;Echelle à Crinoline	1984
Echelle Descente Bêche;Echelle à Crinoline	1984
Grilles Aération	1900
Rembarde	1984
Trappe Accès Bêche	1984
Bâtiment de Process	1984
Porte	1984
Capotage Forage;Couverture / Capotage	2009
Bâtiment de Process	1984
Porte	1984
Alarme Anti-Intrusion	2013
Extincteur * 2	2012
SECTORISATION;AVENUE DE LA COTE D'ARGENT;MANCHETTE ELECTROMAGNETIQUE WATER-	2015
SECTORISATION;AVENUE DE LA COTE D'ARGENT;TELEGESTION SOFREL LS42;LS42;SOFREL	2015
SECTORISATION;CENTRE CULTUREL;MANCHETTE ELECTROMAGNETIQUE WATER-	2015
SECTORISATION;CENTRE CULTUREL;TELEGESTION SOFREL LS42;LS42;SOFREL	2015
SECTORISATION;CHATEAU D'EAU;MANCHETTE ELECTROMAGNETIQUE;hydrINS 2.; HYDREKA	2015
SECTORISATION;IMP. DEVANT SABARC;MANCHETTE ELECTROMAGNETIQUE WATER-	2015
SECTORISATION;IMP. DEVANT SABARC;TELEGESTION SOFREL LS42;LS42;SOFREL	2015
SECTORISATION;AVENUE DE LA LIBERATION;MANCHETTE ELECTROMAGNETIQUE SIEMENS MAG8000	2024
SECTORISATION;AVENUE DE LA LIBERATION;TELEGESTION SOFREL LS42;LS42;SOFREL	2015
SECTORISATION;SURPRESSEUR DES ARGENTIERES;MANCHETTE ELECTROMAGNETIQUE WATER-	2015
SECTORISATION;AVENUE R. POINCARE;MANCHETTE ELECTROMAGNETIQUE WATER-	2015
SECTORISATION;AVENUE R. POINCARE;TELEGESTION SOFREL LS42;LS42;SOFREL	2015
SECTORISATION;CHEMIN DE BARREYRES;MANCHETTE ELECTROMAGNETIQUE WATERFLUX;W3000 +	2015
SECTORISATION;CHEMIN DE BARREYRES;TELEGESTION SOFREL LS42;LS42;SOFREL	2015
SECTORISATION;STATION D'EPURATION;CPTR SAPPEL DN60 TE+ LS42;DN60;SOFREL	2015
SECTORISATION;SMURFIT;CPTR SAPPEL DN60 TE+ LS42;DN60;SOFREL	2015
SECTORISATION;DALKIA;CPTR SAPPEL DN60 TE+ LS42;DN60;SOFREL	2015
SECTORISATION;AUDENGE;MANCHETTE ELECTROMAGNETIQUE WATERFLUX;W3070;KROHNE.	2015
SECTORISATION;AUDENGE;TELEGESTION SOFREL LS42;LS42;SOFREL	2015
SECTORISATION;MARCHEPRIME;MANCHETTE ELECTROMAGNETIQUE WATERFLUX;W3070;KROHNE.	2015
SECTORISATION;MARCHEPRIME;TELEGESTION;LS42;SOFREL	2015
LANTON	
AEP BLAGON	
AEP BLAGON clôture du site H:2 m L:120 m	1995
AEP BLAGON divers regards sur le site	1979
AEP BLAGON portail H:2 m La:4 m	1995
forage canalisation entre forage et réservoir DN100 mm	1979
forage capotage tête forage	2008
forage clapet forage CLASAR DN100 mm Abattant	1985
forage colonne de forage DN100 mm L:36 m	2003
forage pompe immergée KSB UPA 150S-65/5 UMA 150 10/21 O:67 m3/h P:10 kW	2003

forage vanne forage OREG DN100 mm Papillon	1985
forage ventouse BAYARD F1.10	2008
Forage mesure niveau forage Sonde Hitec 0-60m	2024
mesure volume prélevé dans la nappe débitmètre forage ENDRESS HAUSER PROMAG 50 DN100 mm 33229003 Ressource Electromagnétique	2008
poste de surpression 2 vannes aspiration groupes 2 et 3 DANFOSS DN100 mm Papillon	2008
poste de surpression 3 clapets groupes CLASAR DN80 mm Abattant	2008
poste de surpression 3 vannes refoulement groupes DANFOSS DN80 mm Papillon	2008
poste de surpression 3 ventouses groupes BAYARD F1.10	2008
poste de surpression anti bélier VAREM MAXI VAREM US 200L	2008
poste de surpression canalisation anti bélier DN50 mm	2008
poste de surpression canalisation aspiration groupe 1 DN150 mm L:0,50 m	2008
poste de surpression canalisation générale refoulement DN150 mm L:4 m	1979
poste de surpression canalisation refoulement groupes 1,2,3 DN80 mm L:4,5 m	2008
poste de surpression canalisations aspiration groupes 2 et 3 DN100 mm L:1 m	2008
poste de surpression chauffage et éclairage	1995
poste de surpression groupe 1 KSB MTC V85/5B-05.1-11.67 Q:30 m3/h P:12,6 kW	2008
poste de surpression groupe 2 KSB MTC V85/5B-05.1-11.67 Q:30 m3/h P:12,6 kW	2008
poste de surpression groupe 3 KSB MTC V85/5B-05.1-11.67 Q:30 m3/h P:12,6 kW	2008
poste de surpression plaques sur caniveaux	1979
poste de surpression porte accès local H:2,25 m La:1,10 m	2008
poste de surpression vanne anti bélier DANFOSS DN50 mm Papillon	2008
poste de surpression vanne aspiration groupe 1 DANFOSS DN150 mm Papillon	2008
mesure volume débitmètre ENDRESS HAUSER PROMAG 50 DN150 mm Production Electromagnétique	2008
mesure pression refoulement capteur de pression	2008
réservoir au sol bache	1979
réservoir au sol canalisation bache	1979
réservoir au sol capotage accès réservoir	2009
réservoir au sol échelle accès réservoir L:3,80 m	2009
réservoir au sol échelle descente réservoir	2009
réservoir au sol gardes corps aluminium L:25 m	2009
mesure niveau capteur niveau du réservoir	2009
desinfection chlore gazeux - armoire	2024
desinfection chlore gazeux - chloromètre1	2024
desinfection chlore gazeux - chloromètre2	2024
desinfection chlore gazeux - inverseur	2024
desinfection chlore gazeux - hydroéjecteur et débitmètre	2024
desinfection chlore gazeux - kit eau motrice	2024
desinfection chlore gazeux - Tuyauterie	2024
desinfection chlore gazeux - Détecteur fuite	2024
chloration (injection dioxyde de chlore) porte accès local générateur H:2,15 m La:0,90 m	2009
armoire générale BT armoire générale BT	2008
armoire générale BT automate OMRON SYSMAC	2008
armoire générale BT disjoncteur MERLIN GERIN NS 100/160	2003
armoire générale BT démarreur pompe forage TELEMECANIQUE ALTISTART 48 ATS 48 D38Q	2008
armoire générale BT télétransmission WITT CLIP 15000+5120+2231	2008
armoire générale BT variateur vitesse groupe 1 TELEMECANIQUE ALTIVAR 61 P:15 kW	2023
armoire générale BT variateur vitesse groupe 2 TELEMECANIQUE ALTIVAR 61 P:15 kW	2024
armoire générale BT variateur vitesse groupe 3 TELEMECANIQUE ALTIVAR 61 P:15 kW	2024
comptage EDF compteur EDF tarif jaune SCHLUMBERGER A12ETJ	2016
AEP SABLIERES	
AEP SABLIERES clôture du site 90 mL	1986
AEP SABLIERES divers regards sur le site	1986
AEP SABLIERES espaces verts du site	1986
AEP SABLIERES portail	1986
forage pompe immergée 1 CAPRARI E10S55N-8/3C-W + MAC850-8 Q:155 m3/h L:70 m P:37 kW	2017
forage puits	1986
forage vanne motorisée AMRI AQUISORIA 3G6K6YC DN150 mm	2002
Forage Sonde de niveau HITEC 0-60m	2024
mesure volume prélevé dans la nappe compteur volume prélevé dans la nappe ENDRESS HAUSER 33229002 Ressource Electromagnétique	2017

réservoir au sol bache	1986
réservoir au sol canalisations DN168,3 mm L:10 m	2007
réservoir au sol sonde de niveau	2008
desinfection chlore gazeux - armoire	2024
desinfection chlore gazeux - chloromètre1	2024
desinfection chlore gazeux - chloromètre2	2024
desinfection chlore gazeux - inverseur	2024
desinfection chlore gazeux - hydroéjecteur et débitmètre	2024
desinfection chlore gazeux - kit eau motrice	2024
desinfection chlore gazeux - Tuyauterie	2024
desinfection chlore gazeux - Détecteur fuite	2024
Analyseur de Chlore prominent	2003
refoulement réseau anti bélier CHARLATTE HYDROCHOC 750L	1985
refoulement réseau canalisations de la station de pompage DN160 mm	2007
refoulement réseau pompe 1 KSB ETABLOC 080-065 200 Q:120 m3/h P:30 kW	2016
refoulement réseau pompe 2 KSB ETABLOC 080-065 200 Q:120 m3/h P:30 kW	2016
mesure volume débitmètre refoulement DN200 mm	2016
mesure volume débitmètre refoulement P3 DN200 mm	2024
armoire générale BT armoire générale BT	1986
armoire générale BT disjoncteur MERLIN GERIN C 250 N	2004
armoire générale BT démarreur forage TELEMECANIQUE ATS 48C140	2024
armoire générale BT télétransmission	2006
comptage EDF compteur EDF	
<i>FOR+CE CASSY</i>	
FOR+CE CASSY clôture du site 250 mL	2000
FOR+CE CASSY divers regards sur le site	1967
FOR+CE CASSY portail	2000
FOR+CE CASSY anti-intrusion	2018
forage refoulement colonne Inox 304 L DN 168 mm L 48 m	2011
forage refoulement pompe immergée 1 CAPRARI E9P95/4C + MAC840 Q:95 m3/h L:55 m P:30 kW	2015
forage puits	1967
mesure niveau nappe limnimetre ENDRESS HAUSER FMX21 L:55 m 4-20 mA	2019
mesure volume prélevé dans la nappe débitmètre prélevé dans la nappe ENDRESS HAUSER PROMAG 10 DN125 mm 33229001 Ressource Electromagnétique	2016
desinfection chlore gazeux - armoire	2024
desinfection chlore gazeux - chloromètre1	2024
desinfection chlore gazeux - chloromètre2	2024
desinfection chlore gazeux - inverseur	2024
desinfection chlore gazeux - hydroéjecteur et débitmètre	2024
desinfection chlore gazeux - kit eau motrice	2024
desinfection chlore gazeux - pompe eau motrice	2024
desinfection chlore gazeux - Tuyauterie	2024
desinfection chlore gazeux - Détecteur fuite	2024
réservoir surélevé canalisations diverses	1967
réservoir surélevé	1967
réservoir surélevé tuyauterie	1967
mesure niveau mesure de niveau	2007
mesure debit alimentation \ distribution reservoir debitmetre ABB Watermaster DN200 mm	2016
armoire générale BT armoire générale BT	2008
armoire générale BT disjoncteur MERLIN GERIN C 125 N	2008
armoire générale BT télétransmission S500	2007
comptage EDF	2016
<i>SECTO Q2 PONT DES CHEVRES</i>	
comptage trappe acces regard comptage	2016
comptage vannes	2016
mesure debit debitmetre ABB Aquamaster 3 Réf : DN200 mm Sectorisation Electromagnétique	2016
energie et teletransmission debit batterie debitmetre	2016
energie et teletransmission debit teletransmission SOFREL LS 42	2016

<i>SECTO Q3 AV DE LA REPUBLIQUE 1</i>	
comptage trappe acces regard comptage	2016
comptage vannes	2016
mesure debit debitmetre ABB Aquamaster 3 Réf : DN150 mm Sectorisation Electromagnétique	2016
energie et teletransmission debit batterie debitmetre	2016
energie et teletransmission debit teletransmission SOFREL LS 42	2016
<i>SECTO Q5 RTE DE BORDEAUX</i>	
comptage trappe acces regard comptage	2016
comptage vannes	2016
mesure debit debitmetre ABB Aquamaster 3 Réf : DN150 mm Sectorisation Electromagnétique	2024
energie et teletransmission debit batterie debitmetre	2016
energie et teletransmission debit teletransmission SOFREL LS 42	2016
<i>SECTO Q6 PONT DE TITOUNE</i>	
comptage trappe acces regard comptage	2016
comptage vannes	2016
mesure debit debitmetre ABB Aquamaster 3 Réf : DN100 mm Sectorisation Electromagnétique	2024
energie et teletransmission debit batterie debitmetre	2016
energie et teletransmission debit teletransmission SOFREL LS 42	2016
<i>SECTO Q7 AV DE LA REPUBLIQUE 2</i>	
comptage trappe acces regard comptage	2016
comptage vannes	2016
mesure debit debitmetre ABB Aquamaster 3 Réf : DN150 mm Sectorisation Electromagnétique	2016
energie et teletransmission debit batterie debitmetre	2016
energie et teletransmission debit teletransmission SOFREL LS 42	2016
Renouvellement des compteurs : fournir sur format libre	
Renouvellement des branchements : Nombre, montants au détail du CEP	

Annexe 6 - Liste détaillée des travaux de branchement

DPièce	Pièce	Branchements euros
31/12/2024	24.20.12317	1 893.98
09/12/2024	24.20.12094	2 907.25
05/12/2024	24.20.12059	1 549.54
04/12/2024	24.20.12033	3 803.71
03/12/2024	24.20.12013	2 603.36
26/11/2024	24.20.11289	16 889.66
26/11/2024	24.20.11288	9 264.93
26/11/2024	24.20.11287	1 503.81
25/11/2024	24.20.11284	7 218.25
25/11/2024	24.20.11283	2 762.44
25/11/2024	24.20.11282	3 508.89
25/11/2024	24.20.11281	1 572.19
25/11/2024	24.20.11271	2 219.97
25/11/2024	24.20.11270	5 124.35
20/11/2024	24.20.11203	2 633.66
16/10/2024	24.20.10216	1 572.19
15/10/2024	24.20.10172	6 210.66
15/10/2024	24.20.10171	1 572.19
07/10/2024	24.20.10026	2 196.01
07/10/2024	24.20.10022	15 827.08
24/09/2024	24.20.09313	7 390.04
24/09/2024	24.20.09312	2 817.63
24/09/2024	24.20.09309	18 193.38
23/09/2024	24.20.09307	2 956.85
16/09/2024	24.20.09215	3 624.61
16/09/2024	24.20.09214	4 085.76
09/09/2024	24.20.09081	3 007.50
09/09/2024	24.20.09080	2 950.93
28/08/2024	24.20.08209	8 583.65
22/08/2024	24.20.08172	1 953.96
07/08/2024	24.20.08050	715.84
07/08/2024	24.20.08048	1 959.88
07/08/2024	24.20.08045	788.58
07/08/2024	24.20.08044	2 373.24
07/08/2024	24.20.08043	1 572.19
07/08/2024	24.20.08041	2 773.32
01/07/2024	24.20.07014	733.06
01/07/2024	24.20.07013	1 675.93
01/07/2024	24.20.07012	3 243.02
01/07/2024	24.20.07011	5 067.70
28/06/2024	24.20.06414	3 613.35
28/06/2024	24.20.06413	2 754.89
28/06/2024	24.20.06407	1 549.54
28/06/2024	24.20.06405	652.16
26/06/2024	24.20.06406	808.13
24/06/2024	24.20.06288	9 285.98
24/06/2024	24.20.06274	9 808.50
24/06/2024	24.20.06268	4 941.43
21/06/2024	24.20.06267	1 564.64
21/06/2024	24.20.06266	3 310.08
21/06/2024	24.20.06265	2 030.63

DPièce	Pièce	Branchements euros
10/06/2024	24.20.06082	677.28
10/06/2024	24.20.06081	1 618.66
10/06/2024	24.20.06080	1 023.17
04/06/2024	24.20.06005	3 012.53
29/05/2024	24.20.05229	2 747.34
29/05/2024	24.20.05224	711.16
17/05/2024	24.20.05086	530.79
17/05/2024	24.20.05084	2 741.07
14/05/2024	24.20.05067	4 962.71
14/05/2024	24.20.05066	3 178.38
14/05/2024	24.20.05057	594.15
02/05/2024	24.20.05007	1 549.54
02/05/2024	24.20.05006	2 066.87
29/04/2024	24.20.04326	1 549.54
23/04/2024	24.20.04268	23 914.61
23/04/2024	24.20.04267	1 247.36
23/04/2024	24.20.04250	1 549.54
17/04/2024	24.20.04191	1 186.68
17/04/2024	24.20.04188	1 909.51
17/04/2024	24.20.04187	3 102.33
17/04/2024	24.20.04186	4 098.00
15/04/2024	24.20.04159	1 680.18
09/04/2024	24.20.04066	5 231.23
09/04/2024	24.20.04064	2 992.20
09/04/2024	24.20.04061	587.41
09/04/2024	24.20.04059	2 151.25
09/04/2024	24.20.04057	1 594.84
02/04/2024	24.20.04007	9 627.00
28/03/2024	24.20.03332	1 579.74
21/03/2024	24.20.03240	2 732.35
21/03/2024	24.20.03239	1 587.29
21/03/2024	24.20.03238	5 768.88
14/03/2024	24.20.03127	2 116.99
14/03/2024	24.20.03125	1 357.21
12/03/2024	24.20.03061	1 461.12
04/03/2024	24.20.03006	2 248.57
21/02/2024	24.20.02200	2 434.23
21/02/2024	24.20.02199	1 506.12
15/02/2024	24.20.02113	3 124.49
08/02/2024	24.20.02033	1 506.12
08/02/2024	24.20.02032	2 484.27
07/02/2024	24.20.02196	3 927.89
30/01/2024	24.20.01273	2 005.75
29/01/2024	24.20.01229	2 623.88
24/01/2024	24.20.01173	4 116.52
04/12/2024	24.10.12030	943.36
21/10/2024	24.10.10289	717.96
29/05/2024	24.10.05222	822.45
28/03/2024	24.10.03331	820.97
14/03/2024	24.10.03130	729.96
31/12/2024	PVEST122024	1 361.34

Annexe 7 - Volumes prélevés 2024 COBAN

		LEGE CAP-FERRET					BIGANOS		MARCHEPRIME	
		Lège Bourg	Claouey	Embruns	Viviers	Jacquets	Tuileries	Tagon	Forage Bourg	Forage Croix d'Hins
		Oligocène	Oligocène	Eocène	Oligocène / Eocène	Eocène	Oligocène	Oligocène	Oligocène	Oligocène
2024	janv-24	36 577	3 940	0	63 374	16 237	24 301	31 191	7 626	14 410
	févr-24	34 904	2 940	0	60 462	13 990	21 218	28 372	6 829	13 512
	mars-24	40 754	6 594	0	51 237	41 390	28 817	23 336	4 634	17 737
	avr-24	42 445	17 782	0	52 384	52 116	30 117	23 964	7 878	15 480
	mai-24	45 699	32 418	0	47 470	52 916	26 679	30 308	13 082	11 724
	juin-24	46 009	30 915	16 693	59 309	54 235	28 051	31 202	378	27 355
	juil-24	50 272	15 085	87 707	64 699	58 278	32 736	31 563	4 061	28 114
	août-24	49 021	26 142	156 341	46 164	42 303	43 934	17 534	11 296	20 583
	sept-24	37 546	18 546	4 374	43 411	67 348	44 621	5 768	9 252	17 808
	oct-24	4 387	10 377	0	48 501	52 770	41 706	7 983	10 586	17 516
nov-24	10 762	1 003	0	44 078	41 152	30 961	23 531	12 128	12 894	
déc-24	676	6 771	0	103 619	52 795	34 733	27 644	12 212	9 136	
TOTAL annuel		399 051	172 513	265 115	684 708	545 530	387 874	282 396	99 962	206 268

		LANTON			ANDERNOS LES BAINS			MIOS		AUDENGE
		Blagon	Sablère	Cassy	Canadiens	Saint Hubert	Bruyère	Lacanau Mios	Peyot	Lubec
		Oligocène	Oligocène	Eocène	Oligocène	Eocène	Eocène	Oligocène	Oligocène	Oligocène
2024	janv-24	2 227	13 011	32 985	17 231	24 810	36 531	22 386	13 370	54 733
	févr-24	2 101	25 070	16 122	16 507	16 021	39 421	19 563	14 581	48 833
	mars-24	1 893	27 440	15 936	20 912	17 154	39 058	20 262	20 875	55 164
	avr-24	1 885	29 815	17 357	22 571	18 710	40 429	21 942	28 460	55 232
	mai-24	2 099	33 628	19 519	23 589	20 520	42 446	21 285	28 342	57 021
	juin-24	2 299	35 130	20 269	29 150	20 594	41 866	21 038	14 296	57 816
	juil-24	2 829	46 999	27 899	34 680	27 274	52 976	23 237	13 764	61 893
	août-24	3 082	48 121	28 523	34 213	31 937	60 103	24 381	22 690	63 380
	sept-24	2 589	27 467	19 936	25 942	20 619	36 080	19 771	16 004	51 081
	oct-24	2 366	13 656	37 176	21 688	19 970	27 275	18 847	21 762	51 536
	nov-24	2 578	24 310	14 665	20 413	19 454	31 847	17 229	26 055	52 576
	déc-24	2 437	16 211	24 061	21 831	19 454	35 642	17 725	29 133	53 809
TOTAL annuel		28 384	340 858	274 448	288 728	256 517	483 672	247 666	249 330	663 074

		TOTAL		GLOBAL
		Oligocène	Eocène	
2024	janv-24	304 378	110 563	414 941
	févr-24	294 892	85 555	380 446
	mars-24	319 656	113 538	433 193
	avr-24	349 955	128 612	478 567
	mai-24	373 342	135 401	508 743
	juin-24	382 946	153 657	536 603
	juil-24	409 931	254 134	664 065
	août-24	410 540	319 208	729 748
	sept-24	319 805	148 356	468 161
	oct-24	270 911	137 190	408 102
	nov-24	278 518	107 117	385 635
	déc-24	335 937	131 952	467 889
TOTAL annuel		4 050 810	1 825 282	5 876 092

Annexe 8 - Renouvellement de branchement

Renouvellement de Branchement 2024	
<i>Commune</i>	<i>Adresse</i>
ANDERNOS	12 Allée Lamartine
ANDERNOS	296 Boulevard de la République
ANDERNOS	32 Boulevard du Maréchal Juin
ANDERNOS	99 Boulevard du Maréchal Juin
ANDERNOS	97 Boulevard du Maréchal Juin
ANDERNOS	86 Avenue Jean Marcel Despagne
ANDERNOS	32 Rue de la Carreyre
ANDERNOS	18 Avenue des Fougères
ANDERNOS	24 Rue de l'Esquirey
ANDERNOS	16 Rue Jean Mermoz
ANDERNOS	53 B Boulevard de la République
ANDERNOS	53 Boulevard de la République
ANDERNOS	227 Boulevard de la République
ANDERNOS	8 Rue Rossini
ANDERNOS	42 bis Avenue du Falgouet
ANDERNOS	10 Rue Parmentier
AUDENGE	22 Piste 210
AUDENGE	63 Route de Bordeaux
AUDENGE	20 Rue des Mouettes
AUDENGE	23 Rue des Tchancats
AUDENGE	10 Avenue Luminais
AUDENGE	1 bis Avenue de Verdun
AUDENGE	8 Rue du Marechal Joffre
AUDENGE	18 Rue du Marechal Joffre
AUDENGE	4 Rue du Marechal Joffre
AUDENGE	14 Rue du Marechal Foch
AUDENGE	137 Route de Bordeaux
AUDENGE	11 Rue du Marechal Lyautey
AUDENGE	22 Piste 210 Salle des fetes
LANTON	21 Route de Marsalat
LANTON	22 Route de Marsalat
LANTON	22 B Route de Marsalat

Annexe 9 - Fiche de calcul des actualisation

REVISION DU PRIX DE L'EAU AU 01/01/2025

COBAN

La révision de la rémunération de base Po de la SA AGUR, au 01/10/2025 est obtenue par l'application du coefficient k1 défini dans l'Article 50 du contrat d'affermage et revu dans l'avenant 1 :

$$k_1 = 0,15 + 0,496 \frac{ICHT-E}{ICHT-Eo} + 0,098 \times 1,1604 \frac{En}{Eo} + 0,201 \frac{FDn}{Fdo} + 0,055 \frac{TP10-a}{TP10-ao}$$

ICHT-E : Indice du coût horaire du travail- Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution
 E : Indice électricité - tarif bleu professionnel - option heure creuse (réf 010534763)
 Fd : Index divers des coûts de production dans la construction
 TP10A : Indice Canalisation, assainissement et adduction d'eau avec fourniture de tuyaux multi-matériaux

Remarque :

E: Indice 010534763 remplacé par l'Indice 010534766, coefficient de raccordement 1,1604, Remplacé par l'indice 010764288 coefficient de raccordement 1,2426
 TP10A : Remplacé par l'Indice TP10F, coefficient de raccordement 1

Valeur des paramètres - Indices et Index de révision

Paramètres	BASE		Paramètres	Au 01/01/2025	
	Valeur connue au 01/11/2021	Valeur du mois de		Valeur connue au 01/10/2024	Valeur du mois de
ICHT-Eo	122,8	juin-21	ICHT-E	134,20	juin-24
Eo	127,4	sept-21	En / 010534763 / 010534766 / 010764288	169,09	Moy 01/09/23 au 01/08/24
Fdo	106,7	juil.-21	FDn	120,20	juil.-24
TP10-ao	116,0	août-21	TP10-f	129,30	juil.-24

$$k_1 = 0,15 + 0,496 \frac{134,20}{122,80} + 0,098 \frac{En \times 1,1604 \times 1,2426}{127,40} + 0,201 \frac{120,20}{106,70} + 0,055 \frac{129,30}{116,00}$$

$$k_1 = 1,16733$$

$$k_1 = 1,1673$$

	2022	2023	01/01/24	01/07/2024	2025	Variation				
Part AGUR	Abonnement annuel - DN 15	19,00 €	19,53 €	20,41 €	21,46 €	22,18 €	3,35%	10,21	10,73	11,09
	Abonnement annuel - DN 20 à 25	30,00 €	30,83 €	32,22 €	33,89 €	35,02 €	3,33%			17,51
	Abonnement annuel - DN 30	35,00 €	35,97 €	37,59 €	39,53 €	40,86 €	3,35%			20,43
	Abonnement annuel - DN 40 à 50	50,00 €	51,39 €	53,71 €	56,48 €	58,37 €	3,34%			29,19
	Abonnement annuel - DN 60 à 65	80,00 €	82,22 €	85,93 €	90,36 €	93,38 €	3,35%			46,69
	Abonnement annuel - DN 80	140,00 €	143,89 €	150,37 €	158,13 €	163,42 €	3,35%			81,71
	Abonnement annuel - DN 100	270,00 €	277,51 €	290,01 €	304,97 €	315,17 €	3,34%			157,59
	Abonnement annuel - DN 125 et +	355,00 €	364,87 €	381,31 €	400,97 €	414,39 €	3,35%			207,20
	Consommation - tr1 - 0 à 40 m3	0,2500 €	0,2570 €	0,2685 €	0,2824 €	0,2918 €	3,34%			
Consommation - tr2 - 41 à 150 m3	0,3500 €	0,3597 €	0,3759 €	0,3953 €	0,4086 €	3,35%				
Consommation - tr3 - > 150 m3	0,5800 €	0,5961 €	0,6230 €	0,6551 €	0,6770 €	3,35%				
	2022	2023	01/01/24	01/07/2024	2025	Variation				
Part AGUR	Frais accès au service	40,00 €	41,11 €	42,96 €	45,18 €	46,69 €	3,35%			
	Frais accès au service déplacement	80,00 €	82,22 €	85,93 €	90,36 €	93,38 €	3,35%			
	Frais ouverture / fermeture	50,00 €	51,39 €	53,71 €	56,48 €	58,37 €	3,35%			
	Étalonnage	450,00 €	462,51 €	483,35 €	508,28 €	525,29 €	3,35%			
	Contrôle ressource en eau	135,00 €	138,75 €	145,00 €	152,48 €	157,59 €	3,35%			
	Frais de mise en demeure	10,00 €	10,28 €	10,74 €	11,30 €	11,67 €	3,35%			
	Frais de recouvrement	75,00 €	77,09 €	80,56 €	84,71 €	87,55 €	3,35%			
	Forfait déplacement	150,00 €	154,17 €	161,12 €	169,43 €	175,10 €	3,35%			
	Forfait H présence	75,00 €	77,09 €	80,56 €	84,71 €	87,55 €	3,35%			

Visa
 Carole DUFOSSE - Responsable service facturation
 Validé le 04/11/2024

Visa
 La Collectivité
 Validé le

Annexe 10 - Facture spécimen 120 m³



**LE SERVICE
PUBLIC DE L'
EAU
PAR AGUR**

Facture	
Numéro	Date
11663242	11/04/2025

Vous
Titulaire du contrat :

Votre Référence :

Adresse desservie :

Votre service eau potable

Gérez votre espace abonné sur www.agur.fr, rubrique Agence en ligne

Service client : 09 69 39 40 00 (appel non surtaxé)
Lundi au Vendredi de 8h00 à 18h00

Dépannage : 09 69 39 40 00 (appel non surtaxé)
24h/24 et 7j/7

AGUR - Service Client
CS 80108 - 64601 Anglet Cedex

Accueil
CAASI 6 RUE NICÉPHORE NIÉPCE
33510 ANDERNOS-LES-BAINS

Votre service assainissement

Eloa Tél: 05 57 17 17 20

Dépannage : 05 57 17 17 20
24h/24 et 7j/7

Eloa
152B Av De La Cote D'Argent
33380 Biganos

Facture Relève

	m ³	Prix/m ³ *	Montant TTC
Votre abonnement			36,06€
Votre consommation	120m ³	1,25667€	150,80€
Total			186,86€

Montant prélevé 186,86 €

* Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime pour 1000 litres, soit 0,00126 € pour 1 litre.

Evolution de votre consommation (en m³)

30

Estimé
05/07/24

30

Estimé
01/01/25

Répartition de votre facture



■ Distribution de l'eau potable

■ Organismes publics

Modalités de paiement

Le montant de votre facture sera prélevé sur le compte bancaire dont les coordonnées figurent ci-dessous.

INFORMATION

Accédez directement à votre espace abonné ici >



Avis de prélèvement automatique :

Le 12 mai 2025 : 186,86 €

Titulaire du compte :

BIC :

IBAN :

RUM :

ICS :

Attention, si les coordonnées de votre compte ont changé : la présente facture ne pourra être prélevée à la date d'échéance. Il vous appartient donc de la régler par tout autre moyen. Pour la prochaine échéance, il convient de nous transmettre vos nouvelles coordonnées bancaires en nous envoyant un relevé d'identité bancaire (RIB) et un mandat de prélèvement complété, daté et signé par vos soins.

Votre facture détaillée

	Quantité ou Volume (m3)	Prix unitaire (€ HT)	Montant (€ HT)	Taux de TVA (%)	Montant (€ TTC)
Distribution de l'eau potable					124,40
Abonnement					
Abonnement part AGUR - DN15 du 01/01/25 au 30/06/25	1	11,09	11,09	5,50 %	11,70
Abonnement part AGUR - DN15 du 01/07/25 au 31/12/25	1	11,09	11,09	5,50 %	11,70
Abonnement part collectivité du 01/01/25 au 30/06/25	1	6,00	6,00	5,50 %	6,33
Abonnement part collectivité du 01/07/25 au 31/12/25	1	6,00	6,00	5,50 %	6,33
Consommation					
Consommation part AGUR - 0 à 40 M3 du 01/01/25 au 31/12/25	40	0,2918	11,67	5,50 %	12,31
Consommation part AGUR - 41 à 150 M3 du 01/01/25 au 31/12/25	80	0,4086	32,69	5,50 %	34,49
Consommation part collectivité - 0 à 40 M3 du 01/01/25 au 31/12/25	40	0,2590	10,36	5,50 %	10,93
Consommation part collectivité - 41 à 150 M3 du 01/01/25 au 31/12/25	80	0,3626	29,01	5,50 %	30,61
Organismes publics					62,46
Redevance sur la consommation d'eau potable (ADE) du 01/01/25 au 31/12/25	120	0,32	38,40	5,50 %	40,51
Performance des réseaux d'eau potable du 01/01/25 au 31/12/25	120	0,07	8,40	5,50 %	8,86
Prélèvement sur la ressource en eau (ADE) du 01/01/25 au 31/12/25	120	0,1034	12,41	5,50 %	13,09
Total général HT			177,12		
Montant TVA (5,50 %)					9,74 €
Total TTC TVA acquittée sur les débits					186,86

Document à conserver 10 ans.

AGUR - Siège social : 28, Rue de l'arsandau, 64600 Anglet - SIRET : 3872396500161 - TVA n° FR1518723965 - APE 3602Z - IBAN FR7630004025610001165100322 - BIC BNPFR33XXX

Mieux comprendre votre facture

Les prix des services de production, distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

Abonnement : part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de production et distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

Consommation : volume en m3 enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation d'eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

Distribution de l'eau : ce service comprend le prélèvement de l'eau dans le milieu naturel, son traitement aux normes exigées pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet 24h/24.

Agence de l'eau : cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

Règlement de service consultable sur www.agur.fr, rubrique Agence en Ligne.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer en vous connectant sur le site internet à l'adresse mentionnée en haut à gauche de votre facture ou par mail à notre Délégué à la Protection des Données Personnelles à rgpd@agur.fr en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité.

Paiement sans escompte. TVA acquittée sur les débits. Tout retard de paiement expose à des pénalités de retard égales au moins au taux légal en vigueur.

Annexe 11 - Modalités établissement du CARE

Méthode d'établissement du compte annuel du résultat de l'exploitation

L'article 2 de la loi 95-127 du 08/02/1995 relative aux marchés publics et aux délégations de service public a introduit dans la loi no 93-122 du 29 janvier 1993 un article 40-1 qui dispose que le délégataire doit produire chaque année avant le 1er juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service.

Cet article a été complété par l'application du décret 2005-236 du 14 mars 2005, le délégataire doit désormais faire apparaître en sus de l'année en cours, les chiffres de l'année précédente ainsi que les variations entre ces deux exercices.

L'objet de ce document est de préciser les méthodes comptables et financières utilisées par AGUR pour établir les données financières du compte annuel du résultat de l'exploitation. Ce CARE regroupe l'ensemble des produits et des charges du service, afin d'isoler l'économie du contrat.

> Organisation managériale de l'entreprise

Afin de bien appréhender la méthode d'établissement des CARE, il est important de bien comprendre l'organisation actuellement en vigueur chez AGUR. Plusieurs niveaux hiérarchiques existent :

> **Territoire** : il s'agit du premier niveau de management du contrat, et en particulier du pilotage quotidien des équipes pour les opérations courantes. Ce niveau est piloté par un référent territoire

> **Centre** : le responsable de centre va gérer plusieurs territoires et manager les référents de territoire. Ce niveau pilote la bonne exécution du contrat et en particulier l'avancement des obligations contractuelles, la gestion des travaux exclusifs, et le pilotage administratif du contrat sont gérés par le centre.

> **Direction de zone** : le directeur de zone reste le pilote du contrat, et le garant de sa bonne exécution, il est le manager des responsables de centre.

> **Siège** : le siège intègre toutes les fonctions de supports opérations ou fonctionnels nécessaires au bon fonctionnement du contrat :

> *Gestion clientèle* : Ce service assure l'ensemble des contacts avec le consommateur final du contrat à savoir : l'accueil physique, téléphonique, la gestion des mails, des réclamations...

Ce service a également la charge de la gestion de la base contractuelle (tarifs AGUR, collectivité, redevances annexes, bordereau de prix contractuel), il assure la bonne exécution de la facturation, ainsi que du recouvrement.

Enfin il produit les décomptes de surtaxes, assure les reversements à la collectivité ainsi qu'à l'Agence de l'eau.

> *Gestion technique* : Le service du support technique apporte une assistance aux centres opérationnels en termes d'expertise dans les domaines suivants :

- Hydraulique urbaine

- Process et techniques de traitement

-Automatisme et Hypervision

- Modélisation mathématique et expertise Data

- Innovation et veille technologique

Le support technique peut également être l'interlocuteur des bureaux d'étude et des assistants à maîtrise d'ouvrage dans le cadre des études en lien avec le service.

Ce service porte globalement la responsabilité du système d'information technique et du reporting associé. Il administre le système d'information géographique (SIG) ainsi que toutes les bases de récupération des données techniques. Il participe à la réalisation des rapports annuels de la délégation (RAD) et assure aussi la veille technologique et réglementaire de l'entreprise.

- > *Service commercial et bureau d'étude commercial* : stratégie commerciale, réponses aux offres, gestion des avenants aux contrats, établissement des conventions de prestations de services (quittancement des services assainissements...).
- > *Service social* : gestion de la reprise du personnel, recrutement, gestion des contrats de travail, réalisation de la paye et gestion des relations avec les organismes sociaux, animation des organes de représentation du personnel. Pilotage et suivi des plans de formation.
- > *Service QSE & développement durable* : mise en place et suivi d'actions pour assurer la sécurité de nos collaborateurs, et pour une gestion durable de nos contrats
- > *Service achats* : négociation et centralisation de certains achats
- > *Service administratif et comptable* : il s'agit de la tenue de la comptabilité par les services comptables d'AGUR dans le respect des dispositions comptables et fiscales en vigueur. Cela englobe l'ensemble des mouvements comptables, les différentes déclarations obligatoires, la clôture des comptes et la consolidation. Ce service travaille en partenariat avec notre commissaire aux comptes en charge de certifier les comptes de l'entreprise.
- > *Service contrôle de gestion* : Ce service a la charge de l'établissement, du contrôle et du suivi du budget en liaison avec les opérationnels, il produit l'ensemble des tableaux de bord financiers et valide les choix d'investissements.
- > *Service trésorerie* : pilotage de la trésorerie du groupe, financement des travaux contractuels et gestion de l'ensemble des décaissements.
- > *Service juridique* : droit des marchés publics, fiscal, social...
- > *Service communication* : Prise en charge de la communication interne de l'entreprise destinée aux collaborateurs, mais également la communication auprès de consommateurs, ainsi que la mise en place d'actions de communication auprès des collectivités.
- > *Direction générale* : pilotage et gouvernance de la société.

> Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires intègre l'ensemble des produits du service :

- > **Ventes d'eau** : il s'agit de la part du délégataire en matière de facturation des abonnements annuels d'une part et d'autre part de la facturation des m3 consommés pour l'exercice concerné.
- > **Autres produits** : Cela concerne les produits accessoires du contrat à savoir : les produits liés au règlement de service (frais d'accès au service, frais d'ouvertures et fermetures, frais de déplacements, frais de relance et mise en demeure...), mais également la rémunération mandataire que ce soit pour la facturation du service assainissement ou pour la facturation de l'agence de l'eau.
- > **Travaux exclusifs** : ils comprennent la facturation des travaux liés au bordereau de prix annexé au contrat, et en particulier les branchements neufs, les modifications de branchements...

> Charges – Principes d'affectation

Les charges de fonctionnement du contrat intégrées dans le compte de résultat de l'exploitation sont classées en trois parties :

- Charges affectées au contrat
- Charges lissées (vision économique du résultat)
- Frais Généraux et services communs

Charges affectées au contrat

Ces charges proviennent de plusieurs sources :

- Les charges directes imputées sur le contrat à partir d'une facture fournisseur
- Les sorties de stocks réalisées à partir d'un magasin « physique » avec une traduction comptable
- Les pointages des collaborateurs et de leurs véhicules et/ou engins
- Affectations des services mutualisés, il s'agit de supports opérationnels dont la mise en commun permet une meilleure efficacité et efficience. Une quote-part de ces dépenses est affectée au contrat en fonction d'une clé de répartition.
 - > Supports Clientèle : il s'agit de l'ensemble des charges de la fonction clientèle, y compris les frais d'éditions de factures ainsi que les frais de recouvrements. Ces charges sont affectées au contrat en fonction du nombre de clients du contrat.
 - > Supports Techniques : cela regroupe les charges des fonctions expertise, technique, supervision, télégestion, logiciels métier...comme évoqué ci-dessus. Nous affectons ces charges sur les contrats au prorata du chiffre d'affaires.
 - > Encadrement opérationnel et suivi administratif de centres : il s'agit des frais d'encadrement liés aux contrats ainsi que les charges du personnel administratif de centre en charge de la facturation des travaux exclusifs. Ces charges sont affectées sur les contrats au prorata du chiffres d'affaires.

Charges lissées (vision économique)

Il s'agit de charges dont le cycle de réalisation est très variable sur la durée du contrat : investissements contractuels réalisés en début de contrat, renouvellement sous forme de comptes ou programmes, fonds de travaux..

Afin d'éviter des variations significatives de résultat, en fonction des dates de réalisations, ces charges sont lissées sur la durée du contrat

Frais généraux & services communs

Ces charges évoquées dans la partie siège sont réparties sur les contrats au prorata du CA du contrat.

> Détail des charges

> Charges de personnel

Ce poste correspond aux charges de personnel de l'entreprise ou des intérimaires, regroupant en particulier les salaires, les éléments variables de paie, les charges patronales, mais également les frais annexes de formation, de paniers, de notes de frais. Cela intègre également les charges de la participation légale des salariés.

Les charges de personnel englobent, les pointages du personnel terrain ainsi qu'une quote-part des supports clientèle, technique, et d'encadrement opérationnel.

> Parc véhicules et engins

Les charges de véhicules sont affectées sur le contrat selon les pointages des collaborateurs, avec un cout standard par type de véhicules. Les moyens lourds en particulier les minipelles, les camions, les hydrocureurs sont affectés en fonction des fiches interventions techniques avec un cout standard par engins.

Les charges d'exploitation concernées sont les amortissements, les locations longues durées, le carburant, les frais d'entretien et les assurances. Les locations courtes durées sont comprises sur la ligne location.

> Achats d'eau

Il s'agit de l'achat d'eau potable nécessaire à l'exécution du service.

> Electricité

Cela concerne les frais d'électricité du service.

> Produits de traitements

Cette rubrique comprend les produits chimiques nécessaires au fonctionnement du service.

> Fournitures et locations

Il s'agit de tous les matériels et toutes les pièces du contrat, à savoir :

- Pièces de réparation (manchons, coquilles, tuyaux...)
- Matériels pour branchements neufs
- Matériaux : grave, sable...
- Matériels de réseaux à l'exception de ceux prévus dans les comptes et programmes
- Fontainerie
- Equipements de sécurité
- Petite quincaillerie et consommables divers
- Toutes les locations de matériels (minipelles, compresseurs...) courte durée

> Sous-Traitance

Opérations sous traitées à des prestataires extérieurs, principalement :

- Réfections de voiries
- Transports et traitement des boues
- Contrôles règlementaires (électriques, levage, pression)
- Entretien des espaces verts

> Frais d'analyses

Il s'agit de l'ensemble des analyses règlementaires, mais aussi celles résultant de l'autocontrôle.

Il s'agit de l'ensemble des analyses règlementaires, mais aussi celles résultant de l'autocontrôle.

> Comptes et programmes de renouvellement

Nous positionnons sur ce poste le lissage contractuel du renouvellement quel qu'en soit la nature : électromécanique, branchements, compteurs, accessoires de réseaux. Un suivi des comptes et programmes de renouvellement est effectué et est joint au RAD tous les ans. Ce suivi fait apparaître précisément l'avance retard constaté sur l'exercice et sur le cumulé depuis le début du contrat.

> Garantie de renouvellement

Il s'agit des dépenses réelles du renouvellement non programmées constatées sur l'exercice. Un suivi est annexé au rapport annuel du délégataire.

> Amortissements bien propres

Il s'agit de l'amortissement selon la durée légale comptable des biens corporels et incorporels du délégataire : matériel, mobilier...

> Amortissements travaux contractuels

Cette rubrique intègre l'ensemble des investissements prévus en bien de retour dans le contrat, avec un lissage sur la durée du contrat.

> Frais de contrôle

Il s'agit des frais prévus au contrat à reverser à la collectivité au titre du contrôle du service délégué.

> Assurances

Nous indiquons dans ce poste les polices réglées: responsabilité civile, dommages ouvrages, polices spécifiques, ainsi que les sinistres et les franchises.

> Frais postaux télécommunications

Charges liées à l'ensemble des frais d'éditions des factures qu'ils soient réalisés en interne (frais postaux) ou sous traités à un prestataire.

Frais téléphoniques des lignes fixes, des portables mais également des télétransmissions.

> Informatique

Cette rubrique comprend l'ensemble de l'infrastructure: serveurs, systèmes, réseaux, machines et OS. Cela comprend également, la maintenance applicative et corrective des applications métiers, les licences payées aux éditeurs, et les charges liées à la sécurisation de l'environnement pour l'hébergement des bases de données (norme RGPD).

> Impôts et taxes

Nous constatons les impôts et taxes suivants:

- Contribution foncière des entreprises (CFE)
- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)
- Contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S)
- Taxes foncières
- Redevances d'occupations de domaine public

> Créances irrécouvrables, douteuses & Recouvrement

Nous constatons une provision statistique validée par nos commissaires aux comptes, selon les principes suivants:

- Créances de plus de 6 mois : 50 % de la part délégataire en impayés
- Créances de plus de 12 mois : 75 %
- Créances de plus de deux ans : 100 %

Les créances irrécouvrables sont constatées en charges lors de leurs annulations dans nos comptes, avec en contrepartie une reprise de provisions créances douteuses.

Ce poste intègre également tous les frais de nos cabinets de recouvrement.

> Charges immobilières

Loyers des locaux du service.

> Autres dépenses

Il s'agit de l'ensemble des dépenses restantes : honoraires d'huissiers, d'avocats, charges administratives, matériel de bureaux, frais sur TIP et cartes bancaires...

> Frais généraux

Il s'agit d'une quote-part des frais généraux évoqués ci-dessus.

LE SERVICE
PUBLIC DE L'
EAU
PAR AGUR